

CONSEIL REGIONAL
ASSEMBLEE PLENIERE
LUNDI 19 JUILLET 2021

PROCES VERBAL

**CONSEIL REGIONAL
ASSEMBLEE PLENIERE DU 19 JUILLET 2021**

LUNDI 19 JUILLET 2021

VÉRIFICATION DU QUORUM p 6

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 29 AVRIL 2021 p 6

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Rapport n°5698

- Intervention de l'exécutif p 7
- Avis de la commission de révision du règlement intérieur p 9
- Examen et vote des amendements p 9
- Explications éventuelles de vote p 47
- Vote du rapport p 54

PRIORITÉ A LA SÉCURITÉ : INTENSIFIER ET DÉPLOYER L'ACTION RÉGIONALE

Rapport n°5703

- Intervention de l'exécutif p 55
- Avis de la commission « Sécurité » p 59
- Examen et vote des amendements p 59
- Explications éventuelles de vote p 94
- Vote du rapport p 105

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DU JURY DE MAITRISE D'OEUVRE, DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC, DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET D'UN COMITE ARTISTIQUE

Rapport n°5701

- Intervention de l'exécutif p 106
- Examen et vote des amendements p 106
- Explications éventuelles de vote p 108
- Vote du rapport p 108

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DES ORGANISMES EXTÉRIEURS ET DES STRUCTURES INTERNES

Rapport n°5702

- Intervention de l'exécutif	p 109
- Explications éventuelles de vote des groupes	p 109
- Vote du rapport	p 110

INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS REGIONAUX

Rapport n°5699

- Intervention de l'exécutif	p 110
- Examen et vote des amendements	p 111
- Explications éventuelles de vote des groupes	p 112
- Vote du rapport	p 112

RÉGIME INDEMNITAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL (CESER)

Rapport n°5700

- Intervention de l'exécutif	p 113
- Présentation du Conseil économique, social et environnemental régional par son Président Monsieur Antoine Quadrini,	p 114
- Examen et vote de l'amendement	p 120
- Explications éventuelles de vote des groupes	p 122
- Vote du rapport	p 122

VŒUX

Vœu présenté par l'Exécutif Luxfer	p 123
Vœu présenté par l'Exécutif Ferropem	p 125
Vœu n°56 : Liste PCF-LFI Un nouveau délai pour le CPF afin que les salariés ne perdent pas leur droit	p 132
Vœu n°57 : Liste Rassemblement National	p 134

QUESTIONS ORALES

Question orale n° 58 : Liste Les écologistes Relocalisation et pérennisation des activités industrielles stratégiques en région Auvergne- Rhône-Alpes, cas de Luxfer et Ferropem	p 136
Question orale n° 59 : Liste PCF-LFI La Région Auvergne-Rhône-Alpes doit annoncer son engagement pour que l'activité des Luxfer puisse continuer sur notre territoire	p 137
Question orale n° 60 : Liste Les écologistes Désengagement de la Région du nouvel EP SYTRAL. Le Réseau Express Métropolitain est- il déjà abandonné ?	p 138
Question orale n° 61 : Liste Rassemblement national Communication	p 141

TABLEAU DES VOTES	p 144
--------------------------	-------

FICHES D'ÉMARGEMENT	p 145
----------------------------	-------

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE



Lundi 19 juillet 2021

*(La séance est ouverte à 10 h 14 sous la présidence
De M. Laurent WAUQUIEZ, Président du Conseil régional).*

M. LE PRÉSIDENT.- Bonjour à tous.

1. Vérification du quorum (voie électronique)

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien on va commencer avec la vérification du quorum. Il faut activer votre écran. C'est l'occasion de vérifier que tout va bien. Si vous avez des problèmes n'hésitez pas à le signaler. Très bien le quorum est atteint.

2. Modalités organisationnelles liées à la crise sanitaire

M. LE PRÉSIDENT.- Le port du masque est obligatoire sauf pour les personnes qui parlent à l'intérieur de l'hémicycle. Merci à tous de respecter la consigne, j'y suis sensible.

3. Procès-verbal de l'Assemblée plénière du 29 avril 2021

M. LE PRÉSIDENT.- Le procès-verbal de l'Assemblée plénière du 29 avril 2021 ne pouvait pas être adopté lors de la séance d'installation, raison pour laquelle il vous est présenté.

4. Désignation des secrétaires de séance (un élu de la majorité et un élu de l'opposition)

M. LE PRÉSIDENT.- Je remercie les secrétaires de séance, Christophe FOURNIER et Natacha MURACCIOLE.

5. Désignation des représentants du Conseil régional dans des organismes extérieurs et des structures internes (rapport n° 5702)

M. LE PRÉSIDENT.- Les scrutins seront ouverts dès le vote du rapport n°5702 sur les désignations. Le bureau de vote sera installé en salle des Assemblées, il vous permet d'aller voter au fur et à mesure que vous vous déplacerez. Un mémo vous a été adressé sur le déroulé des opérations de votes.

6. Constitution des groupes

M. LE PRÉSIDENT.- Les groupes seront constitués après le vote du règlement intérieur. Il faut que l'un des membres du groupe me remette une déclaration signée par les membres de chacun des groupes, accompagnée de la liste de ces derniers, pour pouvoir procéder à l'organisation.

7. Composition des commissions organiques

M. LE PRÉSIDENT.- Pour chaque groupe, les listes de leurs membres dans les commissions thématiques devront être remises à la reprise de la séance après le déjeuner. Cela nous permettra de les afficher à l'entrée de la salle des Assemblées ce jour pour que la publicité soit organisée.

Nous allons commencer avec le premier rapport qui porte sur le règlement intérieur.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Rapport n°5698

M. LE PRÉSIDENT.- Je remercie chacun d'entre vous du temps qu'il y a consacré, pendant trois semaines. Les échanges nourris ont permis de le faire dans le cadre d'une commission *ad hoc*, ce qui était le souhait des groupes d'opposition, auquel on a fait droit avec plaisir. Je remercie Stéphanie PERNOD d'avoir organisé tout cela.

Madame la Vice-Présidente.

- Intervention de l'exécutif

Mme PERNOD.- Merci Monsieur le Président.

Effectivement, nous avons mis en place une commission *ad hoc* pour étudier ensemble ce règlement intérieur qui est un document fondateur pour notre Assemblée. Il va régir les relations que nous aurons entre groupes politiques pendant toute cette mandature.

Nous avons organisé deux réunions de concertation qui se sont tenues avec l'ensemble des représentants de chaque courant politique puisque les groupes n'existent pas pour l'instant. Une commission du règlement intérieur a eu lieu le 13 juillet dernier, pour valider un document qui a beaucoup évolué par rapport au document de départ.

Je voulais remercier l'ensemble des élus régionaux qui ont participé à ce travail et attirer votre attention sur trois points importants. D'abord sur la pluralité des groupes politiques qui sera conservée, c'est un souhait de l'exécutif pour permettre à chacun d'avoir une représentation au sein de cet hémicycle, favoriser le débat démocratique puisque chacun pourra s'exprimer comme il l'entend au sein de la pluralité de cet hémicycle -cela a un véritable intérêt- et une ouverture faite par l'exécutif suite aux résultats électoraux, pour permettre à chacun de porter la voix qui lui a été attribuée à l'occasion des résultats de cette élection.

Le règlement intérieur a été bâti en concertation avec tous. Il a amené un document rectificatif que vous avez dû recevoir sur vos tablettes, qui est le résultat du travail que nous avons réalisé.

Deux efforts sont réalisés, un effort sur le fonctionnement des groupes avec une économie et une baisse de 300 000 € pour l'ensemble des groupes, sur leur fonctionnement et les moyens qui leur sont attribués avec la fusion de deux enveloppes.

Nous avions auparavant une enveloppe « matériel » et une autre « ressources humaines ». Elles sont fusionnées. Je remercie tout le monde d'avoir accepté de faire cela. Évidemment, l'effort le plus important porte sur les plus grands groupes. Chacun, en proportion, contribuera à cet effort qui nous semble nécessaire. On sort d'une période de crise sanitaire. On avait une exigence budgétaire sous l'ancienne mandature, notamment en économies de fonctionnement. Nous poursuivons cet effort dont nous avons pu considérer, à l'occasion de cette crise, qu'il avait été utile pour permettre à nos concitoyens de bénéficier des accompagnements régionaux qu'ils ont pu avoir. Nous essayons de poursuivre ce travail.

Je vous remercie pour cela. Nous aurons des amendements pour échanger sur les points sur lesquels nombre d'entre vous souhaitent encore intervenir. C'est un document concerté qui, je l'espère, aboutira à un règlement intérieur qui sera soutenu par une grande partie des groupes politiques qui se constitueront à l'issue.

Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Stéphanie. Pouvez-vous restituer les positions de la commission de révision du règlement intérieur ?

- Avis de la commission de révision du règlement intérieur

Mme PERNOD.- À la commission de révision du règlement intérieur, sur l'ensemble des personnes qui représentaient les listes qui étaient présentes au 2^{ème} tour, il y a eu deux avis favorables sur le règlement intérieur. Les autres futurs groupes ont attendu le document rectificatif qu'ils ont reçu, et l'étude des amendements, pour prendre une position.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Nous allons passer à l'examen des amendements, avec l'amendement n°1.

- Examen et vote des amendements

• n°1 : Liste Les écologistes

Mme PASIECZNIK.- Mesdames les conseillères régionales, Messieurs les conseillers régionaux, la langue est un héritage, mais aussi une matière vivante qui doit donc s'adapter aux évolutions sociales. Dans un pays où l'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans la Constitution, la langue ne peut rester un domaine où serait encore admise et revendiquée l'expression de la prétendue supériorité d'un sexe sur un autre. Ne pas pouvoir nommer le féminin, le faire disparaître dans un genre prétendument indifférencié c'est organiser l'invisibilité, donc l'absence des femmes dans la sphère publique.

Ainsi, la prise en compte des femmes est une démarche dorénavant inscrite dans les textes, que ce soit au niveau européen, en effet le Conseil de l'Europe a adopté en 2008 une recommandation visant l'élimination du sexisme dans le langage, et la promotion d'un langage reflétant le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, ou dans la loi française puisque la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 dit par exemple, dans son article 1, consacrer une approche intégrée de l'égalité.

Il nous apparaît donc que l'usage du féminin clarifie un texte puisqu'il permet de comprendre que l'on y évoque aussi des femmes. Cet usage n'est pas un détail et il nous paraît indispensable dans la communication interne et externe du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, à commencer par son règlement intérieur. Cette démarche a d'ailleurs déjà été adoptée par un certain nombre d'instances régionales.

Nous souhaitons donc que le règlement intérieur du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, soit rédigé avec une écriture non sexiste. Il s'agit ainsi de remplacer les conseillers régionaux par « les membres du Conseil régional », de remplacer le Président par « le Président ou la Présidente », de remplacer les élus par « les élus ou les élues », de remplacer les collaborateurs par « les collaborateurs et collaboratrices », de remplacer le représentant par « le représentant ou la représentante ».

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Stéphanie PERNOD.

Mme PERNOD.- C'est un sujet que nous avons vu en commission Règlement intérieur, sur lequel je vous ai proposé de répondre en deux temps. La première réponse consistait à sous-amender votre amendement et à modifier, tel que je vous l'avais dit, les conseillers régionaux par « les membres du Conseil régional ».

Sur le reste de votre demande, « apporter les échanges à une prochaine commission du Règlement intérieur », je trouve que cela fait beaucoup d'occurrences. Il faudra que l'on s'interroge. J'invite toutes les femmes à considérer qu'elles peuvent exister en politique au-delà d'un règlement intérieur, mais peut-être aussi regarder la facilité que nous aurons à la lecture des règlements intérieurs.

À un moment, il faudra peut-être garder un ton neutre pour permettre une bonne lecture et une clarification de ce règlement.

Je vous propose de sous-amender tel que nous nous l'étions dit en commission, et de modifier les conseillers régionaux par « les membres du Conseil régional ». Si vous l'acceptez, vous aurez un avis favorable de l'exécutif.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela vous convient-il ?

Mme PASIECZNIK.- Ce n'est pas totalement satisfaisant, mais c'est déjà une avancée. Merci. Nous espérons pouvoir avancer plus loin avec vous.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Avec le sous-amendement proposé par Madame PERNOD, nous allons voter en remplaçant les conseillers régionaux par « les membres du Conseil régional ».

Je le sou mets au vote avec un avis favorable.

(Il est procédé au vote.)

• *L'amendement est adopté.*

Merci beaucoup, l'amendement est adopté.

Madame PASIECZNIK, vous pourrez travailler avec Madame PERNOD.

En revanche, je suis clair sur le sujet, je suis totalement contre l'écriture inclusive. Il n'y aura pas d'évolution sur le sujet. Les textes de la Région ne pratiqueront pas l'écriture inclusive.

• n°2 : Liste Rassemblement national

M. JOLLY.- Présenter comme une arme de promotion de l'égalité femme homme, et de progrès social, l'écriture inclusive se révèle à de nombreux égards, comme un outil de diversion grossière destiné à focaliser le débat sur l'accessoire, et apparaît comme une pratique militante sans autre effet que de produire des clivages inédits.

Au-delà des mises en garde sans appel de l'Académie française, l'écriture inclusive produit de nombreuses difficultés, principalement aux personnes porteuses de handicap ou rencontrant des difficultés d'apprentissage puisque son usage déconstruit les savoirs, s'affranchit des faits scientifiques et complexifie les pratiques.

Considérant l'article 2 de la Constitution, « la langue de la République est le français », considérant l'article premier de la loi 94-665 du 4 août 1994, relative à l'emploi de la langue française qui précise que la langue française est « la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et du service public », considérant l'article unique de la circulaire du 21 novembre 2017 du Premier ministre, relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel qui proscrit, notamment en son dernier alinéa, l'écriture inclusive, considérant l'article 24 des statuts de l'Académie française qui précise que l'Académie a pour mission de « travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences », les travaux de l'Académie sont publiés au Journal officiel dans la partie documents administratifs ce qui leur confère une valeur légale, or l'Académie s'est prononcée contre l'usage de l'écriture inclusive au motif qu'elle dénature la langue française.

Il est donc proposé au Conseil d'Auvergne-Rhône-Alpes, d'ajouter dans le chapitre 1, le Conseil régional, de l'article « droit à l'information », la

mention suivante : « L'usage de la langue française telle qu'adoptée par l'Académie française est le seul pratiqué dans le projet de délibération ».

Je vous remercie.

(Applaudissements du RN.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame PERNOD.

Mme PERNOD.- Les textes et en tout cas, l'écriture utilisée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, respecte la loi et n'intègre pas l'écriture inclusive. Nous considérons donc que votre amendement est satisfait. Nous demanderons son rejet.

M. LE PRÉSIDENT.- On ne va pas écrire dans un amendement, que l'on respecte la loi. C'est la base pour un Conseil régional. Ma position est claire sur l'écriture inclusive, vous le savez. Vous pouvez retirer votre amendement ou en écrire beaucoup d'autres pour dire que nous respectons la loi. Soit vous retirez votre amendement, soit je le sou mets au vote avec un avis défavorable. Nous n'allons pas écrire, dans le règlement intérieur, la copie du Code civil.

Quel est votre choix Monsieur JOLLY ?

M. JOLLY.- *(Propos hors micro)*

M. LE PRÉSIDENT.- Je sou mets l'amendement au vote avec un avis négatif.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

• n°3 : Liste Les écologistes

• n°4 : Liste Rassemblement national

M. LE PRÉSIDENT.- L'amendement n°3 est en discussion commune avec l'amendement n°4.

Monsieur MARIN.

M. MARIN.- Monsieur le Président, chers collègues, comme indiqué dans l'exposé des motifs, notre amendement souhaite redonner de la place au débat démocratique dans notre Conseil régional. Des Assemblées plénières trop longues et trop denses en rapports n'incitent pas les habitants et les habitantes de notre région à suivre les échanges et à s'intéresser aux politiques menées.

Beaucoup de rapports sont discutés lors des Assemblées plénières. Réunir plus régulièrement notre Conseil permettrait de donner plus de temps,

d'échanger et de débattre sur ces rapports. Cela permettra également -je sais que vous y serez sensible, Monsieur le Président- de mieux communiquer au grand public, les travaux et les réalisations de notre Conseil.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Madame MOREL, vous avez la parole.

Mme MOREL.- Nous avons un peu les mêmes soucis, mais d'une façon plus diversifiée.

La fréquence, établie à quatre réunions annuelles, n'est plus adaptée, depuis longtemps, pour la deuxième Région de France qui devrait se caler sur le modèle d'Île-de-France réunissant son Conseil au minimum cinq fois par an. L'augmentation du nombre de réunions plénières devient une nécessité au vu de son importance et de la lourdeur de certains dossiers nécessitant toute notre attention.

Les réunions « fleuve » trop fréquentes, ne peuvent être un gage de qualité de l'attention et des débats.

Cette nécessité est aussi motivée afin d'alléger certains Conseils dont notamment ceux du dernier quadrimestre particulièrement lourds, dont je parlerai tout à l'heure.

Nous vous proposons, à l'article 1.1, réunion du Conseil régional, le texte suivant : « Le Conseil régional se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative de son Président, et rajoutera une session supplémentaire minimum une fois par an. »

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame la Vice-Présidente.

Mme PERNOD.- Le Code des collectivités territoriales régit nos débats et ne nous interdit pas de nous réunir plus souvent. Nous l'avons d'ailleurs fait à l'occasion de la crise sanitaire, les Commissions permanentes étaient très rapprochées parce qu'il y avait un véritable besoin de réunions de l'Assemblée.

Cela reste une police de l'Assemblée qui tient au Président.

Nous conserverons la rédaction qui a été faite et nous rejetons les deux amendements.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Rien ne nous empêche de faire plus de réunions, mais je suis attaché à ce que l'on reste dans le cadre fixé par la loi.

Je sou mets l'amendement n°3 au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

Je sou mets l'amendement n°4 au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons une discussion commune entre les amendements n°5 et 6.

Mme MOREL.- Je ne suis pas d'accord pour que ces deux amendements soient discutés ensemble.

Nous ne parlons pas tout à fait de la même chose.

• n°5 : Liste Rassemblement national

Mme MOREL.- Nous évoquons les débats qui ont lieu en fin d'année sur le budget et le Débat d'orientations budgétaires qui sont des dispositions relatives aux délibérations budgétaires, avec plus de temps pour travailler.

Le règlement intérieur doit s'intéresser aux dispositions relatives aux délibérations budgétaires qui doivent être différentes et avoir une organisation différente. Celles-ci doivent bénéficier à la fois d'une mise à disposition des rapports qui doit avoir lieu au moins 20 jours avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget en séance plénière.

Des dispositions spécifiques pour le dépôt des amendements -cela relève de l'article L.4312-1 du CGCT- doivent être actées au niveau du règlement intérieur, s'agissant d'une procédure spécifique qui ne peut pas être laissée à la seule appréciation du Président en Conférence des Présidents.

Nous proposons d'ajouter au chapitre 1 à l'article 1.2, Information et convocation des conseillers régionaux : « Concernant le Débat d'orientations budgétaires et la session annuelle du budget régional, 20 jours au moins avant la réunion du Conseil régional, le Président adresse aux conseillers régionaux un rapport, sous quelque forme que ce soit, sur chacune des affaires qui doivent être soumises.

Ces rapports sont mis à la disposition des conseillers sous format numérique via l'application disponible sur le matériel informatique. En cas d'urgence, le délai de 20 jours ne peut être abrégé par le Président. »

(Applaudissements du RN.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Madame PERNOD.

Mme PERNOD.- Nous allons conserver le délai fixé par la loi à 12 jours. Je vous rappelle que jusqu'alors, et nous allons essayer de maintenir ce système, nous envoyions l'ensemble des documents 15 jours avant les commissions organiques qui se font avant l'Assemblée plénière. C'est un délai plus important que le délai légal.

Nous allons conserver ce délai et vous envoyer les documents comme nous le faisons auparavant. Je pense que c'est de nature à vous satisfaire.

Je donnerai un avis négatif sur l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Je sou mets l'amendement au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

• *L'amendement est rejeté.*

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai dissocié les deux amendements comme vous l'avez souhaité.

- **n°6 : Liste Les écologistes**

M. MARIN.- Les commissions organiques permettent d'échanger à huis clos et en petit comité. Elles permettent d'examiner les rapports en amont de l'Assemblée plénière.

Afin de travailler sereinement, afin surtout de pouvoir travailler sur les rapports, il est obligatoire, pour nous, de recevoir les dossiers avant les réunions des commissions organiques.

Les dossiers reçus en séance, parfois après les réunions des commissions, comme cela a pu être le cas lors du mandat précédent, suppriment en réalité, tout l'intérêt des commissions organiques.

Nous demandons donc, de par cet amendement, d'avoir un délai d'au moins deux jours en amont des commissions organiques pour disposer du temps nécessaire pour mieux les préparer et avoir des réunions plus efficaces.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame la Vice-Présidente.

Mme PERNOD.- De la même façon, nous respectons le délai légal qui est de huit jours avant la Commission permanente. Nous nous sommes engagés, et je vérifierai qu'on le fasse, à être plus performants dans l'envoi des rapports avant les commissions. Du coup, je vais donner un avis négatif à votre amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- L'objectif est de s'améliorer sur le sujet. Nous avons tous cela en tête. Il faut savoir que cela représente beaucoup de travail pour les services.

Nous allons essayer de progresser, mais je maintiens notre position. On s'en tient à ce que dit la loi. J'ai constaté avec intérêt que des débats étaient exactement symétriques à la Métropole de Lyon. C'est amusant.

Le Président qui est issu de votre sensibilité politique explique qu'il est bien de respecter uniquement les délais de la loi, qu'il faut faire beaucoup de Commissions permanentes et pas d'Assemblées plénières. Cela me fait sourire, je me dis qu'il faut peut-être mettre un peu de cohérence interne dans les positions que vous défendez quand vous êtes au pouvoir et celles que vous prenez quand vous êtes dans l'opposition.

Je sou mets l'amendement au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

- **n°7 : Liste Les écologistes**

M. MARIN.- Vous dites vouloir respecter la loi directement et le CGCT, les suspensions de séance sont de droit en réalité. Il n'y a que vous qui puissiez en fixer la durée.

Notre amendement propose de supprimer la partie : « accorder si les circonstances le justifient », pour dire que les suspensions de séance sont de droit.

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame PERNOD.

Mme PERNOD.- C'est le résultat de nos échanges. Nous allons conserver cette rédaction. Je donnerai un avis défavorable à votre amendement en vous faisant noter que jamais une suspension de séance n'a pas été accordée sous l'ancienne mandature. Je ne vois pas pourquoi cela changerait. C'est le Président qui a la liberté de choisir les circonstances pour lesquelles cette suspension est demandée.

Je donne un avis négatif.

M. LE PRÉSIDENT.- Dans le cadre de la loi, il faut motiver l'acceptation ou le refus d'une suspension de séance. J'ai toujours donné droit aux suspensions de séance dans le précédent mandat. Cela n'a jamais posé de problème. Vous le découvrirez.

Je sou mets l'amendement au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

- **n°8 : Liste Les écologistes**

M. MARIN.- Par le CGCT, vous avez déjà les pouvoirs de police de l'Assemblée. En cas d'abus, que ce soit dans le public ou au sein de notre hémicycle, vous avez la possibilité d'intervenir et d'expulser la personne qui commet un abus.

Il n'est donc pas nécessaire d'ajouter un article dans le règlement intérieur pour cela. De plus, votre article, en particulier la partie sur les signes distinctifs n'est pas claire et peut prêter à interprétation. Allez-vous vous permettre d'expulser l'un ou l'une de mes collègues écologistes qui porterait un masque de couleur verte ?

Nous proposons de retirer cet article et de mettre la phrase sur la police de l'Assemblée à l'endroit où elle était lors du précédent règlement intérieur, c'est-à-dire dans l'article 1.4. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame PERNOD.

Mme PERNOD.- De la même façon que nous avons eu ces débats en commission, il est important, dans les temps que nous vivons, d'avoir une police des Assemblées qui puisse être sous l'autorité du Président parce que lui seul à cette autorité.

Il nous a semblé important, par rapport à ce que nous avons observé, d'avoir un article dans le règlement intérieur, qui puisse régler les abus. À nous de juger quels seront ces abus, vous savez que nous serons capables de le faire. Cela nous permettra à terme d'expulser untel ou untel si des abus sont commis ou des outrances formulées au sein de cet hémicycle.

Je crois que cela s'inscrit dans le bon respect des échanges que nous aurons entre nous.

Je donne un avis négatif à votre amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'avons jamais eu de problèmes dans cet hémicycle alors que vous vous en souvenez sans doute, il y a eu des difficultés dans d'autres hémicycles régionaux, au cours du précédent mandat. Il me semble bon d'avoir des outils qui permettent de réguler sereinement nos débats.

Je sou mets l'amendement au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

- **n°9 : Liste Rassemblement national**

Mme MOREL.- Il s'agit des temps de parole qui doivent être accordés aux groupes et qui ont été réduits sur cette nouvelle mandature, encore une fois !

Dans d'autres Régions, les exécutifs accordent des temps de parole plus importants, qui peuvent être modulés en fonction de l'importance des dossiers. Il est dommageable, pour l'image de notre institution, qu'une telle mesure restrictive soit validée au sein de notre Assemblée, au risque de n'être plus qu'une chambre d'enregistrement.

Une augmentation des temps de parole doit être envisagée dans l'intérêt de la qualité des débats, mais aussi par égard pour la qualité de conseiller régional et par respect pour les électeurs.

Nous proposons une modification de l'article 1.8, prise de temps de parole : « e. Les temps de parole individuels : Les conseillers régionaux disposent de 3 mn au minimum pour présenter un amendement. Le Président peut prolonger ce temps de parole en fonction du sujet discuté. En réponse, un conseiller régional non-inscrit et les groupes politiques, à raison d'un orateur par groupe, disposent d'une minute.

Les conseillers régionaux disposent de 4 minutes minimum pour présenter un vœu ou une question orale dans le respect des modalités décrites par l'article 1.12 et 1.13 du règlement intérieur. Le Président peut prolonger ce temps de parole en fonction du sujet discuté.

En réponse à un vœu, un conseiller régional non-inscrit et les groupes politiques, à raison d'un orateur par groupe, dispose d'une minute. »

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une bonne démonstration que vous venez de faire Madame MOREL parce qu'il vous restait 1 mn 30. Vous voyez que l'on arrive parfaitement en 2 mn à exprimer ce que l'on veut dire. Vous l'avez parfaitement fait.

Madame PERNOD.

Mme PERNOD.- Nous allons conserver la rédaction de cet article, sachant que si le conseiller régional demande à poursuivre son argumentation, le Président le laisse terminer.

Je donne un avis défavorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pourrions adopter un autre point qui existe dans d'autres Assemblées régionales dans lesquelles le temps de parole est proportionnel à la taille du groupe. Cela vous serait très défavorable. Le principe que nous appliquons, qui est favorable aux groupes d'opposition, c'est un temps de parole commun, quelle que soit la taille du groupe. Nous cherchons à ce que ce temps de parole permette à tout le monde de s'exprimer. C'est un vrai temps de parole supplémentaire donné à l'opposition. Pour cette raison, je sou mets l'amendement au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

- **n°10 : Liste Les écologistes**

Mme PASIECZNIK.- Les questions préalables étaient prévues dans le règlement intérieur adopté en 2016. Ces questions ont été utilisées à bon escient. Il est pertinent de les maintenir afin de garantir un fonctionnement démocratique de l'Assemblée.

Nous souhaitons que l'article 1.8 de la page 6 du règlement intérieur soit modifié en y ajoutant : « Une question préalable dont l'objet est de faire décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur un point inscrit à l'ordre du jour est débattue avant l'examen de ce point. Son adoption pourrait la retirer de l'ordre

du jour. Une seule question préalable a été mise en discussion sur un même point de l'ordre du jour. Le temps de parole sur les questions préalables est limité à 2 minutes et à un seul orateur par groupe. »

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame PERNOD.

Mme PERNOD.- Nous allons évidemment donner un avis défavorable à votre amendement. Nous en avons parlé en commission, c'est un sujet dont on pourra parler en Conférence des Présidents. C'est à ce moment que nous pourrions juger de l'éventualité des questions orales et de leur organisation.

Je ne suis pas persuadée qu'il faille l'inscrire dans le règlement intérieur. Nous verrons cela dans nos échanges en Conférence des Présidents, raison pour laquelle nous émettons un avis défavorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Je sou mets l'amendement au vote avec un avis défavorable. Je rappelle, sauf erreur de ma part, que tous ces sujets ont fait l'objet de discussions et de négociations en amont pour tenter de se mettre d'accord les uns avec les autres.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

- **n°11 : Liste Les écologistes**

Mme PASIECZNIK.- Le vote par division en Assemblée plénière était prévu dans le règlement intérieur adopté en 2016. Cette modalité de vote a été utilisée à bon escient. Il nous paraît donc pertinent dans la maintenir, comme le présent règlement intérieur soumis au vote le prévoit dans son article 2.7 qui est relatif aux modalités de vote au sein de la Commission permanente.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Mme PERNOD.- Nous avons aussi échangé en commission sur la question. Il y a deux sujets qu'il faut essayer de dissocier. Sur la Commission permanente, nous conservons un vote par division, car c'était le souhait de l'ensemble des personnes présentes. En Assemblée plénière, vous avez la possibilité d'amender le texte, de le voir évoluer. Le texte définitif proposé n'a pas vocation à être voté par division. Le texte ayant été travaillé, vous pourrez

l'adopter dans son ensemble ou le rejeter. Nous donnons un avis défavorable à votre amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Je rappelle que c'est une spécificité de notre hémicycle. Cela se pratique dans peu de Conseils régionaux et de collectivités locales.

Je sou mets l'amendement au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

- n°12 : Liste Les écologistes

- n°13 : Liste Les écologistes

- n°14 : Liste Les écologistes

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose une discussion commune des amendements 12, 13 et 14. Vous pourrez avoir plus de temps de parole pour les présenter.

Madame BABIAN-LHERMET.

Mme BABIAN-LHERMET.- Ces trois amendements ont le même objet, les délais de dépôts des amendements, des questions orales et des vœux.

La production d'amendement nécessite un travail des groupes et peut intégrer des débats qui ont lieu en commission organique. Quant aux questions orales et aux vœux, ce sont des sujets d'actualité qui doivent être au plus proche de l'Assemblée plénière.

Nous proposons de réduire le délai de dépôt des amendements, des questions orales et des vœux, de trois à deux jours ouvrables.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame PERNOD.

Mme PERNOD.- Nous avons eu cet échange en commission. L'idée retenue par l'ensemble des conseillers a été de conserver la rédaction du règlement intérieur.

Nous avons déjà vocation, comme c'est le cas dans les usages, à ramener le délai de dépôt d'amendement, de vœux ou de questions orales, à une date plus courte en Conférence des Présidents. Je propose de conserver le règlement intérieur tel qu'il est écrit, et de se laisser la liberté, en Conférence des Présidents, d'avancer ou de reculer la date de dépôt, suivant les textes qui nous seront proposés. C'est un avis défavorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Je sou mets l'amendement n°12 au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

M. LE PRÉSIDENT.- Je sou mets l'amendement n°13 au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

M. LE PRÉSIDENT.- Je sou mets l'amendement n°14 au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

- **n°15 : Liste PCF-LFI**

Mme ROMAGGI.- Chers collègues, Monsieur le Président. Aucune originalité dans mon propos en évoquant pour commencer, la très forte abstention des dernières élections : 67,4% en Auvergne et en Rhône-Alpes. Certes, nous sommes toutes et tous, ici, élus, mais qui représentons-nous véritablement ? Peut-on encore réellement parler de démocratie dans ce contexte ?

Beaucoup de raisons ont pu être invoquées pour expliquer un tel résultat : le virus, la gabegie monumentale de l'acheminement ou plutôt du non-acheminement des professions de foi, les départs en week-end pour vivre à nouveau, après de multiples confinements et reconfinements. Pourtant, toutes ces raisons, aussi valables soient-elles, ne parviennent pas à épuiser la cause de ce désintérêt civique.

Cette abstention est un cri sourd du peuple qu'il nous faut entendre sous peine de nous enfermer dans des débats abscons, complètement déconnectés des enjeux actuels et des besoins des habitants de la région.

Nous devons faire preuve d'humilité et affronter cette crise démocratique. Il faut en finir avec un Conseil régional vu comme un énième rouage de plus dans une sphère bureaucratique, vaporeuse et lointaine. C'est à nous que la tâche incombe d'intéresser à nouveau nos concitoyens à ce qu'il se passe au sein de cet hémicycle.

Le Conseil régional doit devenir un véritable centre de décisions dans lequel les citoyens s'impliquent et par lequel ils se sentent concernés. C'est pour cette raison que les élus Insoumis et Communistes proposent d'inclure dans le règlement intérieur du Conseil régional, la possibilité des saisines directes de l'institution par les citoyens sur un sujet ayant trait aux affaires régionales.

Ce droit d'interpellation citoyenne et ce référendum pour une initiative citoyenne pourront enfin permettre de mettre au cœur du débat les besoins de celles et ceux qui sont mal ou peu représentés, de celles et ceux qui défendent les causes d'intérêt général.

Nous sommes fermement convaincus que l'interpellation citoyenne est devenue la composante essentielle de la démocratie. Voilà pourquoi je vous invite aujourd'hui à adopter cet amendement au règlement intérieur, pour bien signifier que nos règles internes sont officiellement capables de prendre en compte des revendications externes à l'Assemblée régionale.

Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup pour la précision avec laquelle vous avez exposé votre amendement et le raisonnement politique qui le sous-tend.

Madame PERNOD.

Mme PERNOD.- Nous considérons que le droit de pétition et les dispositions relatives au référendum existent aujourd'hui dans le Code général des collectivités territoriales notamment. Nous estimons qu'ajouter des dispositions supplémentaires n'a pas sa place dans un règlement intérieur.

Nous sommes tous conscients de l'intérêt de s'interroger sur ce qu'il s'est passé ces derniers temps et sur la participation citoyenne nécessaire. Ces dispositions existent. Essayons de voir leur mise en œuvre, la façon dont cela fonctionne. Je pense que cela n'a pas vocation à être inscrit au sein d'un règlement intérieur, pendant la gestion de notre Assemblée.

Je demande le rejet de votre amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Le règlement intérieur est destiné à gérer nos débats dans l'hémicycle. Le sujet que vous posez, qui est parfaitement fondé, interroge sur comment consulter nos habitants, comment ouvrir plus largement, comment faire en sorte que la vie démocratique fasse l'objet d'une représentation ? Ce sont des interrogations permanentes.

Le philosophe Rousseau que j'aime beaucoup, s'interroge sur cette question dans le *Contrat social* : comment éviter la dépossession, celle du processus démocratique ? Comment arriver au renouvellement perpétuel du contrat social ? Il aboutit sur une aporie parce qu'il considère que c'est le point de contradiction interne de sa conception philosophique du contrat social.

Je ne suis pas fermé à l'idée que l'on puisse avoir des consultations sur des bassins de vie, des territoires, sur des sujets qui peuvent impacter fortement certains territoires. On avait été amené à le faire dans le précédent mandat, sur certains bassins de vie. Ce n'est pas une réponse de fermeture.

Toutefois, cela n'aurait pas sa place dans le règlement intérieur. Nous serions même à la frontière de ce que doit être un règlement intérieur, légalement. C'est un rejet, mais ce n'est pas un rejet de l'outil. Les questions que vous posez sont fondées et légitimes.

Je sou mets l'amendement au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

- n°16 : Liste Les écologistes

- n°17 : Liste Les écologistes

M. LE PRÉSIDENT.- Les amendements 16 et 17 font l'objet d'une discussion commune.

Mme COLIN.- Je reviens à la charge. Je pense que le rôle du règlement intérieur n'est pas seulement de définir des débats au sein de l'hémicycle, mais de réglementer les débats au sens général du Conseil régional. Je pense que ce serait un signe politique fort que d'inscrire ces possibilités dans le règlement intérieur.

Nous vous demandons de prendre en compte l'abstention très marquée qu'il y a eu pour ces dernières élections, et d'inclure les citoyens et citoyennes au sein de nos débats, en ajoutant trois paragraphes.

Le premier que nous proposons, rejoint un peu la proposition de Madame ROMAGGI en permettant au Conseil régional de se doter de politiques qui permettraient une votation organisée par les citoyens.

Nous vous proposons d'ajouter un deuxième paragraphe en 1.17, qui donne la possibilité à la Région de consulter directement les citoyens par vote sur un sujet sur lequel le Conseil régional veut débattre.

Le troisième paragraphe permettrait aux citoyens d'interpeller l'Assemblée sur un sujet, dans un cadre défini par une délibération de la Région, leur donnant la possibilité d'ajouter un sujet à l'ordre du jour d'un Conseil régional.

Je pense que ce serait un signe politique fort que d'intégrer l'ouverture des débats aux citoyens dans le règlement intérieur. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame PERNOD.

Mme PERNOD.- La réponse relève du même principe que ce que nous venons de nous dire. D'abord, ne pas inscrire cela dans le règlement intérieur ne nous interdit pas de le faire. Nous saisissons régulièrement le CESER, par exemple, qui est l'instance représentative de la société civile en région. Il intervient sur les différents rapports que nous avons. Nous avons de vraies saisines directes sur des thématiques locales, régionales ou départementales, sur des points précis qui peuvent nous occuper.

Je considère que cela n'a pas vocation à être inscrit au règlement intérieur. Cela ne veut pas dire que sur le fond, nous ne sommes pas ouverts à travailler sur ces sujets et à le proposer.

L'avis est négatif.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur BAUD demande la parole.

M. BAUD.- Je souhaitais intervenir pour proposer un sous-amendement pour le précédent amendement. Je ne vais malheureusement pas pouvoir le présenter puisqu'il a déjà été voté. Nous étions favorables au dispositif du seuil, en mettant « un pour cent de la population », car cela nous paraissait cohérent.

Globalement, je pense que nous devons tenir compte des propos développés par mes collègues. Nous sommes favorables à ces dispositifs qui impliquent plus les citoyens. Il serait bon de pouvoir les mettre en œuvre durant ce mandat.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur BAUD.

Je suis désolé pour le sous-amendement.

Je sou mets au vote l'amendement n°16 avec un avis défavorable. Le fait de ne pas mettre cela dans le règlement intérieur ne nous empêche pas de l'utiliser. Le règlement intérieur trace l'organisation de nos débats ici.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

Je sou mets au vote l'amendement n°17 avec un avis défavorable.

Mme COLIN.- Je n'ai pas présenté l'amendement n°17. L'amendement n°16 proposait l'intégration de trois paragraphes, mais le 17 n'a pas été présenté.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame COLIN, je vais vous redonner la parole, mais quand je parle d'une discussion commune, cela signifie que vous présentez les deux amendements en une seule intervention, quitte à prendre plus de temps pour la présentation. C'est l'organisation de la cohérence des débats. Si cela vous pose un problème parce que vous préférez séparer la présentation de chaque amendement, il faut me prévenir. Si ce n'était pas clair, je vais vous rendre la parole pour présenter l'amendement n°17.

Mme COLIN.- L'amendement n°17 propose que la Région se dote d'un autre dispositif sur le modèle de la Convention citoyenne pour le climat. À l'heure où des températures de 50,4° ont été relevées aux États-Unis, de 49,6° au Canada et de 47° au Maroc, et que l'on constate des événements climatiques extrêmes partout dans le monde, notamment avec les inondations qui font beaucoup de victimes en Allemagne, en Belgique et au Luxembourg, nous pensons que la société doit opérer des changements radicaux et que les citoyens doivent s'emparer de ces sujets.

Nous proposons que le Conseil régional inscrive dans son règlement intérieur la possibilité de se doter d'une Convention citoyenne pour le climat. La Convention citoyenne nationale a montré la capacité de ses membres à s'emparer des sujets, à les traiter et à faire des propositions de manière brillante. C'est un autre dispositif dont nous voulons que la Région se dote à travers cet amendement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Personnellement, je ne partage pas votre diagnostic sur le résultat de cette Convention. Cela fait partie de nos différences politiques.

Madame PERNOD.

Mme PERNOD.- De la même façon, Madame COLIN, nous ne souhaitons pas intégrer cette écriture dans le règlement intérieur. Je donne un avis négatif à votre amendement.

(Monsieur le Président WAUQUIEZ quitte l'Assemblée à 11 heures

04.

Mme PERNOD assure la Présidence.)

Mme PERNOD.- Nous passons au vote de l'amendement n°17.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY.- Merci Madame la Vice-Présidente.

Je proposerai à Madame COLIN de « mettre sa peau au bout de ses idées » et de proposer des choses plus concrètes. On pourrait par exemple proposer, pour le climat, que l'on arrête la climatisation dans l'hémicycle l'été, au lieu de déposer des amendements fumeux et vaseux. Nous pourrions proposer de couper la climatisation aujourd'hui, je sou mets cela à Madame PERNOD.

Je vous remercie.

(Applaudissements du RN.)

Mme PERNOD.- Je sou mets l'amendement n°17 aux voix avec un avis négatif de l'exécutif.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

• n°18 : Liste Les écologistes

M. MARIN.- De nombreux rapports passent en Commission permanente. L'ensemble des membres de notre Conseil régional, même les personnes qui ne siègent pas en Commission permanente, reçoivent et étudient ces rapports.

Bien entendu, la Commission permanente doit rester un lieu efficace, en petit comité, mais il est logique que les conseillères et les conseillers régionaux qui ont travaillé sur les rapports puissent assister au vote s'ils le souhaitent.

Ainsi nous proposons que les conseillers régionaux et conseillères régionales non-membres de la Commission permanente puissent être dans le public, sans droit de vote ni droit de parole bien entendu.

Je vous remercie.

Mme PERNOD.- C'est un échange que nous avons eu en commission. Je vous rappelle que le principe de publicité des séances n'est pas applicable en Commission permanente. C'est pour cela que des élus régionaux sont élus à la Commission permanente, eux seuls pouvant assister aux débats et prendre part

au vote. Je donne un avis négatif à votre amendement et le soumetts au vote avec un avis négatif.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

(Monsieur le Président WAUQUIEZ revient en séance à 11 heures 06.)

• n°19 : Liste Les écologistes

Mme BABIAN-LHERMET.- Nous estimons que les questions étudiées en Commission permanente nécessitent des débats. Nous proposons que ceux-ci soient organisés. Nous proposons que les rapports soient présentés par un membre de l'exécutif puis que la parole soit donnée aux orateurs de la Commission permanente dans l'ordre des demandes.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame PERNOD.

Mme PERNOD.- Il n'y a pas de débats en Commission permanente. Je donne donc un avis défavorable à l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Je soumetts l'amendement au vote avec un avis négatif.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

• n°20 : Liste Les écologistes

M. MARIN.- Lors de la Conférence des Présidents, les temps de parole sont distribués, de nombreuses décisions sont prises. Il est logique d'avoir un relevé de décisions, partagé avec l'ensemble des Présidentes et Présidents de groupe, en amont de la séance de l'Assemblée plénière ou Commission permanente qui suivra, afin de s'assurer que toutes les décisions prises soient bien écrites et partagées par toutes et tous.

Nous proposons ainsi d'inscrire que le compte rendu des Conférences des Présidentes et Présidents, sera envoyé en amont de l'Assemblée qui suit.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame PERNOD.

Mme PERNOD.- Je vais donner un avis négatif à votre amendement. Nous avons échangé. La plupart du temps, les choses s'organisent, chacune des

positions est respectée. Je pense que nous pouvons continuer ainsi dans les relations que nous avons. Je donne un avis négatif à votre amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Je sou mets l'amendement au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

• n°21 : Liste Les écologistes

Mme COLIN.- Nous avons été déçus par les intitulés des commissions que vous nous proposez.

L'intitulé tel qu'il est proposé, ne donne pas assez d'importance à certains sujets relevant des compétences régionales indispensables pour répondre aux enjeux actuels.

Pour garantir le travail sur ces sujets d'importance, nous proposons des changements d'intitulés. Par exemple, la politique de la Ville ne figure pas dans les intitulés des commissions. Nous proposons donc de l'ajouter à l'intitulé de la commission 3 pour la nommer : « aménagement du territoire et politique de la Ville ».

Nous débattons plus longuement tout à l'heure de la commission 6, sécurité, mais nous souhaitons ajouter « humaine » à sécurité pour l'appeler « sécurité humaine, prévention des risques et résilience ».

Pour la commission 7, nous proposons « économies locales, circulaires, sociales et solidaires » et pour la commission 9, « urgences climatiques, transition énergétique, biodiversité et parcs naturels régionaux » puisque ces sujets d'importance doivent être pris en compte et traités directement.

Pour la commission 16, nous proposons d'ajouter « vie associative » et de l'intituler : « handicap, action sociale et vie associative ».

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Je n'y suis pas favorable.

D'abord, la vie associative n'est pas seulement dans cette commission. La commission 13 sur la culture incorpore la vie associative, c'est fondamental. Il en est de même pour la commission 12 sur la santé et la commission 11, la 18 également.

Pour le reste, vous voulez inscrire « politique de la Ville », mais pourquoi pas ruralité ? Cela n'a pas de sens pour vous ? Dans l'aménagement du territoire, il y a la défense de la ruralité et pas seulement la politique de la Ville. Je suis étonné que pour vous, il n'y ait que la politique de la Ville. Pour moi, il y a aussi la ruralité. Cela n'aurait pas de sens d'inscrire seulement politique de la Ville et pas ruralité.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité.)

Pour le reste, nous avons une profonde divergence. Je vois bien que vous n'aimez pas le terme « sécurité ».

Dès qu'il apparaît, vous cherchez à mettre d'autres mots autour pour ne pas donner l'impression que l'on s'occupe de ce domaine.

Vous proposez « sécurité humaine » et ajouter « prévention des risques » au cas où l'on comprenne que nous voudrions vraiment nous occuper de la délinquance, et vous finissez en ajoutant « résilience ».

Je suis totalement en désaccord avec vous. Le terme de résilience a une profonde signification. Il a été mis en place par Boris CYRULNIK dans un contexte précis, celui de la Shoah, qu'il a transposé sur les questions de politique de la petite enfance. Il a travaillé sur la manière de surmonter un choc traumatique.

J'aimerais que l'on m'explique ce que la résilience a à voir en matière de sécurité. En la matière, ce qu'il faut c'est arrêter les délinquants et les empêcher d'agir. Si vous nous proposez de faire des cours de théâtre pour gérer l'insécurité, comme cela se fait à la Ville de Lyon, ce sera sans nous !

Ici, on s'occupe de sécurité et on assume de travailler sur la sécurité. C'est là-dessus que les électeurs nous ont fait confiance. Nous assumons totalement le terme de sécurité sans devoir l'enrober de mots qui font qu'à l'arrivée, on ne sait plus ce que l'on veut dire. Ce qui m'inquiète le plus c'est que l'on ne fait pas.

(Applaudissements de la majorité.)

M. GEMMANI.- Nous aurions aimé que vous rajoutiez la notion de logement à la commission 3 parce que nous vivons un moment très délicat, notamment en matière de logements pour les étudiants et pour les personnes en précarité ou en seuil de précarité.

Dans la mandature précédente, cette question était une thématique que vous aviez évoquée. Nous la traitons en commission.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Monsieur KOTARAC demande la parole.

M. KOTARAC.- Je suis surpris par les intitulés et notamment par la suppression de la préférence régionale et par celle de la relocalisation. Je me demande si les personnes qui ont déposé l'amendement sont plutôt pour les délocalisations que pour les relocalisations, si elles sont pour la préférence des Chiliens dans le cadre du Mercosur plutôt que la préférence régionale. C'est une question que je me pose. Merci.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Monsieur GEMMANI, votre question sur le logement est fondée. Comme vous n'avez pas d'amendement, nous ne pouvons pas le faire maintenant.

Je vous propose que l'on choisisse et que l'on vous donne la réponse sur la commission à laquelle on rattache ce thème.

Cela pourrait être à la commission 3, c'est peut-être ce qui aurait le plus de sens. Je m'interrogeais également sur un rattachement à la commission 16.

Je vous propose de regarder cela ensemble et d'en rediscuter avec vos élus avant de trancher sur la commission à laquelle nous rattacherons le logement. Votre intervention est fondée. Merci.

Je soumetts l'amendement au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

• n°22 : Liste Les écologistes

M. MARIN.- Nous retirons cet amendement, suite à la nouvelle écriture du règlement intérieur que vous nous avez envoyée vendredi, qui nous paraît convenable. Merci.

Mme PERNOD.- Merci.

- *L'amendement est retiré.*

• n°23 : Liste Parti socialiste, Parti radical de gauche, Cap Écologie

Mme BOUKAALA.- Je porte cet amendement au nom des élus Radicaux de gauche et de nos collègues socialistes.

Depuis mars 2020, le Covid nous a habitué, de manière brutale et inattendue à travailler en distanciel, avec ses limites, mais aussi ses aspects positifs en termes d'économie de temps, d'économies environnementales, d'économies parfois financières aussi concernant les frais de déplacement.

Tout un chacun sait apprécier aujourd'hui, pour l'instant en tout cas, le retour des réunions en présentiel lorsqu'elles sont possibles et lorsque c'est nécessaire. Il est important quand on fait de la politique de pouvoir faire du lien, aussi de se voir autrement que par les écrans.

Pour autant, il existe certaines réunions de travail telles les Conférences des Présidents où imposer le présentiel a aujourd'hui moins de sens. Je pense que la pandémie doit nous amener tous à réfléchir à des modes de travail vertueux. Quand on doit se réunir en Conférence des Présidents par exemple, seulement pour établir l'ordre du jour de l'Assemblée, il est parfois dommage que des élus viennent de différents départements.

Notre idée est de permettre à certaines réunions d'avoir lieu en distanciel sur la demande des Présidents de groupe.

Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci à vous, Madame BOUKAALA. C'est une vraie interrogation, je ne la fuis pas.

Vous êtes représentante d'un parti qui a été à la fondation de la IIIème République. À ce moment-là, il y a eu des débats pour savoir comment organiser la vie démocratique et quel type de structuration on choisissait.

Les pères fondateurs de la IIIème République s'étaient interrogés pour savoir s'il fallait adopter un hémicycle, s'il était indispensable d'être systématiquement ensemble, s'il était possible de permettre des fonctionnements séparés dans l'hémicycle.

La tradition républicaine française repose vraiment sur l'idée héritière du théâtre de l'Antiquité grecque et qui repose sur l'échange physique.

C'est fortement inscrit dans nos gènes démocratiques. Cela remonte à la conception des cités grecques, à celle du forum romain, à la conception des cantons suisses dont on a oublié le rôle très important dans la construction de notre schéma démocratique français. J'y suis attaché.

Nous avons eu ce débat en interne en nous disant qu'avec le Covid, nous étions tous chez nous, que c'était bien, l'ordinateur était allumé et nous parlions quand il le fallait. Je pense que ce n'est pas sain sur la durée et que

nous avons besoin des échanges physiques, de la confrontation, du regard. De l'échange, de la pratique commune naît l'interaction. Je pense que, si on ouvre la boîte de Pandore, on sera tous en visio et que ce n'est pas sain.

Ce n'est pas très contraignant, nous n'avons pas beaucoup de moments de présence physique. Je pense que ces moments sont importants, que l'on en a besoin pour se jauger, s'écouter. Il y a le débat, la présence commune, mais aussi la lumière, l'échange, l'interaction des uns avec les autres. Je suis attaché à ces process.

Je le répète, c'est un débat que nous avons eu en interne. Je comprends bien votre question.

Mme GREBERT.- Monsieur le Président, je vais abonder dans votre sens. Nous voterons contre cet amendement parce que les conditions à distance ne sont pas satisfaisantes. Lors des commissions organiques à distance, les temps de parole ne durent qu'une heure. Nous aurons tout à l'heure un débat sur les indemnités des conseillers régionaux.

Je considère qu'avec quatre Assemblées plénières chaque année, c'est un minimum d'être présent au moins pour ces commissions organiques.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Je sou mets l'amendement au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

M. LE PRÉSIDENT.- Cet échange avait toute sa place.

• n°24 : Liste Les écologistes

M. MARIN.- Notre Conseil est composé de plusieurs groupes qui représentent les différentes visions politiques. La représentation à la proportionnelle dans les organismes extérieurs permet de garantir la diversité de vision également en leur sein.

Monsieur le Président parlait tout à l'heure de cohérence dans les collectivités et ciblait la Métropole de Lyon qui semble particulièrement l'intéresser. Je rappelle que l'amendement que nous proposons aujourd'hui est une demande que votre famille politique a faite à la Métropole de Lyon et que nous avons acceptée.

Pour votre information, nous avons fait une liste commune de l'ensemble du Conseil, votée à l'unanimité des groupes d'opposition et de la majorité pour les organismes extérieurs, qui a permis à certains groupes de siéger dans des organismes extérieurs où ils n'auraient pas eu de place avec la représentation à la proportionnelle.

Nous vous proposons qu'à partir de quatre représentants dans un organisme extérieur un représentant de l'opposition soit présent pour être garant de la démocratie.

Merci beaucoup.

Mme PERNOD.- Merci.

La démocratie s'est exprimée il n'y a pas si longtemps. Nous avons eu cet échange en commission. Nous sommes tombés d'accord, à une exception près, sur la rédaction qui est faite dans le règlement intérieur. Je vais donc donner un avis défavorable à votre amendement.

Je sou mets l'amendement au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

• n°25 : Liste des écologistes

Mme PERNOD.- La parole est à Madame BABIAN-LHERMET pour l'amendement n°25.

Mme BABIAN-LHERMET.- Si la modulation de l'indemnité est une bonne disposition puisqu'elle vise à encourager l'assiduité des élus alors que la forte abstention de ces derniers scrutins marque une défiance des électeurs et des électrices vis-à-vis de la classe politique, les élus ont un devoir d'exemplarité, en particulier le premier d'entre eux, le Président.

Aussi nous proposons qu'il n'y ait pas d'exception le concernant pour la modulation des indemnités, à l'image de ce qu'il se passe en Île-de-France puisque le règlement intérieur de cette Région ne prévoit pas d'exception.

Merci.

Mme PERNOD.- Merci.

Sur le Président du Conseil régional, on peut tous décemment se dire qu'il a des obligations qui ne sont pas les nôtres et qu'il ne peut évidemment pas être soumis au régime des absences tel que nous y sommes soumis.

Je rappelle qu'il y avait possibilité, pour cette mandature, d'avoir une augmentation de l'indemnité de Président de Conseil régional de 40 %, ce qu'il n'a pas souhaité.

Nous allons garder la rédaction qui a été faite dans le règlement intérieur, qui est juste, et donner un avis défavorable à votre amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Rassurez-vous, je n'ai pas l'intention de laisser ma place à l'AP !

Monsieur BUISSON, vous avez la parole.

M. BUISSON.- Monsieur le Président.

L'exemple doit venir d'en haut, Monsieur WAUQUIEZ, et c'est d'autant plus vrai lorsqu'on aspire aux plus hautes fonctions. Il n'y a aucune raison que le Président soit exempté de la modulation de l'indemnité. Ce n'est pas de la démagogie que de le dire.

Ce privilège, ce passe indemnitaire, ne correspond pas aux messages forts que les millions d'abstentionnistes ont envoyés pour une politique plus lisible, plus responsable et plus juste.

C'est pourquoi le Rassemblement national soutiendra cet amendement.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne voudrais pas que cela devienne un sujet.

Je trouve la manœuvre politiquement un peu grosse et un peu habile. Je ne sais pas si vous avez eu l'impression que je ne faisais pas les AP et les CP. Je n'ai aucun problème en la matière. Je vais prendre votre amendement. Cela ne me pose aucun souci.

Je ne doute pas que vos propres députés au Parlement européen s'appliquent un taux de présence exemplaire parce qu'il m'avait semblé que c'était loin d'être le cas.

(Applaudissements fournis de la majorité)

Je sou mets au vote l'amendement n°25 avec un avis favorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est adopté.*

• n°26 : Guillaume LACROIX, Sarah BOUKAALA, Roger Jean MEALLET, Bernard CHAVEROT

Mme BOUKAALA.- Je retire l'amendement puisque, dans la nouvelle version du règlement intérieur, l'erreur a été corrigée.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

- *L'amendement est retiré.*

• n°27 : Liste Les écologistes

Mme COLIN.- Dans le paragraphe sur la modulation, les absences d'élus sont tolérées et précisées dans un tableau...

M. LE PRÉSIDENT.- Je suppose que c'est le même cas que Madame BOUKAALA ? Il est intégré dans le règlement intérieur sur la dernière modification. Normalement, votre amendement est rempli.

Mme COLIN.- D'accord.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

• n°28: Liste Les écologistes

Mme BABIAN-LHERMET.- Il s'agit du remboursement des frais.

Les conseillères et conseillers régionaux viennent de tous les départements de la région, certains très éloignés. Pour travailler et préparer correctement les commissions et les Assemblées, des groupes politiques ont besoin de se réunir.

Nous proposons que les frais liés à une réunion de groupe par mois soient prévus dans les remboursements.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame PERNOD.

Mme PERNOD.- C'est un sujet que nous avons abordé en commission. Le consensus a admis que l'on n'accepte pas cette proposition pour les réunions de groupe.

Je donne un avis défavorable à votre amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

M. AUGUSTE.- Je veux dire tout mon plaisir d'intégrer cette Assemblée en tant que personne issue de la société civile, que le Rassemblement national a mis en avant dans cette campagne des Régionales.

Nous soutenons cet amendement de nos collègues écologistes pour se réunir plus souvent, même si nous regrettons que nos collègues de la gauche

votent systématiquement contre nos amendements, y compris lorsqu'ils leur sont favorables, comme cela a pu être le cas tout à l'heure pour les temps de parole.

En tant que nouveau politique, je regrette un peu ce dogmatisme qui fait qu'il n'est pas la peine de se réunir simplement pour rejeter automatiquement un amendement parce qu'il vient d'un parti dont les deux lettres semblent être l'horreur pour certains de nos collègues.

L'intérêt général doit passer avant ces dogmes que les écologistes appliquent à Lyon. On en voit le résultat, notamment sur la Place Bellecour.

Nous regrettons ce dogmatisme primaire.

(Applaudissements du RN.)

M. LE PRÉSIDENT.- Je sou mets l'amendement au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

• n°29 : Guillaume LACROIX, Sarah BOUKAALA, Roger Jean MEALLET, Bernard CHAVEROT

Mme BOUKAALA.- Dans notre règlement intérieur, il est inscrit que les élus ne pourront se faire rembourser leurs frais de déplacement que lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel.

Il existe aujourd'hui de plus en plus de plateformes soutenues par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui proposent des principes de covoiturage et de partage de véhicules. Ces alternatives aux véhicules individuels sont importantes, notamment dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour l'environnement.

Il nous semblait dommage que notre règlement intérieur ne permette pas ce type de remboursement, d'autant qu'il me semble que ce fut le cas pour certains mandats précédents. Nous souhaiterions inscrire dans le règlement intérieur, que ces alternatives à la voiture individuelle pourront être remboursées lors des déplacements des élus.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce problème s'est posé dans un certain nombre de collectivités qui se sont retrouvées avec de gros problèmes comptables, le Trésorier payeur général demandant des attestations de covoiturage et le nombre de personnes dans les covoiturages, voulant vérifier que la facture ait été

partagée à plusieurs. Cela entraîne de gros problèmes comptables pour ceux qui l'ont fait.

Nous essayons de simplifier cela. Pour l'instant, le rapport avec les justifications comptables s'est avéré être un vrai casse-tête. Nous attendons une fluidification législative pour pouvoir y recourir plus facilement.

Si vous êtes d'accord, je vous propose de retirer l'amendement pour cette raison, sachant que nous sommes à l'affût et que dès que ce sera fluidifié législativement et rendu automatique, nous pourrons y recourir très simplement.

Merci Madame BOUKAALA.

- *L'amendement est retiré.*

• n°30 : Liste Les écologistes

M. LE PRÉSIDENT.- L'amendement 30 porte-t-il sur le même sujet ? Voulez-vous ajouter un mot, Madame COLIN ?

Mme COLIN.- L'amendement porte sur le même thème, pour que les élus favorisent l'utilisation des alternatives à la voiture individuelle, en rajoutant un aspect.

Par rapport au transport, nous proposons une autre rédaction. Elle sera traitée en Conférence des Présidents.

Par rapport aux habitudes des élus, je voulais répondre à notre collègue qui m'a interpellée tout à l'heure sur la climatisation que cela ne me dérange pas de la couper, comme cela ne me dérange pas d'opter pour des alternatives à la voiture individuelle.

(Interpellation hors micro d'un élu.)

M. LE PRÉSIDENT.- Un des principes de l'hémicycle consiste à ne pas s'interpeller d'un groupe à l'autre. Vous n'interpellez que moi. Cela nous permet à tous de rester courtois.

Il n'est pas normal que vous soyez interpellée par d'autres élus.

Mme COLIN.- Sur le transport aérien, nous reprenons les propositions de la Convention citoyenne pour le climat, en demandant aux élus d'opter pour d'autres modes de transport que les vols en avion à partir du moment où une alternative ferroviaire existe en moins de 4 heures.

M. LECAILLON.- Je voudrais intervenir rapidement sur les amendements 29 et 30.

Ces amendements pertinents manquent un peu d'inclusivité. En effet, pourquoi demander une indemnité de kilométrage vélo et oublier l'indemnité de kilométrage trottinette, rollers, tricycle ? Pour ceux qui ont la chance d'habiter au bord du Rhône et de la Saône, pourquoi pas une indemnité kilométrique canoë kayak ou voilier ?

Nous voterons évidemment contre ces deux amendements.

Pour terminer, je voudrais vous dire mon étonnement, Monsieur le Président, que vous n'ayez pas fait référence au taux d'assiduité de cette Assemblée, lors de la dernière mandature. Est-ce parce que votre groupe a été moins assidu que le nôtre ? Peut-être ?

Je vous remercie.

(Applaudissements du RN.)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous épargnerai un retour sur ce sujet, Monsieur LECAILLON.

Je sou mets l'amendement au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

• n°31 : Liste PCF-LFI

M. AMARD.- Les séances du groupe de travail sur le règlement intérieur ont démontré leur intérêt puisque nombre d'entre nous nous apprêtons à l'adopter. Il ne manque pas grand-chose pour que nous soyons satisfaits, notamment en matière de transparence. Voilà pourquoi je tente à mon tour, de vous faire voter un amendement lié à la question des missions d'information et d'évaluation.

C'est en effet au motif de la transparence, que nous avons déposé cet amendement, de manière à ce que notre Assemblée fasse mieux que la loi, sans seulement se conformer à celle-ci en matière de communication de documents ou d'informations, mais en donnant à chaque groupe la faculté de demander la création d'une mission d'information et d'évaluation.

L'Assemblée délibérant ensuite sur la création de ces missions, vous ne vous exposez pas à des usages abusifs de cet outil de la part de tel ou tel d'entre nous.

Vous, collègues majoritaires, en adoptant cet amendement, vous donneriez à chaque groupe politique, les mêmes prérogatives pour enclencher

l'évaluation sur les aspects de l'activité des services ou la mise en œuvre d'une politique régionale, et partageriez ensuite avec l'Assemblée, mais surtout avec le public, nos concitoyennes et nos concitoyens, des conclusions communes.

Je vous demande un dernier petit effort, Madame la Présidente de la commission, en donnant un avis favorable à l'adoption de cet amendement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- N'essayez pas de séduire ma Vice-Présidente, Monsieur AMARD !

Madame PERNOD.

Mme PERNOD.- Dans la continuité du travail que nous avons fait en commission, je vais rester attachée à ce qui est indiqué dans le Code des collectivités territoriales et m'en tenir à la rédaction du Code et seulement celle-ci.

Je suis désolée, mais je vais donner un avis défavorable à votre amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'il est sain que cela suppose une démarche commune. C'est la contrepartie de l'effort que nous faisons en étant une des Régions où le seuil sera plus bas sur la constitution des groupes.

Je sou mets l'amendement au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

• n°32 : Liste Les écologistes

Mme PASIECZNIK.- Comme cela a déjà été dit au lendemain des élections régionales marquées, avant tout, par une abstention historique, il nous apparaît déterminant de prendre toutes les dispositions pour rapprocher les citoyens et les citoyennes du débat public et du rôle de notre collectivité.

Pour cela, le Conseil régional doit communiquer le plus largement possible sur ses actions, en particulier en fournissant une information claire et accessible sur son site Internet.

Nous souhaitons donc l'ajout d'un article 8.4 qui traitera de l'information sur l'activité du Conseil régional, avec les points suivants : - L'annonce des séances du Conseil régional et de la Commission permanente ainsi que leur ordre du jour seront rendus publics sur le portail Internet de la Région ;

- Toutes les séances seront retransmises en direct sur ce même site, tous les dispositifs de subvention de la Région feront l'objet d'une information sur le site Internet du Conseil régional ;
- Toutes les subventions votées par la Région sont rendues publiques et consultables sur le site Internet du Conseil régional de manière claire et accessible. Il en est de même du contenu des rapports commandés par l'exécutif pour lesquels il est également fait mention de leurs coûts et de leur hauteur.
- À partir du portail Internet de la Région, l'accès à un espace d'information sur les élus et les élues est prévu.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Madame PERNOD.

Mme PERNOD.- Nous allons considérer que votre amendement est satisfait. Tout ce que vous demandez existe aujourd'hui sur le portail Internet de la Région. La lisibilité peut être améliorée, nous ne sommes pas fermés sur le sujet, mais cela n'a pas vocation à être inscrit dans le règlement intérieur.

Je donne un avis défavorable à votre amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Je sou mets l'amendement au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

• n°33 : Liste Rassemblement national

• n°34 : Liste Les écologistes

M. LE PRÉSIDENT.- Les amendements 33 et 34 sont en discussion commune.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY.- Je découvre que nous avons 3 mn, vous nous aviez annoncé 2 mn. Je n'aime pas que vous taquiniez mon amie Michèle MOREL, doyenne de l'Assemblée, sur l'augmentation du temps de parole qu'elle vous a demandée. À la base, vous aviez dit : 2 mn. Je voulais « remettre les pendules à l'heure ».

Je suis un peu déçue que vous cédiez comme cela aux sirènes des idéologies de gauche, quand vous rajoutez, après le dépôt des amendements possible dans le règlement intérieur, le congé maternité - mais où sont les

hommes ? - et le congé paternité. Ceci pour vous dire que c'est un peu décevant. Surtout, cela vous évite d'accepter certains amendements.

L'amendement que nous présentons consiste à remettre la commission de la Questure dont vous étiez si fier puisque nous étions une des seules Régions à posséder cette commission, que l'ensemble des groupes était satisfait de la présente commission pour pouvoir discuter avec vous - puisque vous n'êtes pas toujours présent en Conférence des Présidents ou en Commission permanente, excusez-moi de vous le dire -, et que vous êtes un homme pressé, médiatique, bien plus que politique. Ne cédez pas à vos noirs désirs sur une année qui va être très compliquée.

Je vous demanderais, Monsieur le Président, de restaurer cette commission Questure. Vous avez le temps, nous avons le temps. Les conseillers régionaux ici présents sont mandatés pour. Je pense que cette commission est nécessaire, car je sais que cette année, vous aurez très peu de temps pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Je vous remercie.

(Applaudissements du RN.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Nous passons à l'amendement n°34 qui a le même objet.

Mme PASIECZNIK.- Nous souhaitons un vote séparé entre les deux amendements.

Effectivement, notre amendement porte sur la questure. Nous avons lu attentivement le vademecum qui a été écrit par le service des Assemblées, les élus et les élues de la mandature précédente.

Ce *vademecum*, élaboré à partir des 38 réunions qui ont permis de traiter 337 questions, nous a paru très important, en particulier pour quelqu'un comme moi qui suis une nouvelle élue.

Il nous paraît important que cette Questure puisse être reconduite pour parler de l'ensemble des questions qu'elle a pu traiter dans le mandat précédent, et que ces questions ne soient pas limitées à la Conférence des Présidents et Présidentes qui, on le sait, est principalement consacrée à la préparation de l'Assemblée suivante.

Nous souhaitons que soit réintroduite cette questure dans le règlement intérieur. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame CUKIERMAN.

Mme CUKIERMAN.- Mes chers collègues, nous ne voterons pas ces amendements. Je crois que les arguments qui sont donnés pour maintenir la Questure vont dans le sens inverse. S'il n'y avait pas eu la Questure lors de ces dernières mandatures, peut-être y aurait-il eu des Conférences des Présidents avec plus de consistance et de débats politiques, de l'articulation entre l'organisation d'une Assemblée plénière, d'une Commission permanente et plus largement de nos travaux, et tout ce qui peut incomber d'un point de vue technique comme de l'organisation politique.

Les élus de notre liste, qui se constitueront en groupe dans quelques instants ne voteront pas ces amendements. Je crois qu'il est temps de redonner du sens à la légitimité politique de la Conférence des Présidents et de l'Assemblée plénière.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous le voyez, c'est un sujet de débat. Le groupe majoritaire dans cet hémicycle n'y est pas favorable non plus. Je pense que c'est une fausse bonne solution. Ce n'est pas pour rien que notre Région est la seule à avoir ce système.

Madame CUKIERMAN l'a dit, il est bon qu'il y ait une instance politique et que l'on ne dévoie pas le rôle d'une instance politique avec un organisme intermédiaire entre de la technique et de la politique.

Au contraire, je trouve sain qu'il y ait une Conférence des Présidents. Je pense que c'est utile qu'elle ait la plénitude des moyens, cela permet d'avoir une discussion au niveau politique, sans faire semblant de traiter des décisions administratives ou techniques.

Vous avez eu des échanges. Globalement, la majorité était favorable à changer cette structure qui est vraiment un archaïsme de notre Région puisqu'aucune autre n'en a.

Je sou mets l'amendement n°33 au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

Je sou mets l'amendement n°34 au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

• Amendement de l'exécutif Article 6-4

M. LE PRÉSIDENT.- Comme vous le savez, nous avons pris la décision -élément important du règlement intérieur- de permettre aux plus petits groupes de pouvoir se constituer et d'avoir un minimum de moyens leur permettant de fonctionner.

Cette décision est importante, c'est aussi un signe fort en direction de l'opposition.

Cela posait des problèmes pour le Parti radical en raison des seuils.

J'ai rappelé ce qui a été et qui reste la vocation importante du Parti radical, y compris sur des thèmes forts dans notre pays, notamment sur la laïcité. Il nous a semblé important qu'une voix autonome puisse continuer à s'exprimer au regard de l'histoire de ce parti dans la fondation de la République dans notre pays et par rapport aux thèmes que vous avez portés, dans une volonté d'opposition constructive et pas systématique ou procédurière.

L'objectif est de permettre au Parti radical de se constituer. C'est aussi de faire un effort dans notre fonctionnement financier pour que des dotations supplémentaires soient accordées aux groupes de plus petite taille pour leur permettre d'avoir des moyens d'existence suffisants. Cela a fait l'objet de discussion. Je remercie tout le monde de l'avoir compris. Cela portera sur tous les groupes de moins de 15 pour assurer un fonctionnement minimum.

Je souhaite que l'on puisse rajouter un amendement permettant d'assurer un fonctionnement minimum avec un seuil plancher à 65 000 € pour avoir au moins un collaborateur par groupe.

C'est un amendement de l'exécutif que je vous présente si vous en êtes d'accord.

Sa rédaction est la suivante :

« Afin de favoriser l'expression des groupes minoritaires et les moyens qui leur sont dévolus, il est proposé de compléter l'alinéa 2 de l'article 6-4 comme suit. L'article 6-4 est ainsi modifié, alinéa 2 : Elle assure la prise en charge de leurs dépenses de personnel et de matériel liées au fonctionnement des groupes politiques dans la limite de 1,8 M€ [...], avec un seuil plancher à 65 000 € permettant ainsi, même aux plus petits groupes, d'avoir un moyen minimum de fonctionnement. »

L'amendement doit-il être distribué ou la lecture et l'affichage suffisent-ils ? La lecture et l'affichage suffisent.

Ai-je besoin de vous le redire ?

Cet amendement vient modifier l'article 6-4 afin d'assurer une dotation plancher de 65 000 € pour permettre à un groupe d'avoir une existence et de pouvoir être structuré et organisé.

Quelles sont les demandes de prise de parole ?

Madame VALLAUD-BELKACEM, je vous en prie.

Mme VALLAUD-BELKACEM.- Nous demandons une suspension de séance à la lumière des informations nouvelles que vous apportez ce matin. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien.

Je vous donne une suspension de séance de 10 minutes. Cela vous convient ?

Merci.

(La séance est suspendue à 11 heures 48.)

(La séance est reprise à 12 heures 10.)

M. LE PRÉSIDENT.- Un sous-amendement a été proposé par le groupe écologiste.

Monsieur MARIN.

M. MARIN.- Nous soutenons de manière générale le fait de permettre aux petits groupes d'avoir les moyens de recruter et de bien travailler. On trouve que l'article tel que rédigé aujourd'hui, n'est pas équitable entre tous les groupes.

Nous sommes ravis que vous ayez ajouté une dotation forfaitaire à 25 000 € en commission, ce que l'ensemble des groupes politiques avaient demandé, mais nous ne comprenons pas la limite pour les groupes politiques de moins de 15 élus. Cela crée un effet palier. Si un groupe se retrouve à 14 élus, il a plus de moyens qu'un groupe de 16 élus, ce qui n'est pas logique.

Pour notre groupe, pour restaurer cette équité entre l'ensemble des groupes politiques, nous souhaitons que cette dotation forfaitaire n'ait pas de limite.

L'amendement que nous proposons vise à supprimer la partie pour les groupes politiques de moins de 15 élus, pour que l'ensemble des groupes politiques, même le groupe de la majorité, dispose de la dotation forfaitaire. Beaucoup de collectivités ont une partie forfaitaire pour tous les groupes.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur MARIN.

Nous essayons de faire un effort de solidarité pour les petits groupes, je l'assume totalement.

Par définition, un effort de solidarité c'est donner un peu plus aux petits groupes qu'aux autres groupes. Si vous demandez que tout le monde ait la même chose, les petits groupes seront pénalisés parce que cela fera baisser globalement la dotation pour les élus puisque c'est une enveloppe fermée. Si tout le monde a 25 000 €, de fait vous atrophiez l'enveloppe.

L'objectif est de protéger les petits groupes et d'avoir un effort de solidarité. Chaque seuil est arbitraire, mais nous considérons que l'objectif est que chaque groupe dispose des moyens de fonctionnement qui lui permettent d'exister et de faire entendre sa parole. À partir de 15, on est sur un seuil où la rémunération permet d'exister et d'avoir des moyens.

Par ailleurs, c'est très important pour nous, nous avons veillé à ce que chaque étage aboutisse à une situation où selon la taille du groupe, il y a quand même une différence. Un groupe de 4 n'a pas les mêmes moyens qu'un groupe de 6 qui n'a pas les mêmes qu'un groupe de 13, etc. Nous avons essayé de respecter cet étagement.

Dans le système que vous proposez, il n'y a pas de solidarité. Si vous donnez 25 000 € à tout le monde, il n'y a pas de solidarité dans la mesure où il n'y a pas d'aide supplémentaire pour les petits groupes. Je croyais que votre groupe plaiderait pour ce principe. Il est bien de l'appliquer. Il est normal que nous donnions un peu plus à des petits groupes pour leur permettre de fonctionner.

Monsieur LACROIX ?

M. LACROIX.- Un mot de remerciement.

17 ans que dans cette Assemblée, les Radicaux ont un groupe. Je veux saluer la mémoire des plus anciens – Dominique SAINT-PIERRE, Thierry BRAILLARD, André FRIEDENBERG – qui ont, je crois, contribué utilement à cette Assemblée.

Nous restons en cohérence avec notre engagement politique, c'est-à-dire à la fois être dans une opposition vigilante, constructive, une opposition qui fait de la politique effectivement et pas de la procédure, une opposition qui parle du fond et de l'intérêt d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Je remercie l'intégralité des groupes de cette Assemblée de jouer ce jeu de la solidarité que chez les Radicaux on appelle le solidarisme dans lequel, je l'espère, nous nous retrouverons tout au long de ce mandat.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Monsieur KOTARAC ?

M. KOTARAC.- Je tiens aussi à remercier le comportement de Stéphanie PERNOD parce que je crois que nous avons travaillé dans un esprit constructif.

Malheureusement, je partage l'analyse sur l'effet palier. À 15, cela me paraît un peu saugrenu et vise à pénaliser les groupes dits « moyens » puisque nous perdons des choses.

C'est bien d'avoir un esprit solidaire. Vous avez critiqué les Verts sur le fait qu'ils souhaitent supprimer ce palier, mais là on contribue à une forme d'assistanat que vous dénoncez à chaque fois avec des groupes moyens qui sont pénalisés fortement. C'est dommage parce que la philosophie de Madame PERNOD était plutôt autre que le sous-amendement que vous proposez.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

L'objectif, je le répète, est de permettre à chaque groupe d'opposition, d'avoir les moyens de fonctionner. Si un groupe n'arrive pas à avoir un collaborateur, cela ne lui permet pas d'exister. Je pense que nous pouvons tous entendre ce principe.

Je sou mets au vote le sous-amendement avec un avis négatif.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

Je sou mets au vote l'amendement avec un avis positif.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est adopté.*

Merci beaucoup.

- Explications éventuelles de vote

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons au vote du règlement intérieur.

Avez-vous des demandes de prise de parole ou des explications de vote ?

Madame MOREL, vous avez la parole.

Mme MOREL.- Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, à la découverte de ce règlement, on aurait pu penser que les nombreuses critiques et défaillances de votre précédent mandat, auraient pu permettre des assouplissements notables quant à la manière de gouverner cette Assemblée.

Toutefois, nous voulons souligner votre intention généreuse à l'égard du fonctionnement des petits groupes politiques, d'augmenter la dotation minimale que nous pensions fixée à 75 000 € puis maintenant 65 000 € ... Enfin, une gymnastique compliquée à comprendre, mais permettant une amélioration sensible des rémunérations et conditions de travail des attachés de groupe. Soyez-en remerciés, surtout vous Madame la Vice-Présidente, mais ce changement est curieux par rapport à ce qui avait été dit.

Après cela, c'est la déconvenue totale. Le serrage de vis supplémentaire, archi policé, que vous nous imposez, est assez surprenant, voire incompréhensible.

Vous bénéficiez d'une majorité pléthore, alors on ne voit pas ce que vous pouvez redouter et si certains amendements sont repris ils ne changeront pas la teneur autoritaire, centralisée et verticale de votre pouvoir d'Assemblée.

Quant aux chiches temps de parole qui se réduisent encore, nous ne voulons pas revivre des séances budgétaires bâclées en une journée comme ce fut le cas, d'autant, et cela ne nous rassure pas, que la campagne présidentielle, jusqu'en 2022, sera peut-être motif à votre indisponibilité pour la Région.

La questure intégrée à la Conférence des Présidents ne peut que confirmer nos craintes de réunions bâclées par le temps. Nous serions la seule grande Région à faire cette impasse. Ce n'est pas acceptable ou alors vos promesses du 2 juillet ne sont que du vent.

Je me permets de rappeler vos paroles, Monsieur le Président : « Il faut apprendre à se respecter pour pouvoir s'écouter les uns les autres, chacun étant dans une volonté de travail commun. »

Évidemment, nous allons voter contre ce rapport. Je tiens à souligner le rejet de tous les amendements sauf deux, et je voudrais aussi souligner que nous avons accepté de voter pour les amendements d'autres groupes que le nôtre, qui ont bien sûr été tous rejetés. Mon sentiment personnel c'est que ce sont des comédies que, pour ma part, je juge pathétiques.

Je vous remercie.

(Applaudissements du RN.)

M. LE PRÉSIDENT.- Pour qu'il n'y ait pas de mauvaises interprétations des faits, nous ne sommes pas la seule Région à ne pas avoir de questure, nous étions la seule à en avoir.

Ne vous y trompez pas. Dans vos propos, vous avez dit l'inverse. Aucune autre Région n'a ce système qui à mon avis, n'est pas un bon système. Ce sont des sujets techniques.

Pour le reste, je remercie Monsieur KOTARAC d'avoir remercié Madame PERNOD pour les échanges. Je crois que tous vos échanges ont été positifs et respectueux, même s'il subsiste des différences. Je suis toujours surpris d'entendre des propos très positifs quand on discute en dehors des journalistes, et de voir que le ton monte quand on est dans l'hémicycle. Il faut que l'on soit un peu cohérent entre le discours que l'on tient derrière et ceux que l'on tient devant.

Madame CUKIERMAN.

Mme CUKIERMAN.- Merci Monsieur le Président.

Je veux saluer comme nous l'avions fait lors de la séance d'installation, la mise en place d'une commission qui a permis de travailler intelligemment et collectivement, même après la réunion de celle-ci, jusqu'à il y a quelques instants.

Faire de la politique c'est aussi gérer des élus, des arbitrages politiques, et parfois aller dans la dentelle. Il n'y a rien de difficile, rien de honteux à faire en sorte que demain dans cet hémicycle et dans le respect du poids de chacun, l'ensemble des groupes politiques auront les moyens de travailler et de porter leurs différentes propositions.

Sans surprise, vous écrivez un règlement intérieur à votre image et à celle de votre majorité. Inévitablement, cela aurait été écrit différemment par d'autres. Je crois que c'est le jeu de la démocratie et de son respect. Ce qui nous intéressait était que nous puissions arriver à cet équilibre toujours délicat, difficile, entre le respect d'un fait majoritaire et celui d'une opposition qui permet de faire vivre la démocratie.

C'est pour cela que nous voterons ce règlement intérieur.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame BOUKAALA.

Mme BOUKAALA.- Je veux moi aussi saluer l'écoute et les échanges que nous avons pu avoir avec Madame PERNOD pendant les travaux préalables et ce matin encore, dans l'écriture de ce règlement intérieur.

Monsieur le Président, lors de votre prise de fonction, vous avez cité l'une des grandes figures des Radicaux en la personne de Clémenceau. Ce matin, je citerai Pierre MENDES-FRANCE qui disait : « La démocratie c'est d'abord un état d'esprit ».

À ce sujet, ce règlement intérieur est plus qu'un simple outil de fonctionnement de notre Assemblée, c'est aussi le reflet d'un certain état d'esprit. Chacun pourra avoir le regard qu'il souhaite sur l'état d'esprit de nos débats de ce matin. À ce titre, nous vous remercions d'avoir permis au pluralisme de l'Assemblée de s'exprimer pleinement, à nos débats d'être riches, à chacun de pouvoir exprimer toutes ses sensibilités et ses positions, et ceci en toute indépendance.

Certes, ce règlement intérieur n'est pas celui que nous aurions écrit, si nous avions été à l'exécutif, mais il est l'émanation claire du résultat des urnes.

À ce titre, nous le voterons.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Monsieur MARIN.

M. MARIN.- L'élaboration et le vote d'un règlement intérieur est un moment important de la vie de notre Assemblée. Il détermine le fonctionnement du Conseil et votre vision de la démocratie et du travail collectif pour les prochaines années.

Notre groupe regrette ce rendez-vous manqué. Contrairement à 2015, une commission a été mise en place pour travailler avec tous les groupes. Nous le saluons. Nous étions agréablement surpris par cette démarche et y avons largement participé.

Malheureusement, la version que vous soumettez au vote n'est pas consensuelle, trop peu de propositions de notre groupe et même des autres ont été intégrées. La version finale ne correspond en réalité qu'aux volontés de votre majorité. Les propositions que nous avons faites n'ont pas été reprises en commission, et je constate aujourd'hui que les amendements ont été refusés presque en bloc. Vous en avez voté quelques-uns, mais majoritairement ceux qui permettent de respecter directement le CGCT.

Vous vous cachez derrière la défense des petits groupes, mais la réalité est que vous avez largement diminué les moyens à la fois financiers et en temps de parole de l'ensemble des groupes.

Nous avons proposé plus de transparence pour rapprocher de notre Conseil régional les habitantes et les habitants de notre région. Vous l'avez balayée. Nous avons proposé de maintenir au même niveau que le précédent mandat les moyens de l'opposition, en temps de parole particulièrement, cela a été balayé. Nous avons proposé que les citoyennes et les citoyens puissent interpeller le Conseil via des initiatives citoyennes ou via de nouvelles instances comme une Convention pour le climat, cela a été balayé également. Je ne vais pas lister toutes nos propositions qui ont été majoritairement refusées.

Il reste, dans ce règlement intérieur, le strict minimum légal pour l'opposition. Nous le regrettons. Dans votre premier discours, Monsieur le Président, vous exprimiez la volonté d'avoir une Région au travail tout de suite. Ce règlement intérieur empêchera l'opposition de travailler et nous le regrettons.

Pour terminer, je veux rebondir sur vos propos. Vous parlez de cohérence entre les positions de nos familles politiques.

Je suis surpris que vous n'ayez pas augmenté les moyens des groupes comme l'ont demandé vos collègues à la Métropole de Lyon. Cela a été accepté. Vous avez préféré les diminuer.

Je suis étonné même que vous ne mettiez pas la Commission permanente publique, c'est la demande de votre famille politique ...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur MARIN.

(Applaudissements.)

Vous le savez, la commission a eu pour effet d'avoir des échanges en amont. Bien des propositions que vous avez faites ont été intégrées en amont.

Ce qui m'avait amené la dernière fois à ne pas faire la commission c'est que l'on me dit ensuite, dans l'hémicycle, que nous ne retenons pas les amendements. Oui, des discussions qui ont eu lieu en amont, ont permis d'avoir des échanges et de trouver un point d'équilibre. Sur de nombreux sujets, nous avons abouti à une unanimité.

Sur les questions de solidarité, je regrette que vous n'acceptiez pas de jouer le jeu. Vous êtes un groupe relativement important, vous vous retrouvez avec un groupe plus important que certains de vos partenaires.

Je pense normal de jouer le jeu et de faire un effort de solidarité à leur égard. J'ai été un peu déçu que vous n'acceptiez pas de soutenir la démarche parce que je pense que c'est une question de respect par rapport à des personnes qui parfois étaient à vos côtés et qui n'ont pas eu des gros écarts de voix avec vous. Je pense que c'est une erreur que vous ne jouiez pas ce jeu de la solidarité. Nous avons tous intérêt à ce que la vie démocratique s'incarne d'abord par cet effort de solidarité.

Troisièmement, cela m'a parfois fait sourire. Vous dites qu'il y a trop de décisions à prendre à la Commission permanente. Quand je lis l'interview du Président de la Métropole qui dit que la Commission permanente c'est parfait, que cela permet d'avancer et qu'il est très important de la maintenir, cela me fait sourire.

Je me dis qu'Europe Écologie Les Verts a deux visages. Je n'aime pas l'hypocrisie, cela me fait sourire.

Dernier élément, nous avons incontestablement une différence : non je ne commence pas la session de la Région en augmentant les indemnités des élus de la Région, contrairement à ce qu'il s'est passé à Métropole.

J'ai demandé aux groupes de faire un effort, ce dont je les remercie globalement. Nous n'avons pas augmenté les dotations globales mais les avons plutôt baissées pour que chacun fasse un effort de fonctionnement.

Il y a clairement des différences d'approche. Ici, je suis attaché à l'exemplarité, à ce que les élus montrent l'exemple, à ce que l'on n'augmente pas les indemnités, à ce que les groupes politiques fassent un petit effort. De ce point de vue, il y a clairement une différence avec l'approche que vous pouvez porter sur la Métropole de Lyon où les premières décisions avaient été d'augmenter les indemnités des élus. Ce n'est clairement pas notre choix. Merci.

(Applaudissements de la majorité.)

Je passe la parole à Madame LUCAS.

Mme LUCAS.- Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, ce premier rapport de la mandature est loin d'être anodin puisque le nouveau règlement intérieur fixe le cadre dans lequel s'inscriront nos actions en tant que conseillers régionaux.

Le groupe centriste, UDI et apparentés que nous constituerons officiellement d'ici quelques heures souhaite souligner la qualité des échanges

qui se sont tenus lors des dernières semaines entre le nouvel exécutif régional et les conseillers régionaux au sujet de notre règlement intérieur.

En effet, au cours des deux dernières semaines, trois commissions ont pu se tenir afin de discuter largement de chaque point tous ensemble.

Nous tenons surtout à saluer la volonté de l'ensemble de l'exécutif de travailler en commun, avec tous, puisque la création de groupes d'opposition a été garantie. L'abaissement du seuil minimal d'élus pour constituer un groupe à quatre, ou encore la dotation forfaitaire minimale pour assurer l'emploi d'un collaborateur au minimum pour les groupes de toute taille en atteste. Le dialogue a porté ses fruits.

Cela garantira une bonne expression démocratique dans nos futurs débats à l'instar des échanges, souvent très riches, que nous avons tenus dans ce même hémicycle au cours de la mandature régionale précédente. Nous nous en satisfaisons et voterons donc ce règlement intérieur.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Je remercie votre groupe d'avoir accepté cette solidarité, j'y suis sensible.

Monsieur MOROGE.

M. MOROGE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, au nom des élus Les Républicains, Divers droite, Société civile et apparentés, je tiens à souligner les conditions d'ouverture et de dialogue dans lesquelles se sont déroulés nos échanges de ces derniers jours.

Ce projet de règlement intérieur a été concerté entre tous, lors de plusieurs réunions de travail et de débats, autour de Madame Stéphanie PERNOD, notre première Vice-Présidente, dans un esprit appréciable d'écoute et de dialogues.

Sur le fond, nous nous réjouissons que tout soit mis en œuvre afin que la pluralité des opinions soit respectée et entendue dans cet hémicycle. Ce projet de règlement intérieur, cela a été dit, avantage les groupes les plus petits afin qu'ils aient les moyens nécessaires pour travailler le plus efficacement possible. C'est une belle avancée.

Enfin, vous avez souhaité, Monsieur le Président, maintenir cet engagement fort de diminution de 10 % des indemnités des conseillers

régionaux, considérant que les efforts d'économies de notre institution devaient être avant tout initiés par les élus.

Ceci constitue un signal plus que symbolique, adressé aux habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes qui, n'en doutez pas, y sont extrêmement sensibles, surtout quand d'autres grandes collectivités proches d'ici prennent des décisions contraires, s'empressant dès la première session, d'augmenter sensiblement les indemnités de leurs Vice-Présidents.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, mes chers collègues, les élus Les Républicains, Divers droite, Société civile et apparentés, voteront pour ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

- Vote du rapport

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais mettre au vote le rapport sur le règlement intérieur avec un avis favorable.

(Il est procédé au vote.)

- *Le rapport est adopté.*

Merci à vous pour ce large soutien.

M. KOTARAC.- Je veux faire un rappel au règlement.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est la phrase magique. Vous avez la parole.

M. KOTARAC.- Nous avons déposé un amendement, le numéro 3, considérant que la langue française devait être celle reconnue par l'Académie française, c'est-à-dire que l'écriture dite « inclusive » ou prétendue inclusive, était bannie et balayée de la main. Vous nous avez expliqué que la langue française était appliquée depuis que vous étiez à la tête de la Région.

Cette écriture inclusive est en fait une écriture qui exclut notamment la Fédération nationale des aveugles qui explique que leurs lecteurs audio...

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur KOTARAC, excusez-moi, ce n'est pas que le sujet ne soit pas pertinent, mais nous avons un débat et cela n'a rien à voir avec un point de règlement intérieur.

M. KOTARAC.- Si, je vais être plus rapide.

Vous avez expliqué que l'écriture inclusive n'était pas acceptée, or je constate dans le texte n°56, qui est un vœu, que les services ont déclaré recevables des textes qui sont en écriture inclusive.

Je crois que c'est un vœu présenté par Madame CUKIERMAN, votre nouvelle porte-parole. Vous venez de dire que vous êtes attaché à l'exemplarité, alors agissez Monsieur le Président.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur KOTARAC, j'apprécie. Vous savez que je suis aussi attaché à l'orthographe, or il m'arrive de faire pas mal de fautes mais je ne corrige pas les fautes d'orthographe dans les amendements qui sont déposés.

Si je m'amusais à changer la rédaction des amendements, je m'exposerais à des recours. Les amendements font partie de votre droit de votre liberté.

Ce n'est pas moi qui rédige les amendements, je n'exerce pas de censure sur eux.

PRIORITÉ A LA SÉCURITÉ : INTENSIFIER ET DÉPLOYER L'ACTION RÉGIONALE

Rapport n°5703

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie tous d'avoir accepté de passer ce point. Normalement, la deuxième session est purement formelle. Je tenais beaucoup à ce que la Région soit immédiatement au travail sur les priorités importantes qui sont les nôtres, et à ce qu'il y ait des rapports sur le fond à l'occasion de cette première session opérationnelle.

Nos compatriotes s'attendent à ce que la Région traite des sujets de vie quotidienne. D'où le symbole important que représente cette première délibération sur un sujet majeur, la sécurité, qui doit nous permettre d'agir tout de suite, notamment sur les questions de recrutement en matière de police ferroviaire.

Je passe la parole au Vice-Président en charge de ce dossier. Je remercie Philippe MEUNIER pour le travail important qu'il a accompli et pour la transmission de témoin qu'il a organisé avec Renaud PFEFFER. Monsieur le Vice-Président.

- Intervention de l'exécutif

M. PFEFFER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport a pour objet de vous présenter la stratégie régionale en matière de sécurité, poursuivre et intensifier les actions régionales pour la sécurité des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Permettez-moi également de remercier Philippe MEUNIER pour l'action engagée.

Je voudrais revenir sur quelques points : de 2016 à 2021, la sécurisation de transports régionaux avec le doublement des effectifs de la police ferroviaire dans les trains et dans les gares de la région, la création en 2018 du centre régional de sécurité des transports en gare de Lyon Part-Dieu, le déploiement massif de caméras de vidéoprotection dans les gares pour un montant de 30 M€, 1900 caméras ont été installés et plus de 120 gares équipées, le déploiement des caméras de vidéo protection dans 100 % des rames de train, le déploiement des caméras de vidéo protection pour 400 cars scolaires et interurbains, le soutien aux communes pour la sécurisation des abords des gares, 70 communes ont été ainsi soutenues, la mise en place dès 2018, de la gratuité des transports régionaux pour nos policiers, nos gendarmes, nos douaniers pour tous les déplacements dans la région.

En outre, 100 M€ avaient été engagés, consacrés à la sécurisation des établissements scolaires et notamment des lycées. En parallèle, la Région a engagé une campagne forte de lutte contre le harcèlement scolaire avec son dispositif Stop harcèlement lancé en 2019.

Enfin, la Région a été le partenaire indispensable des communes et intercommunalités en permettant le déploiement de plus de 6 000 caméras sur l'ensemble du territoire régional et la modernisation de 15 CSU.

J'ajoute à cela la création du Pacte régional de sécurité pour permettre aux communes de bénéficier des aides régionales, notamment avec l'équipement des polices municipales.

Un grand merci, cher Philippe MEUNIER, pour cette action.

Aujourd'hui, il s'agit d'intensifier cette politique, considérant que la sécurité est un enjeu primordial, prioritaire pour les habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes. Le Président WAUQUIEZ nous a rappelé que ce dossier serait traité prioritairement, c'était un engagement de campagne pris par toute la liste La Région avec toutes ses forces, campagne au cours de laquelle nous avons pu débattre, échanger, parfois vivement, parfois frôlant la caricature.

Il s'agit aujourd'hui uniquement de la première étape pour rendre opérationnels les engagements de campagne et tenir la parole prise à l'égard des Auvergnats et des Rhônalpins.

La sécurité est un sujet éminemment important. On s'opposera certainement, on peut jouer sur les mots, faire du juridisme, pousser des cris d'orfraie, chercher la petite bête, mais en réalité c'est l'affaire de tous. C'est la compétence de notre institution, la compétence de chacun des conseillers régionaux installés dans cette Assemblée.

Alors nous ne nous cacherons pas, nous ne renoncerons pas, nous ne trouverons pas d'excuses pour ne pas agir, nous ne fermerons pas les yeux. Nous nous mettrons plus à la place des victimes qu'à celle des délinquants parce que la sécurité est une responsabilité collective, c'est la responsabilité de chacun. Cela commence dans les familles, par celle des parents. C'est à l'école, dans les lycées, auprès des maires et évidemment dans notre institution et auprès des services de l'État que nous proposerons d'être des partenaires.

Aujourd'hui, il vous est proposé de doubler le budget alloué à la sécurité et de passer de 160 M€ qui était un effort sans précédent, à 300 M€ sur la durée du mandat, en agissant tout d'abord dans le cadre de nos compétences propres.

Je pense notamment aux transports avec l'augmentation de 50 % des effectifs de la police ferroviaire d'ici la fin du mandat, plus 30 % dès la fin de cette année, avec le lancement à titre expérimental d'un premier dispositif de reconnaissance faciale pour accompagner le travail de la police et de la gendarmerie nationale, uniquement accessible aux autorités judiciaires sur réquisition, avec le déploiement de nouvelles caméras de vidéo protection dans les gares, les rames de trains, les cas scolaires et interurbains. D'ici la fin du mandat, 4 000 cars et 1 000 véhicules seront au total équipés et un centre de supervision spécifique sera créé pour visionner les images.

Enfin, nous poursuivrons l'action engagée pour soutenir les communes pour la sécurisation des abords des gares.

Concernant les lycées, compétence régionale, nous vous proposons de créer et de mettre en place une brigade régionale de sécurité qui pourra intervenir sur la décision de la Région et en coordination avec l'État, les maires, les forces de l'ordre, dans les lycées qui en feront la demande.

Pour nos commerçants et nos artisans, au titre de notre compétence économique, nous proposerons des boutons d'alerte silencieuse qui seront déployés dans nos commerces de proximité. On a trop vu des tabacs, des boulangeries, des commerces braqués. La Région prendra en charge les frais d'installation de ces boîtiers d'alerte.

Pour ce qui concerne les autres entreprises, nous poursuivrons dans nos zones d'activité en lien avec les communes et intercommunalités mais nous allons travailler également sur la formation de nos chefs d'entreprises face à ces menaces nouvelles telles que la sécurité numérique. Nous sensibiliserons l'ensemble des acteurs, chambres consulaires, syndicats patronaux, syndicats professionnels, syndicats de salariés, à l'importance de la sécurité numérique pour les accompagner notamment en cas de cyberattaque de leur entreprise.

Enfin, nous sommes des partenaires de premier rang des communes. La Région soutiendra les communes dans toutes leurs initiatives visant à mener des actions au profit de la sécurité de leurs habitants. Pourquoi ne pas exploiter la vidéoprotection intelligente et la reconnaissance faciale ? Nous serons présents pour poursuivre le déploiement de 10 000 caméras de vidéoprotection supplémentaires dans les communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

En termes de sécurité, un sujet est important. Nous en avons tous pris conscience avant la période de confinement, mais cette dernière nous a rappelé combien les violences intrafamiliales pouvaient être nocives pour l'ensemble de la société, combien les violences faites aux femmes ont explosé en France et dans notre région.

La Région augmentera le nombre de logements d'urgence dédiés aux femmes victimes de violence. Elle soutiendra les associations qui accompagnent les femmes victimes de violence afin de les équiper en boîtiers d'alerte en lien avec les forces de l'ordre. 225 logements ont été créés depuis 2019 pour un montant total de 2 M€. Lors du premier confinement, la Région, en lien avec ses partenaires, a pu mobiliser 72 logements supplémentaires.

Pour terminer la présentation de ce rapport et laisser place à la discussion, nous voulons insister sur la notion de devoirs et de droits. C'est pourquoi la Région proposera la suspension des aides régionales pour les délinquants. Les individus commettent des incivilités, des agressions, attaquent les forces de l'ordre, les pompiers, participent à des rodéos. Ils ne doivent plus bénéficier de la solidarité régionale. En lien avec les mairies, la Région

suspendra, pour une durée proportionnelle aux actes commis et pouvant aller jusqu'à trois ans, l'accès aux aides régionales pour les individus condamnés ou leurs parents s'ils sont mineurs.

Les aides concernées pourraient être les suivantes : le pass'Région, les aides au permis de conduire, la bourse au mérite, la bourse à la mobilité, la réduction dans les TER.

Enfin, parce que parfois les décisions de justice ne peuvent faire appliquer les peines d'intérêt général qui ont pour objectif la réparation, la Région sera un acteur pour faciliter l'application des peines réputées d'intérêt général en lien avec les communes, les entreprises, les associations, pour renforcer l'offre de travaux d'intérêt général, contribuer à l'effectivité de l'exécution des peines et au raccourcissement de leur délai de mise en œuvre, mais aussi parce que, quand il s'agit d'éduquer à la réparation, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'offres de service.

La Région sera actrice, pleinement, de la sécurité et des possibilités de faire exécuter un certain nombre de peines.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Monsieur le Vice-Président.

- Avis de la commission sur la sécurité

M. LE PRÉSIDENT.- Puis-je avoir l'avis de la commission Sécurité ?

M. PFEFFER.- Nous n'avons pas voté, mais les échanges ont été nombreux dans cette commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

- Examen et vote des amendements

• n°35 : Liste Parti socialiste et Cap écologie

M. GEMMANI.- Dans le mandat précédent, nous avons fait savoir à de multiples occasions que nous serions prêts à vous suivre sur des politiques de sécurité si celles-ci en étaient vraiment et non des effets d'annonces ou des moyens de communication.

Ici, vous réinventez le fichier de traitement des antécédents judiciaires en évoquant la technique de la reconnaissance faciale qui, en France comme en Europe, n'est pas autorisée sur la voie publique.

Seule la reconnaissance *a posteriori* est permise par la police, à l'aide du fichier des traitements des antécédents judiciaires qui, outre les renseignements habituels concernant des éléments d'état civil, inclut la photographie comportant des caractéristiques techniques permettant de recourir à un dispositif de reconnaissance faciale dont le contrôle très encadré est supervisé par la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

En conséquence, compte tenu du descriptif et du dispositif de reconnaissance faciale qui s'apparente au TAJ, il convient de dire que les autorités policières et judiciaires n'ont nullement besoin de la Région pour exercer les prérogatives qu'elles exercent déjà sans avoir besoin de l'autorisation du Conseil régional.

Nous demandons la suppression du b du paragraphe 1.1.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur LONGEON.

M. LONGEON.- Nous avons un certain recul aujourd'hui sur cette technologie de la reconnaissance faciale puisqu'elle est utilisée actuellement en Russie par Vladimir POUTINE. Nous savons tous que cette technologie est malheureusement grandement utilisée par le régime chinois.

Certaines sociétés chinoises se disent d'ailleurs prêtes à offrir les premières caméras et les premiers logiciels de reconnaissance faciale aux collectivités européennes qui voudraient s'en servir. En France, la Ville de Valenciennes l'étudiait, comme vous voulez le faire.

Pour ces sociétés chinoises, il s'agit de créer un précédent, de remettre en cause nos textes législatifs, d'ouvrir nos boucliers informatiques déjà largement poreux.

Nous espérons tous qu'il ne s'agit certes pas de chevaux de Troie. Le danger pour les droits de l'Homme est très grand, tout comme l'imperfection du fonctionnement du système.

Au début de l'année 2021, l'association Amnesty International a lancé une campagne pour stopper toute tentative de développement de la reconnaissance faciale. Par exemple, l'organisation internationale a déjà signalé un certain nombre de...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur LONGEON.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Une petite précision. La reconnaissance faciale a été utilisée très récemment dans notre région sur la Place Bellecour, avec la ville de Lyon, pour détecter les auteurs de rodéos urbains, la Ville étant gérée par l'extrême gauche et les Verts. Je me permets de le préciser parce que vous assimilez des choses très différentes.

Vous assimilez l'utilisation de la reconnaissance faciale *a posteriori*, qui est parfaitement légale et qui ne pose aucun problème, la preuve étant qu'elle vient d'être utilisée sur le territoire sur lequel vous êtes compétent, à l'utilisation de la reconnaissance faciale en temps réel par des dictatures ce qui n'est pas ce que nous voulons.

Merci de ne pas faire de caricatures d'autant que vous finissez par un propos grotesque. Vous n'avez pas besoin d'aller jusqu'à POUTINE. Chez vous, c'est utilisé dans une ville que vous avez prise. Désolé pour vous !

(Applaudissements.)

M. LECAILLON.- Nous voterons pour cet amendement parce que nous pensons que la Région n'a pas à se substituer à l'État et qu'en outre, « science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». Jouer avec ce genre de technologie nous semble insensé. Il est vrai qu'aujourd'hui c'est à la mode de fouler du pied les libertés des Français.

Il faut rappeler à Monsieur LONGEON qu'il est inutile d'avoir vu Monsieur POUTINE puisque son ami progressiste de l'autre côté de l'Atlantique, Joe BIDEN, utilise aussi ce type de technique et en temps réel.

Je vous remercie.

(Applaudissements du RN.)

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais que l'on se pose un instant, si Monsieur le Vice-Président me le permet.

Juridiquement, la reconnaissance faciale recouvre deux choses différentes. L'utilisation de la reconnaissance faciale en temps réel n'est pas autorisée législativement, pour l'instant, dans notre pays. Il ne s'agit donc pas de cela. Il y a, par ailleurs, la reconnaissance faciale *a posteriori*. J'aimerais que tout le monde pèse les conséquences de son vote.

Je vais citer des exemples clairs pour que l'on comprenne bien. Un viol a été commis dans une gare. Vous avez la possibilité, par le biais de la reconnaissance faciale, d'en identifier l'auteur.

L'utilisez-vous *a posteriori* ? Le Rassemblement national nous dit qu'il ne l'utilise pas, de même qu'Europe Écologie Les Verts. Je dis clairement que je l'utilise, évidemment.

La reconnaissance faciale est utilisée pour identifier les auteurs des rodéos urbains et nous nous priverions de son utilisation à l'intérieur des gares et des trains alors que l'on sait que des agressions s'y passent en nombre.

Quant au Rassemblement national, il nous dit que cela relève de la compétence de l'État. Pas du tout ! Il y a des domaines qui sont de notre responsabilité. Il est de notre responsabilité de protéger nos lycées, de protéger les femmes, les hommes, les adolescentes et adolescents qui prennent les trains et qui sont dans nos gares. C'est notre responsabilité, personne ne le fera à notre place, car c'est notre travail.

Il est de notre responsabilité de protéger nos enfants quand ils sont dans des cars. Ce sont des lieux où l'on rencontre souvent des problématiques de harcèlement et de racket. Vous le Rassemblement national, répondez que ce n'est pas notre job et qu'on ne doit pas s'en occuper ! Je ne comprends même pas votre raisonnement.

Il faut que chacun de nous mesure ce dont nous parlons. Il s'agit d'utiliser la possibilité d'une reconnaissance faciale *a posteriori* pour pouvoir trouver des criminels. Pour pouvoir le faire, il faut que l'on implémente cette solution dans nos réseaux de caméras qui ne le permettent pas aujourd'hui.

L'objectif est simple. Il consiste, sur une réquisition de la police, de la gendarmerie, à pouvoir exploiter les bandes d'images pour trouver *a posteriori* les auteurs de délinquance, que ce soient des agressions sexuelles, des crimes ou des vols.

C'est un outil simple qui n'est pas incompatible avec la démocratie, la preuve, vos propres élus ont accepté que l'on y ait recours sur le territoire de la ville de Lyon. On ne parle pas d'un grand crime contre la démocratie.

La première chose qui affecte la démocratie, c'est quand il n'y a plus de sécurité. La première vocation de la démocratie est d'assurer la sécurité qui est la mère de toutes les autres libertés. Quand il n'y a pas de sécurité, il n'y a pas d'autres libertés possibles. Les plus exposés sont souvent les plus fragiles

et les plus modestes d'entre nous. Il y a bien des élus municipaux qui luttent au quotidien pour pouvoir restaurer cette sécurité.

Je ne veux que ce soit déformé, amplifié n'importe comment. Il ne s'agit pas d'ouvrir la possibilité d'utiliser la reconnaissance faciale en temps réel, mais d'offrir la possibilité d'exploiter nos caméras pour trouver *a posteriori*, des délinquants, des auteurs de crimes sexuels, des individus qui ont agressé des personnes âgées.

J'aimerais que les élus assument cela jusqu'au bout. Quand vous votez contre, vous votez contre la possibilité d'utiliser ces logiciels pour trouver des criminels. Personnellement, j'assume clairement de nous doter des meilleurs moyens pour assurer une protection maximale aux habitants de notre région.

(Applaudissements.)

Je sou mets l'amendement au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

• n°36 : Liste Parti socialiste et Cap écologie

Mme AUBOIS.- Monsieur le Président, chers collègues, comme on s'en doutait, Monsieur le Président, vous avez rejeté l'amendement précédent qui demandait à ne pas rentrer dans cette expérimentation de reconnaissance faciale. Pour autant, il faudrait améliorer ce dispositif.

Votre rapport, Monsieur le Président, est étonnamment évasif sur le dispositif de reconnaissance faciale et surtout sur le traitement des données biométriques.

Vous n'êtes pas sans savoir que les traitements biométriques de la reconnaissance faciale sont en principe, prohibés par les textes européens, en particulier par le RGPD et la directive Police-justice du 27 avril 2016.

Les traitements biométriques ne peuvent être mis en œuvre que par exception et dans certains cas particuliers, avec le consentement express des personnes. C'est la loi du 20 juin 2018 qui a sanctuarisé le principe du consentement dans le traitement de ces données. C'est la raison pour laquelle à Nice, le consentement de centaines de personnes avait été recueilli lors du Carnaval de 2019, sur la reconnaissance faciale.

Compte tenu du cadre juridique actuel sur le traitement des données biométriques qui s'impose à tous, il n'est pas possible de conduire une

quelconque expérimentation sans avoir au préalable recueilli le consentement des personnes participant à un dispositif biométrique et s'être assuré du caractère libre et éclairé de ce consentement.

Ainsi aucun dispositif de reconnaissance faciale ne pourra être mis en œuvre sur le réseau ferroviaire régional sans consentement des usagers. C'est la raison pour laquelle nous sommes surpris que ce rapport passe sous silence le rôle de la CNIL dans le suivi d'évaluation de ce dispositif. C'est la CNIL qui doit contrôler le respect effectif du cadre juridique des expérimentations et évaluer le caractère proportionné.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, nous souhaiterions ajouter que l'expérimentation sera limitée dans le temps et dans l'espace, qu'elle puisse se passer dans une limitation de temps de six mois et sur une ligne très fréquentée de notre réseau TER, la plus adaptée.

Il s'agirait d'ajouter : « d'accompagner à titre expérimental un premier dispositif de reconnaissance faciale uniquement utilisé par les autorités compétentes, en consultant au préalable la CNIL afin de contrôler le respect effectif du cadre juridique sur le traitement des données et d'évaluer le caractère proportionné du dispositif de reconnaissance faciale avec les buts poursuivis.

Le dispositif sera limité dans le temps et ne pourra excéder six mois. Il sera réalisé sur une ligne très fréquentée de notre réseau TER. Le consentement libre et éclairé des personnes sera expressément recueilli. »

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur PFEFFER.

M. PFEFFER.- Je propose de rejeter l'amendement dans la mesure où il ne fait nul doute que toute expérimentation est conduite dans un cadre purement légal, en lien avec la CNIL, dans le respect de tous les textes et règlements.

Pour en revenir à la question spécifique de la sûreté ferroviaire, il faut savoir qu'elle ambitionne de se positionner comme un acteur majeur dans les technologies liées à la vidéo intelligente.

L'objectif de la Région est d'accompagner. Il n'y a aucune raison de préciser que ce soit en lien avec la CNIL.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Globalement, votre question, Madame AUBOIS, est fondée. Une telle expérimentation ne peut être faite que dans le cadre de la CNIL, cela va de soi puisqu'elle est amenée à s'exprimer.

Pour l'instant, nous sommes loin du but, nous posons le principe, mais quand nous la construirons, nous aurons un échange avec les différents groupes et les principes que vous avez posés seront repris.

Vous avez, avec juste raison, souligné que c'était la base sur laquelle était faite l'expérimentation à Nice.

Monsieur KOTARAC, vous avez la parole.

M. KOTARAC.- Évidemment, nous souhaitons que les violeurs, etc., soient arrêtés *a posteriori*, mais nous souhaitons en priorité que l'infraction ne soit pas commise.

Ensuite, s'agissant des rodéos à Vaulx-en-Velin, on n'agit pas pour arrêter les délinquants en rodéo mais on leur paye, par les contribuables, les circuits de course pendant tout l'été.

Nous n'avons pas du tout la même philosophie que le Parti socialiste à ce niveau.

La reconnaissance faciale c'est la distance entre les yeux et la taille du nez, qui est individuelle. À l'heure du masque obligatoire, on considère qu'investir dedans c'est du gaspillage.

Quand il fait beau, les agresseurs, les délinquants et les voyous ont leur déguisement habituel, à savoir les écharpes et les capuches, ce qui rend inefficace la reconnaissance faciale.

Enfin, au niveau économique, aucune entreprise française ne produit ce type d'outils. Il va falloir aller les chercher chez nos amis progressistes américains.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- C'est faux, de grandes entreprises françaises travaillent sur le sujet. Notre objectif sera de travailler avec elles. Par ailleurs, pour citer un exemple simple, les auteurs de rodéos urbains ont été appréhendés grâce à la reconnaissance faciale. Vous avez décidé de voter contre un outil de lutte contre l'insécurité. Cela s'assume, mais honnêtement, cela me surprend. Cela m'interroge sur votre positionnement.

Je sou mets l'amendement au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

• n°37 : Liste Rassemblement national

M. LECAILLON.- C'est au détour d'un rapport sur le déploiement d'actions régionales en matière de sécurité, que vous introduisez subrepticement et parmi d'autres bonnes mesures le recours à la technologie dite de la reconnaissance faciale. Vous ne pouvez ignorer que les données biométriques portent un caractère permanent et irrévocable dans le temps. Elles sont le produit de notre corps, pas celui d'un agent externe, d'un tiers ou issu d'un choix, ce qui les rend uniques et non modifiables.

Or, sous le prétexte de protection d'honnêtes citoyens, vous vous apprêtez dans notre région à mettre en place un terrifiant moyen de contrôle de ces mêmes honnêtes citoyens.

En effet, ces voyous trouveront vite des parades à la reconnaissance faciale qui du reste existent déjà : les lentilles de contact, des postiches, les fausses empreintes digitales et même une intelligence artificielle capable de tromper à 99,5 % les algorithmes de reconnaissance faciale.

En revanche, cette technique permettra d'exercer une surveillance quotidienne et invasive des Français et ainsi anticiper et mater par exemple toute opposition au pouvoir, dans une vaste entreprise de criminalisation des intentions.

Pour le Rassemblement national qui a toujours œuvré dans le sens de la protection des Français et d'une tolérance zéro pour les voyous, ainsi que pour la défense des libertés de notre peuple, il s'agit en fait d'une évolution inacceptable car insensée et lourde de conséquences néfastes et même contreproductives.

Aussi nous vous proposons d'amender ce rapport comme suit, en abondant le titre 1 et le sous-titre 1.1 en supprimant la totalité du paragraphe b et en supprimant le sous-titre 1.5.

Je vous remercie.

(Applaudissements du RN.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur PFEFFER.

M. PFEFFER.- Je propose de rejeter cet amendement pour tout ce que vous avez exprimé à l'instant. J'ai le sentiment d'un très grand pas en

arrière. C'est un discours qui était tenu il y a 20 ou 30 ans sur la vidéoprotection, alors que l'on sait aujourd'hui que la vidéoprotection est utile. Aujourd'hui, on s'adapte à des nouvelles technologies dans un cadre légal et réglementaire, respectueux de la démocratie, des libertés.

Pour moi, cet amendement est nul et non avenu.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur LECAILLON, j'ai du respect pour vous quand vous prenez la parole, mais avec votre argument, on ne fait plus de test ADN, car le test ADN est spécifique à chacun.

On ne fait plus d'empreintes puisqu'elles le sont aussi. Pardon de vous le dire, mais ce ne sont pas les honnêtes citoyens qui ont à craindre de la reconnaissance faciale, mais les criminels. Il est temps d'ouvrir les yeux !

Je sou mets l'amendement au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

• *L'amendement est rejeté.*

• n°38 : PCF LFI

• n°39 : Liste Parti socialiste et Cap écologie

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons deux amendements sur lesquels nous pouvons échanger en commun.

Monsieur HOURS, pour présenter l'amendement 38.

M. HOURS.- Monsieur le Président, chers collègues, le développement de la vidéosurveillance ainsi que le renforcement des effectifs de la SUJ ne peut constituer l'*alpha* et l'*oméga* de la politique régionale en matière de sécurité dans les transports en commun régionaux. Pas plus que la gratuité offerte aux forces de l'ordre pendant leurs heures de repos.

La présence humaine à bord des trains est un élément structurant, rassurant, préventif, doit être renforcée.

Nous proposons pour se faire de maintenir la présence de deux agents du service commercial train communément appelés contrôleurs par circulation en rappelant que ces agents sont formés et habilités à assurer la sécurité des voyageurs, notamment en cas d'incidents et d'incidents graves.

Par ailleurs, la réduction des horaires d'ouverture des guichets ou les fermetures définitives, la diminution de la présence humaine en gare avaient été ces dernières années la variable d'ajustement de la direction de la SNCF

pour diminuer ses charges d'exploitation et incitées par la Région dans le cadre de la convention TER.

Nous proposons donc dans le cadre de cette délibération de sanctuariser le principe du maintien des personnels existants en gare et la présence de guichets physiques, particulièrement dans les territoires ruraux de notre région où ils sont indispensables.

Ajouter au I.1 le point c : renforcer la présence humaine en gare et dans les trains, l'obligation de présence de deux agents du service commercial en train par circulation, l'obligation du maintien du personnel en gare existante et la présence de guichets physiques.

Ces services relevant de la SNCF, disposition intégrée dans la future convention d'exploitation du transport régional des voyageurs par une entreprise publique.

Je rappelle que toute caméra ne remplacera jamais un être humain. Si vous avez un malaise, il vaut mieux que ce soit un être humain qui vous soigne qu'une caméra de vidéo.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

• n°39 : PRG SD

M. BAUD.- Je ne sais pas si vous connaissez Monsieur Joseph BUATIER qui était un prestidigitateur lyonnais, né à Caluire, qui avait mis en place un tour s'intitulant « la danse des millions ».

C'est un peu à quoi me fait penser votre politique.

Vous voulez mettre des moyens sur la sécurité, mais finalement vous reprenez d'une main ce que vous donnez de l'autre. On l'a vu sur ce sujet durant le dernier mandat, avec malheureusement la baisse des effectifs dans les TER et dans les gares, qui a rendu inefficace l'augmentation des effectifs dédiés à la sécurité puisque l'insécurité a augmenté de près de 20 %.

Pour rendre cette politique efficace et avoir de véritables moyens humains il est nécessaire, via la nouvelle convention, d'avoir une attention particulière pour que ces effectifs puissent être maintenus, que ces trains et ces gares ne soient pas vidés de leur personnel et assurer une présence humaine.

C'est la raison pour laquelle nous présentons cet amendement en vous proposant de consacrer 10 M€ par an dans la convention d'exploitation du TER aux fins de recruter du personnel dans les trains et dans les gares.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Monsieur ROYER veut réagir.

M. ROYER.- Nous avons évidemment besoin de personnel dans les gares et les trains. Caméras, bornes, sites Internet, le numérique buzze de plus en plus dans tous les aspects de notre vie. Ces technologies permettent à certains d'imaginer que nous pourrions nous passer des humains pour une grande partie des tâches qui constituent encore aujourd'hui le travail de milliers de personnes qui, chaque jour, sécurisent, renseignent, accueillent, orientent dans les gares et les trains comme ailleurs.

La majorité régionale imagine des gares et des trains sans contrôleurs, sans guichetiers, des espaces publics où l'accueil ne se ferait plus que par des bornes automatiques contrôlées par des caméras, dans l'impossibilité d'intervenir en cas de situation mettant en danger les usagers.

J'habite en zone rurale, dans la vallée de la Drôme. Nous nous battons depuis des années avec la SNCF de la région pour garder nos guichets en gare de Die. Nous nous battons pour continuer à avoir du personnel dans les wagons, qui puissent accompagner les plus fragiles comme ceux exclus du monde numérique. Garder ce lien qui permet notamment à une population âgée peu rompue au numérique de continuer à pouvoir bénéficier d'une aide et d'un accompagnement pour se déplacer est indispensable.

Ni vos brigades de sécurité, ni les équipes commerciales ne remplaceront ce lien. Oui, privilégions en gare et dans les trains des personnels de proximité indispensables à la prévention et à l'inclusion de toutes et de tous.

Merci.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Monsieur LECAILLON.

M. LECAILLON.- Mon commentaire porte sur les amendements 38 et 39. Dans la précédente mandature, le Rassemblement national avait défendu cette position de réhumanisation de nos gares et de nos trains, qui nous semble saine, et la nécessité de maintenir la présence humaine qui est rassurante pour les utilisateurs.

Nous voterons pour ces deux amendements. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur PFEFFER.

M. PFEFFER.- La Région est attentive à ce que la présence humaine au contact et au service de la population soit effective. En 2019, la Région a signé avec la SNCF Voyageurs un moratoire sur la fermeture des points de vente dans les gares. La Région a confirmé ses engagements.

Concernant la présence des brigades dans les TER sur le mandat précédent, le nombre de TER accompagnés par une patrouille est passé de 6 600 à 16 200 et le nombre de procès-verbaux a été multiplié par cinq. La SNCF nous a indiqué avoir permis l'arrestation de l'auteur d'une tentative de viol avec arme dans un ascenseur d'une gare iséroise le 7 juillet dernier. J'espère que ces arguments suffiront pour vous demander de bien vouloir retirer votre amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Je rappelle que les décisions sur les contrôleurs relèvent à 100 % de la SNCF.

Je pense que vous confondez deux choses. Ce n'est pas aux contrôleurs d'assurer la sécurité, ce n'est pas leur *job*. Ils ne sont pas protégés pour pouvoir le faire. Le travail fait par la police ferroviaire est un travail très engageant, qui suppose une formation spécifique aux métiers de la sécurité. On ne peut pas demander aux contrôleurs de le faire, ils le refusent avec raison. On ne peut pas exposer les contrôleurs à des situations d'insécurité. C'est la police ferroviaire qui doit gérer la sécurité.

L'objet de la délibération est d'augmenter de 30 % les effectifs de police ferroviaire tout de suite. Je crois que cela répond totalement à votre objectif.

Par ailleurs, je suis le premier favorable à l'idée d'adopter un vœu sur la défense de nos guichets et la présence dans les gares. Nous nous étions d'ailleurs opposés à la politique de fermeture des gares en imposant un moratoire. Ne demandez pas à des contrôleurs de faire la sécurité dans les trains et les gares, ce n'est pas leur travail. Il ne faut pas les exposer à ces situations qui peuvent être dangereuses s'ils ne sont pas protégés.

Je sou mets les amendements 38 et 39 au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement n°38 est rejeté.*
- *L'amendement n°39 est rejeté.*

• n°40 : Guillaume LACROIX, Sarah BOUKAALA, Roger Jean MEALLET, Bernard CHAVEROT

M. LACROIX.- C'est un amendement de précision sur le principe des brigades d'intervention, et de sécurisation. S'il s'agit de sécuriser les élèves, les parents, il faut aussi sécuriser la région.

Loin de vous prêter de vouloir faire des effets d'annonces, ne pas préciser que les brigades de sécurité qui vont approcher les enfants des lycées seront assermentées et auront les certifications nécessaires nous expose au risque d'inquiétude de la part de beaucoup de nos concitoyens qui pourraient penser que nous allons recruter des vigiles de grands magasins. Sans vouloir dénaturer leur fonction, nous ne parlons pas du tout des mêmes professions ni des mêmes interventions.

Il nous semblerait nécessaire, de façon à lever les doutes sur la sécurité dans la région, de préciser ce que seront les niveaux requis pour ces brigades d'intervention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Monsieur le Vice-Président.

M. PFEFFER.- Nous avons largement évoqué le sujet en commission. Cela fera l'objet d'un rapport ultérieur en Commission permanente, avec des échanges de commission.

On m'a demandé en commission à plusieurs reprises de recruter et lancer les choses pour recruter des animateurs. On a la volonté de monter une brigade régionale de sécurité. Si on avait la volonté de monter une brigade d'animation, on recruterait des animateurs, mais l'idée est de préciser des profils plus proches des métiers de la sécurité et de la médiation autour des lycées.

Évidemment, je vous demande de bien vouloir rejeter cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Je sou mets l'amendement au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

• *L'amendement est rejeté.*

• n°41 : Liste Rassemblement national

Mme SURPLY.- Souvenez-vous de la précédente mandature, ce dossier contre ce plan de lutte contre le harcèlement scolaire, vous débloquent alors 100 000 € dans le cadre de l'appel à projet Stop harcèlement. Nous n'avons jamais eu de bilan de ce dossier auquel vous avez attribué 100 000 €. Ce n'est pas une paille.

Au titre de la compétence lycée, nous souhaiterions amender ce rapport en ajoutant le point b : « dresser le bilan de l'appel à projet Stop harcèlement de l'année 2020 pour pouvoir, d'ici la session budgétaire de décembre 2021, cibler les besoins et les améliorations à apporter sur l'année qui arrive, comme sur la nouvelle mandature. »

À cela j'ajouterai que pour prôner la reconnaissance faciale, il faudra dresser un bilan sur la reconnaissance faciale. Je ne peux pas vous laisser dire que nous sommes contre cette mesure de reconnaissance faciale. Vous prenez l'exemple du viol. Vous tombez un peu dans « l'émo-cratie ». Cet exemple pénible me gêne. Je rencontre des personnes qui me disent ne pas vouloir porter plainte parce que si elles le font, l'auteur des faits ne prendra rien.

Monsieur le Président, ce n'est pas nous qui avons supprimé 2 500 postes de police, ni qui avons supprimé les peines plancher. Nous faisons de la politique, il est essentiel d'avoir des armes...

M. LE PRÉSIDENT.- Cela ne vous a pas réussi...

Mme SURPLY.- Je rencontre beaucoup trop de personnes disant qu'elles ne portent pas plainte parce que les auteurs ne prendront rien. Il est anormal que le migrant de Nantes ait pris six mois avec sursis pour viol et que la dernière personne que j'ai rencontrée ait pris six mois ferme pour vol de voiture. C'est ce que nous voulons dénoncer au travers de toutes nos interventions.

Merci.

(Applaudissements du RN.)

M. LE PRÉSIDENT.- Si je comprends bien, le bilan de cela c'est que l'on ne se donne pas les moyens qui permettent d'appréhender les criminels. Honnêtement, il n'y a aucune cohérence dans vos propos et vous le savez Madame SURPLY. Je vous connais suffisamment pour savoir quand vous êtes convaincue et quand vous ne l'êtes pas.

Ce n'est pas moi qui ai dit que vous étiez contre la reconnaissance faciale, c'est vous-même. Vous avez voté les amendements contre l'utilisation de

la reconnaissance faciale. Pour le Rassemblement national, je trouve cela très étonnant.

Je sou mets l'amendement au vote avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

Merci, l'amendement est soutenu par 13 voix.

- **n°42 : Liste Parti socialiste et Cap écologie**

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur LACROIX pour l'amendement n°42.

M. LACROIX.- Je vous prie d'excuser mon intervention antérieure qui était un peu confuse puisque le Vice-Président PFEFFER a répondu à une question que je n'avais pas posée. J'ai dû mal m'exprimer.

Monsieur le Président, vous souhaitez accompagner les entreprises qui sont victimes de cyberharcèlement. Aujourd'hui, ce sont les entreprises, mais ce sont aussi les services publics, parfois même nos hôpitaux. Nous sommes face à des niveaux de technicité des attaques hors du commun, souvent très difficiles à parer et encore moins faciles à réparer.

Les entreprises qui y sont soumises, comme les services publics, quand elles sont privées de leurs moyens ou rackettées ou parfois victimes d'actes de terrorisme, car on peut les appeler comme tels, ont aussi besoin, au-delà de subventions, de savoir-faire.

C'est une opportunité extraordinaire pour notre région au regard des nouvelles générations, de leurs appétences, de leur technicité aussi.

Pour nous battre contre les hackers, encore faudrait-il que nous soyons aussi en capacité de former, dans notre propre région, l'élite de la nation sur ces questions pointues dans les années à venir. Ce serait une valorisation très forte à la fois pour la jeunesse, pour ses savoir-faire et une valorisation de cette inflexion aujourd'hui.

Nous voudrions aussi rajouter, c'est un amendement déposé en commun avec le groupe Socialiste, la formation de jeunes contre le cyberharcèlement – autre grand malheur de cette époque -, et qui peut conduire, nous l'avons vu malheureusement à plusieurs reprises, au décès d'enfants ou de jeunes adolescents. Nous ne sommes pas armés contre cela puisque, vous le savez, s'il y a un espace sur lequel le contrôle des adultes n'existe pas c'est bien celui-là.

Pour la plupart, soit ils n'y ont pas accès, soit ils n'y comprennent rien. Il va falloir que nous ayons un jour la volonté de créer nous-mêmes, au travers de nos centres de formation, en tenant compte des savoir-faire et des inflexions de la jeunesse et de leurs centres d'intérêt, des centres de formation d'une élite pour lutter contre ces nouveaux phénomènes qui empoisonnent la vie de nos enfants.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur LECAILLON.

M. LECAILLON.- A notre sens, cet amendement montre une méconnaissance complète du problème de cybersécurité. Nous voterons contre cet amendement qui nous semble un peu naïf. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous aurions aimé avoir plus de détail, Monsieur LECAILLON. Il m'aurait intéressé de savoir les raisons pour lesquelles vous étiez contre. Je m'interrogeais sur le fait d'aller sur la partie cyberharcèlement qui me semble être un vrai sujet. J'aurais aimé savoir, y compris avec votre expérience professionnelle, pour quelles raisons vous considérez que ce n'est pas utile.

M. LECAILLON.- Je n'ai pas dit que ce n'était pas utile. Je pense que c'est intéressant, mais ce n'est pas par ce biais, en faisant ce type de formations, que vous arriverez à former des personnes qui pourront être efficaces contre le cyberharcèlement. Ce sont de véritables métiers, des professions pour lesquelles les formations sont très longues. Nous pensons que cet amendement est très naïf.

M. LE PRÉSIDENT.- Raison de plus pour le faire, non ? Si ces formations sont complexes, je trouve que cela aurait du sens, notamment parce que ma famille a été confrontée à ces questions de cyberharcèlement. Les hackers ont sans doute des compétences très pointues qui sont plus nationales que régionales, mais sur la partie cyberharcèlement, prévoir des formations me semblait avoir du sens. Je ne vois pas votre axe de raisonnement dans votre réponse. Vous avez raison, c'est pointu, mais c'est une raison de plus pour les mettre en place, non ?

(Propos hors micro de M. LECAILLON)

M. LE PRÉSIDENT.- Pourquoi seraient-elles inefficaces ? Vous nous dites que cela peut être utile.

Monsieur GEMMANI.

M. GEMMANI.- Nous allons voter cet amendement, mais nous voulions le prolonger parce qu'éclairer les jeunes sur le ressort des réseaux sociaux, renforcer leur esprit critique, doit relever aussi de l'éducation. Nous voulions le prolonger par cette phrase, mais aussi par la mise en place d'actions pédagogiques dans l'ensemble des lycées d'Auvergne-Rhône-Alpes. Il est important de rappeler qu'Internet ne constitue pas une zone de non-droit. Ce qui est arrivé à Mila, une citoyenne de la région, de surcroît iséroise, et ce qu'elle continue à endurer, doit nous faire agir en ce sens. Je profite de ce moment pour lui témoigner, ainsi que notre groupe, notre soutien dans l'épreuve qu'elle endure.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur GEMMANI.

Votre sous-amendement a été déposé ? Je ne l'ai pas.

Je prendrais volontiers l'amendement de Monsieur LACROIX, en le rédigeant de la manière suivante, s'il en est d'accord : « Cette création s'accompagnera notamment de formations anti cyberharcèlement de haut niveau qui pourraient être confiées au centre régional pour la cybersécurité. » Nous pourrions ajouter : « Elles se complèteraient par des actions de sensibilisation au niveau des lycées. » Cela vous convient-il ?

M. GEMMANI.- Très bien.

M. LE PRÉSIDENT.- Parfait. Si Monsieur LACROIX donne son accord pour sous-amender l'amendement, je suis d'accord pour que nous puissions l'adopter. Cela vous convient ?

M. LACROIX.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Cela convient au Vice-Président. Je sou mets aux voix l'amendement avec un avis favorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est adopté.*

- n°43 : Guillaume LACROIX, Sarah BOULAALA, Roger Jean MEALLET, Bernard CHAVEROT

M. LACROIX - Monsieur le Président, chers collègues, un amendement de précision puisque le financement de ces caméras, pour une part, va être dévolu dans le cadre des aides aux communes, c'est-à-dire des subventions d'équipements aux communes ou intercommunalités. Il me semblait important que la Région garde la main sur la plus-value de ces installations,

notamment sur un accompagnement des communes en matière d'emplacement des caméras pour suivre les moments les plus pénibles des rodéos, c'est-à-dire ne pas se retrouver simplement à financer de la caméra pour de la caméra, mais à interagir avec les communes sur les emplacements de ces dernières.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur PFEFFER.

M. PFEFFER.- La réalité est qu'aujourd'hui dans le cadre de notre politique d'aide aux communes, les demandes de financement doivent être accompagnées, outre les autorisations nécessaires délivrées par les préfetures, du diagnostic établi par le référent sûreté, police ou gendarmerie. L'emplacement, le positionnement, la cartographie de la caméra est déjà prise en compte.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame PASIECZNIK.

Mme PASIECZNIK.- Merci Monsieur le Président.

Je souhaitais réintervenir sur ces questions des rodéos et revenir sur la question de l'utilisation de la reconnaissance faciale. En effet, élue à la Mairie du 7^e arrondissement de Lyon, je suis particulièrement sensible à la question des rodéos urbains, en particulier dans le quartier de Gerland. Je suis particulièrement ce dossier avec la Mairie de Lyon.

Concernant les rodéos qui avaient lieu sur Bellecour, en fait la reconnaissance faciale n'a pas été utilisée puisque c'est la simple vidéosurveillance qui a été utilisée et les visages étaient dissimulés. La simple vidéosurveillance a permis l'identification des véhicules, qui même sans plaque ont des couleurs appropriées et c'est comme cela dans le 7^e arrondissement que l'on repère les motos.

En revanche, la vidéosurveillance a permis de retracer les itinéraires, les lieux de stockage, et d'interpeller ensuite sans accident avec saisie des véhicules.

Je rappelle, comme cela a déjà été dit, que la reconnaissance pendant et *a posteriori* suppose une base de données de visages.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame PASIECZNIK.

Je vous renvoie à tous les articles, qui ont eu lieu sur ce sujet, aussi bien du *Progrès*, de *France Info*, de *Radio Scoop*, de *Lyon Mag*. L'auteur a bien été interpellé et confondu grâce à une reconnaissance faciale.

Après, si vous ne faites pas confiance à la presse et aux journalistes de notre pays, qui agissent pour une presse libre et indépendante, la situation

devient grave au niveau de la conception démocratique d'Europe Écologie Les Verts.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY.- C'est juste pour rappeler à ceux qui ont fait gagner les « Écolos » à la Mairie de Lyon que vous avez fait fermer les rues à partir d'un certain jour de la semaine pour empêcher les rodéos, entravant ainsi la liberté de tous les citoyens qui habitaient ces rues-là, ce qui est extrêmement liberticide.

En plus, je trouve « très gonflées » vos idées du côté de la Gauche, car que s'est-il passé ? Les rodéos se sont déplacés les autres jours.

Que fait-on en fait ? On met des millions de caméras ? On ferme toutes les rues tous les jours de la semaine ? Le problème c'est que vous n'arrêterez pas les rodéos avec des millions de caméras. Il faut les punir. Voilà tout !

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Monsieur PFEFFER.

M. PFEFFER.- Je vous propose de le rejeter ou de le retirer.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur LACROIX, je vous explique ce qui me gêne.

Dans cet hémicycle j'aime bien que l'on fasse confiance aux élus, plus particulièrement aux Maires.

Quand des Maires et un service de police municipale nous soumettent des caméras, je considère qu'ils ne le font pas pour le plaisir.

La base de mon principe est que je fais confiance à la démocratie locale. Vous vous y retrouverez souvent. Je lutte contre tout ce qui aboutit à rigidifier les procédures à l'intérieur de la Région. Pour cette raison, un certain nombre d'amis ici, qui sont Maires, le savent, je fais confiance aux maires. C'est la raison pour laquelle je ne suis pas favorable à l'amendement.

Je le sou mets au vote avec un avis défavorable. Madame la Maire de Décines est d'accord avec moi.

- *L'amendement est rejeté.*

n°44 : Liste Parti socialiste et Cap écologie

M. GEMMANI.- Merci Monsieur le Président.

Dans les dernières statistiques sur l'ensemble des vols, avec ou sans violence, enregistrés par les services de police et de gendarmerie nationale en 2019, 1/5^e se sont déroulés dans les transports en commun. 154 860 victimes qui ont fait la démarche de déposer une plainte ont subi des vols ou des violences dans les transports en commun, hors outrage et violence envers les dépositaires de l'autorité publique, soit 16 % de plus que l'année précédente.

Ces outrages et violences à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique ont fortement augmenté de 17 % et cela de façon constante depuis plusieurs années, malgré pour ces dernières la baisse de fréquentation due à la crise sanitaire.

Parmi les 19 départements ayant le nombre le plus élevé de victimes pour des vols et des violences enregistrés dans les transports en commun en 2019, et après Paris et la Seine-Saint-Denis, le Rhône arrive en troisième position avec 9 600 victimes et l'Isère en douzième position avec 2 640 victimes.

La Région pourrait soutenir, comme pour la vidéosurveillance, les villes et les territoires qui le souhaitent pour mettre sur pied des équipes de police municipale spécifiquement dédiées à la sécurisation des transports publics urbains.

Cette mesure permettrait aux équipes municipales d'étoffer les effectifs de leur police pour mettre en place des équipes chargées pour la lutte contre la délinquance dans les transports publics urbains ou de former leurs équipes à la spécificité de l'insécurité dans les réseaux de transports urbains.

C'est pourquoi nous vous demandons d'ajouter un petit b au point 1.5, rédigé comme suit : *« b) de soutenir financièrement les villes et les territoires qui souhaitent déployer des effectifs de police municipale spécifiquement dédiés à la lutte contre la délinquance dans les réseaux de transport public urbain, qu'ils soient routiers (bus) ou guidés (tramway et métro) »*. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur GEMMANI.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cet amendement ?

Monsieur MOULIN-COMTE.

M. MOULIN-COMTE.- Merci Monsieur le Président.

Dans le cadre du développement des transports en commun et plus largement des mobilités douces, la question de la sécurité est essentielle.

En effet, comment développer les réseaux de transport et inciter l'ensemble des classes sociales à s'approprier ces moyens de déplacement, souvent performants, lorsqu'ils sont si souvent synonymes d'incivilités, voire d'agressions, particulièrement la nuit tombée et encore davantage pour les femmes ?

Ces moyens de transport restent trop souvent le privilège des classes populaires qui ne disposent pas d'une voiture, loin des objectifs de mixité sociale ouvertement revendiqués par ceux qui s'en font les plus ardents promoteurs.

L'insécurité est véritablement une entrave au développement de ces modes de transport alternatifs et une grande partie de la population y aurait davantage recours si des progrès étaient faits en la matière.

Il s'agit donc d'un sujet qui dépasse le cadre sécuritaire, et qui touche la politique sociale et environnementale de la Région et à ce titre, nous voterons donc en faveur de cet amendement. Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur MOULIN-COMTE. Monsieur PFEFFER.

M. PFEFFER.- La Région intervient bien évidemment sur ce sujet de la lutte contre la délinquance et la protection de la sécurité. Toutefois, elle doit formuler son ambition en lien étroit avec les compétences régionales. C'est pourquoi son action sera concentrée sur les transports qu'elle organise au titre de sa compétence d'autorité organisatrice.

Elle ne soutiendra pas la mise en place d'effectifs de police municipale dédiés au transport urbain ne relevant pas de sa compétence.

Je vous demande de bien vouloir rejeter cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Nous sommes en dehors de la compétence. Autant le ferroviaire est chez nous, mais là non.

Avec un avis défavorable, je mets au vote.

- *L'amendement est rejeté.*

- **n°45 : Liste Parti socialiste et Cap écologie**

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur CROMBECQUE, vous avez la parole.

M. CROMBECQUE.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président et chers collègues, tout d'abord rappeler pour éviter les caricatures que notre groupe est bien évidemment attaché à une vision fondée sur trois piliers complémentaires que sont la prévention, la sécurité et la tranquillité publique et les réponses aux réparations et à l'accompagnement des victimes.

Ces questions sont essentielles et traitées au niveau local au sein du CLSPD et du CISPD, mis en place par la loi 2007 pour les villes de plus de 10 000 habitants et les villes qui possèdent un quartier politique de la Ville. Les réponses apportées ou à apporter sont le carrefour des politiques judiciaires, sociales, de la politique de la Ville, du logement, du scolaire et de la protection de l'enfance notamment.

Il y a de nombreux acteurs à mobiliser pour échanger les informations, fixer des objectifs communs et évaluer les objectifs.

Les bilans, notamment ceux publiés dans la *Mission Flash* de décembre 2020 de l'Assemblée nationale montrent un bilan positif, mais mettent également en évidence les nombreux dispositifs qui coexistent : groupes partenariat opérationnel, groupes locaux traitement de la délinquance et un certain nombre de nos communes, notamment les plus petites marquent une difficulté quant à la coordination des acteurs et des actions.

Pour répondre à cette question essentielle et apporter à l'efficacité de votre politique, nous vous proposons un amendement visant à ajouter au paragraphe 1.5, un petit b (qui aurait pu être un petit c, si vous aviez accepté l'amendement de Stéphane GEMMANI), rédigé de la manière suivante : *"De consolider les CLSPD en participant au financement d'un réseau régional de coordinateurs de ces instances essentielles pour les communes et les territoires dans la définition des politiques locales de sécurité et dans la mise en œuvre d'actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation."*

Je pense que cet amendement trouvera un écho auprès du Vice-Président PFEFFER puisqu'il nous a dit qu'il voulait absolument une articulation avec les territoires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Pour la même raison, le Vice-Président PFEFFER ayant rappelé que ce n'est pas dans nos compétences, je suis désolé, mais je suis amené à refuser cet amendement.

Madame MOREL, allez-y.

Mme MOREL.- D'une part, c'est un amendement qui crée un précédent, car nous sommes complètement sur la politique de la Ville.

D'autre part, ce n'est pas de la compétence de la Région. Si la Région soutient les CLSPD, quand on sait les difficultés de fonctionnement qu'ils ont depuis toujours, cela peut représenter un budget absolument colossal parce qu'une multitude de communes sont concernées.

Je voudrais poser une question : si vous deviez soutenir ce genre d'amendement, est-ce que c'est dans le cadre du budget habituel de la Région que vous le prendriez à charge ou bien est-ce que le plan de relance que vous avez signé avec le Premier ministre au début de l'année, qui prévoit aussi des contrats locaux au niveau des secteurs cantonaux, peut prendre en supplément ce genre de dépenses ?

Nous n'aimerions pas que les finances de la Région viennent consolider ce secteur et viennent pallier un défaut de ces contrats. J'attends votre réponse pour me prononcer.

M. LE PRÉSIDENT.- Malheureusement, pour l'instant, on ne peut pas dire que l'État honore beaucoup sa parole. J'aimerais bien ne serait-ce qu'avoir les premiers euros versés. Nous avons honoré la totalité de notre parole mais du côté de l'État c'est zéro.

Théoriquement, un plan de relance c'est supposé se mettre en œuvre rapidement mais pour l'instant ce n'est même pas un euro. La question n'est pas de savoir s'il financerait tel ou tel dispositif. En l'espèce, ce n'est pas dans les contrats que nous avons signés.

J'ai signé un engagement avec le Premier ministre et le résultat mis en œuvre est zéro. Cela devient plus que problématique. Je serai amené à vous faire un point sur l'exécution de la parole de l'État, car pour nous il est impossible de travailler avec un État qui ne tient pas parole à ce point-là.

Toutes les Régions de France sont vent debout, quelles que soient leur sensibilité politique, car elles ont été amenées à signer les unes et les autres des plans de relance à différents niveaux et la réalité est qu'il n'y a pas un fifrelin. D'ailleurs, si les parlementaires de la région peuvent le relayer cela nous serait utile et précieux car c'est quand même une situation complètement anormale sur le plan démocratique.

Je mets le vote à l'amendement avec un avis défavorable.

- *L'amendement est rejeté.*

- **n°46 : Liste Rassemblement national**

M. LE PRÉSIDENT.- Madame SURPLY, allez-y.

Mme SURPLY.- Merci Monsieur le Président.

Par cet amendement le Rassemblement national vous formule une proposition concrète en termes de sécurité. Le bracelet anti-rapprochement : une sécurité supplémentaire et efficace déjà expérimenté sur la ville de Montpellier.

Le bracelet anti-rapprochement s'adresse aux personnes qui subissent les violences conjugales les plus graves. L'autorité judiciaire prononce alors cette mesure au civil et au pénal en décidant d'un périmètre de protection que l'auteur réel ou présumé ne doit pas franchir. Nous sommes avant la commission des faits.

Si ce dernier contrevient en pénétrant dans cette zone, la victime est prévenue et mise en sécurité. Les forces de sécurité interpellent alors l'auteur.

Cette violation de l'interdiction est ensuite transmise directement au magistrat. Au pénal, le juge peut décider de l'application du dispositif avant toute condamnation dans le cadre d'un contrôle judiciaire ou après une condamnation comme l'une des obligations associées à une peine. La Région met alors tout en œuvre pour les femmes victimes de violences conjugales, familiales ou intrafamiliales en soutenant des associations comme France Victime, qui est à l'origine de ce dispositif à Montpellier.

Aussi, permettez-moi de vous couper l'herbe sous les pieds. Je ne voudrais pas que vous puissiez me dire que c'est une bonne idée, mais que vous n'allez pas voter cet amendement et que nous verrons cela en commission.

Par pitié, s'il vous plaît, il faut arrêter d'éluder les propositions du Rassemblement national car elles sont toutes bonnes. Je vous rappelle que sous la précédente mandature, je crois que vous avez confessé ne jamais vouloir, par principe, voter un amendement ou un vœu du Rassemblement national. Merci pour votre réponse.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Je n'ai jamais dit cela. Monsieur PFEFFER.

M. PFEFFER.- L'idée n'est pas d'accorder une exclusivité à une association pour commencer, mais toutefois nous allons travailler sur le développement de l'hébergement, sur la mise en place de dispositifs d'alerte

pour les femmes en consultant notamment plusieurs associations, sachant qu'y aller avec une seule serait aller à l'encontre de toutes les autres.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Pour cet avis et la nécessité d'être avec toutes les associations, y compris celle-ci qui est une très bonne association, je mets au vote avec un avis négatif.

- *L'amendement est rejeté.*

- **n°47 : Liste PCF-LFI**

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur HOURS.

M. HOURS.- Monsieur le Président et chers collègues. Nous proposons le renforcement du dispositif régional de protection des femmes victimes de violences en joignant un volet de prévention autour de la formation continue des forces de l'ordre.

La Région a en effet la compétence en matière de formation professionnelle continue et dans ce cadre utilement œuvré peut améliorer le développement, la formation, la sensibilisation des policiers et des gendarmes autour de l'accueil et de l'écoute des victimes de violences conjugales et de viol.

Nous proposons un petit b au point 1.6 : « *Renforcement de la formation continue à destination des policiers et des gendarmes en matière d'accueil et d'écoute des victimes de violences conjugales et de viol et de mobiliser les dispositifs régionaux concernés dans ce cadre.* »

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur HOURS. Votre proposition est intéressante. Le problème est que l'on ne peut pas. Nous sommes sur un domaine totalement régalien. On ne peut pas, nous, mettre en place des formations pour des policiers ou des gendarmes.

En revanche, je trouve intéressant que l'on puisse proposer que ce soit ajouté dans les formations du CNFPT pour les polices municipales. Je vais regarder. C'est une bonne suggestion.

Merci Monsieur HOURS. Pour cette raison, si vous en êtes d'accord, je propose de le retirer, car nous sommes vraiment en dehors de la compétence.

Travailler ensemble sur la police municipale, je trouve que c'est une très bonne suggestion. Maintenant, ils sont souvent amenés à faire des actions de proximité.

Une intervenante.- (*Intervention hors micro*).

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai bien compris le sens de votre amendement. En revanche, on peut peut-être nous-mêmes saisir le ministère de l'Intérieur en leur indiquant que l'on considère que cela est utile et leur demander que cela puisse avancer en la matière.

Laura, pouvez-vous regarder cela, s'il vous plaît ? Merci.

L'amendement est retiré, mais nous travaillons ensemble sur ce sujet-là.

- *L'amendement est retiré.*

- **n°48 : Liste Rassemblement national**

M. LE PRÉSIDENT.- Madame SURPLY.

Mme SURPLY.- Concernant les aides régionales, nous ne voudrions émettre aucune condition à la suppression. Dans le rapport que vous nous présentez, il est écrit, je vous cite : *« La Région, soucieuse de la responsabilisation des bénéficiaires de ces aides, pourrait ainsi en envisager la suspension temporaire et contractuelle. »*

Même si la promesse de supprimer les aides aux délinquants a été faite par vous-même en 2011, entre-temps vous avez eu le temps d'être le Maire du Puy-en-Velay, Président de Région, ministre, etc., sans jamais le suivi d'effet.

Le groupe RN se réjouit en effet de cette intention, mais cela reste une intention puisque vous écrivez au conditionnel.

Si à l'échelon municipal la mesure a fait ses preuves chez vos collègues de Valence et de Rillieux-la-Pape, que je salue, il ne faut pas montrer que la main régionale tremble et est molle.

Aussi, la Région doit s'engager sans condition et avec précision pour ne laisser aucune chance à l'approximation. Stop le conditionnel.

Nous vous proposons d'amender de la sorte et de rajouter : *« Suspendre pour une durée indéterminée (pourquoi trois ans ?) les aides régionales pour toute personne ayant eu une condamnation ou un rappel à la loi et qui ont eu pour conséquence des TIG, du sursis ou du ferme. »*

Ce qui me désole c'est que vous voulez être ferme et que je vous confesse encore aujourd'hui que je suis déçue et que je trouve que vous manquez de fermeté et que vous devriez affirmer votre tolérance zéro dans la délinquance. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame SURPLY. Madame LAÏDOUNI-DENIS.

Mme LAÏDOUNI-DENIS.- Cet amendement est à l'image de la délibération elle-même et méprise ce qui fait l'essence de notre démocratie, c'est-à-dire le droit. Comme quoi le Rassemblement national et la majorité régionale piétinent les mêmes valeurs.

En effet, toute peine doit s'appuyer sur une base légale. C'est ce que l'on appelle le principe de légalité des délits et des peines.

Or, cet amendement qui demande de suspendre les aides pour une durée indéterminée, en plus d'être indigne et socialement contre-productif, est illégal, puisque toute durée de suspension selon le droit doit être définie.

En instaurant cette sanction, privée de bases légales, la Région agirait donc avec excès de pouvoir, usurpant non seulement la fonction de justice mais aussi la fonction législative.

Or, aucun pseudo code régional ne saurait se substituer au code de justice de notre République.

L'ADN de cette délibération étant incompatible avec le droit et les valeurs que nous portons, nous refusons de prendre part au vote de l'amendement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur PFEFFER.

M. PFEFFER.- La suspension des aides pour trois ans apparaît comme une mesure proportionnée. Je vous propose de rejeter cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Votre amendement serait illégal. Si je l'adopte, la réalité est que vous faites tomber tout le dispositif. C'est une évidence. Vous consultez toute la jurisprudence du Conseil d'État et la jurisprudence administrative : une suppression d'aides non proportionnée en fonction de la peine est immédiatement illégale.

Ce que vous me proposez, personnellement je le regrette, mais c'est quelque chose qui ne sera jamais appliqué. C'est sans doute la différence entre vous et moi : je préfère que ce que l'on fait on l'applique.

Là-dessus, je n'irai pas sur ce chemin, car ce serait absurde. Tout notre dispositif tomberait.

Pour le reste, sur l'aspect légal de la suspension des aides dès lors qu'elles sont proportionnées, le dispositif pris par notre collègue Nicolas DARAGON, Maire de Valence, vient d'être validé par la justice administrative, ce

qui montre bien que l'on peut le faire, et encore heureux, il faut juste décider et que l'on ait la détermination. C'est ce que nous allons faire.

Pour cette raison et pour le motif d'illégalité, j'appelle à voter contre cet amendement.

- *L'amendement est rejeté.*

- **n°49 : Liste Rassemblement national**

M. LE PRÉSIDENT.- Madame SURPLY.

Mme SURPLY.- Monsieur le Président.

En outre, je poursuis : en tant que responsable d'une Assemblée délibérante et donc d'une autorité, le Président de région s'engage, comme tout bon père de famille, à faciliter la réparation des actes reprochés qui ont mené à la suspension des aides.

Une suspension des aides régionales plafonnée à trois ans ne repose sur aucun indicateur, pour faire suite au précédent amendement.

Dans un souci de responsabiliser ceux qui ont failli à leur devoir de citoyen, il est nécessaire de soumettre la récupération des aides à une réparation des actes même lorsque l'État ne le requiert pas.

La Région peut mettre en place dans le cadre du bénévolat ses propres travaux d'intérêts généraux afin de conditionner la récupération des aides.

Aussi le groupe Rassemblement national vous propose d'amender en modifiant le point c : *« S'appuyer sur des communes et des milieux associatifs concernés pour conditionner la récupération des aides à la réalisation de travaux d'intérêt général lorsque l'État les requiert et proposer ses propres TIG régionaux lorsque l'État ne les exige pas »*.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame CUKIERMAN.

Mme CUKIERMAN.- Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

Sur ce dossier-là, nous avons tous de grandes différences, mais je crois que cela fait déjà deux amendements qui se suivent et qui tout de même interrogent.

D'abord, parce que présentés par un groupe, qui dans ses propres initiales a l'expression nationale, mais qui finalement vise à régionaliser.

Bien évidemment que la sécurité est un vrai souci parce que c'est une des missions régaliennes de l'État à laquelle chaque citoyenne et chaque citoyen doit pouvoir avoir accès.

Tout de même, à travers ces amendements, que vous proposez-nous ? Vous nous proposez finalement une adaptation de la justice, de la gestion des peines, de la réinsertion, de la prise en compte de réalité. Continuez comme cela dans ce sécuritaire, qui va finir petit à petit par casser notre République et ce qui fait du sens et un sens collectif.

Nous ne voterons pas ces amendements parce que ne nous trompons jamais de débat. En matière de sécurité, je crois que chacun doit jouer sa place, mais nous n'avons certainement pas à jouer la place de l'autre.

À travers cet amendement, ce que vous proposez pour la part de nos collègues du Rassemblement national, c'est tout simplement finalement une remise en cause de l'unité du service public de la justice et nous ne pouvons pas l'acquiescer.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame GREBERT.

Mme GREBERT.- Le problème avec cette délibération c'est qu'elle permet tout, en dépit des lois, des principes républicains, de séparation des pouvoirs judiciaires et exécutifs.

Voilà que le RN s'assoit allègrement dessus comme il se méprend, tout comme vous, sur la clause générale de compétence supprimée par la loi NOTRe.

Non le Président de Région n'a pas tous les droits. Non le Président de Région n'a pas les pouvoirs de supprimer des aides à ses administrés.

Et si le Président de Région voulait être exemplaire, qu'il commence à faire la chasse aux conseillers régionaux qui sont sous le coup d'une décision de justice.

Quand en décembre 2020, un conseiller régional est mis en examen pour association de malfaiteurs, l'éthique politique voudrait que l'on ne l'intègre pas à nouveau sur une liste soumise au suffrage universel.

Le principe républicain voudrait qu'un élu dont la probité est remise en cause considère son mandat comme un travail d'intérêt général et accepte la suspension de ses indemnités jusqu'au rendu du tribunal.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Madame GREBERT.

Je vois que vous continuez sur la tonalité qui vous a plus ou moins réussi.

Je me permettrais de dire aussi que la probité voudrait que des élus, le lendemain de l'élection, ne s'auto-augmentent pas leurs propres indemnités avec une indécence qui a défrayé la chronique.

Pour le reste, merci de ne pas confondre la proposition qui est faite par le cœur de la délibération et des amendements qui n'ont rien à voir avec ce que l'on propose. Cet amendement est illégal pour une raison simple : les travaux d'intérêt général, Madame SURPLY, peuvent être prononcés dans deux cas de figure. Le premier est la personne propriétaire d'un bien qui a été lésée et qui demande des peines d'intérêt général pour le réparer. Nous le faisons de façon systématique au niveau de la Région quand il s'agit de lycées, de gares ou des trains.

La deuxième situation, quand il ne s'agit pas de nos biens, nous ne pouvons évidemment pas le faire. La seule personne qui peut le prononcer, ce n'est pas l'État, mais le juge. Ce n'est pas le Gouvernement qui requiert des peines d'intérêt général. Ce sont les juges qui peuvent prononcer des peines d'intérêt général quand ils considèrent que cela relève de l'intérêt général.

En revanche, nous allons rendre cela possible, car la plupart du temps, alors même que les juges prononcent des peines d'intérêt général, il n'y a aucun cadre pour les exécuter parce que très peu de collectivités locales acceptent de l'organiser. Il faut dire que c'est assez contraignant et moi-même pour l'avoir expérimenté au Puy-en-Velay, ce n'est pas si facile que cela à mettre en place.

L'idée est que la Région va proposer des heures de peines d'intérêt général à la justice, qui plus simplement pourra le faire.

Là, vous nous demandez de requérir nous-mêmes les peines d'intérêt général, je ne suis pas juge. Je n'aspire pas à l'être. Je suis plutôt attaché à la séparation des pouvoirs de Montesquieu, que je considère même parfois être empiétée.

De ce point de vue, soyons simples : ce n'est pas la Région qui elle-même va faire les peines d'intérêt général.

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de retirer votre amendement, si cette explication vous convient, sinon je suis amené à voter contre. Nous votons contre.

C'est la vertu cathartique du vote. Cela fait du bien. 18 voix pour.

Je suis étonné à chaque fois d'avoir des NPPV. Je ne cherche pas savoir de qui il s'agit, mais cela me surprend à chaque fois d'avoir un tel haut niveau de NPPV.

D'accord. Bien sûr, vous ne prenez pas part au vote par principe démocratique !

- *L'amendement est rejeté.*

- **n°50 : Liste Parti socialiste et Cap écologie**

M. LE PRÉSIDENT.- Madame AUBOIS.

Mme AUBOIS.- Monsieur le Président, chers collègues. Comme nous avons pu le voir tout au long de cette discussion travailler sur la sécurité et le triptyque comme nous le souhaiterions personnellement : prévention, sécurité, protection, c'est transverse.

Comme c'est transverse, nous nous étonnons en fait que de nouveau, parce que ce n'est pas la première fois que nous parlons de sécurité, vous oubliez de traiter de cette question de la prévention à travers la formation.

Cela a déjà été évoqué tout à l'heure à travers la formation des policiers municipaux et vous y êtes favorable.

J'aimerais, Monsieur le Président, que vous soyez favorable aussi à cet amendement pour financer plus et travailler plus avec les services de justice et de réinsertion des personnes détenues et des personnes sous main de justice.

En Auvergne Rhône-Alpes, malheureusement, on détient un mauvais record : seulement 4 % des détenus ont reçu une formation alors même que l'objectif national est à 25 %. Objectif national, qui a pu être réalisé à peu près par les régions Occitanie et Hauts-de-France.

Depuis ce transfert, on accuse toujours ce retard important alors que notre Région présente avec les Régions PACA et Bretagne le plus grand nombre de personnes écrouées.

On le sait la prévention de la récidive passe aussi par la formation et la réinsertion des personnes détenues ou sous main de justice. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'ajouter un paragraphe 1.9, rédigé ainsi : *« Au titre des actions de prévention, engager une politique ambitieuse de prévention de la récidive des personnes détenues en se fixant l'objectif de former au moins 25 % des personnes sous main de justice. »* Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Madame PORQUET.

Mme PORQUET.- Merci Monsieur le Président.

C'est surprenant d'entendre la Gauche sur le sujet de la sécurité. Cette Gauche, qui considère la sécurité grandissante dans notre pays comme un sentiment d'insécurité. Cette Gauche, qui a très largement participé par la politique menée à l'impunité et au laxisme généralisé dans notre pays.

Alors que la Gauche parle sécurité, on peut s'en réjouir, malheureusement, ce n'est pas dans le bon sens, car l'amendement qu'ils proposent nous ramène à la réalité de ce qu'est la politique menée par la Gauche, car celui-ci vise encore plus à aider et à soutenir des personnes détenues, sous main de justice, comme si cela n'était pas déjà le cas *via* l'action régionale.

Retour à la fermeté, au respect, à l'ordre et soutenir les victimes d'abord, sont nos priorités. Nous voterons contre cet amendement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Madame CUKIERMAN.

Mme CUKIERMAN.- Je souhaite réagir aux propos qui viennent d'être tenus par Madame PORQUET.

D'abord, la Gauche ce n'est pas la loi du talion. Excusez-nous, mais nous en sommes fiers. Oui, bien évidemment, il y a besoin de sanctionner. Oui, bien évidemment, quand on ne respecte pas la loi la justice doit être là, et c'est certainement la différence entre vous et nous, mais ce sont deux projets de société différents.

Oui, nous croyons aussi en l'humanité et en la capacité des gens à pouvoir se former et à sortir d'un parcours carcéral pour pouvoir être demain réinsérés dans notre société, y compris parce que c'est un enjeu pour nous tous. Si demain nous devons investir sur plus de répressif et si nous devons investir

sur plus de carcéral, cela doit partir à un moment donné sur la capacité à croire qu'en sanctionnant et en réinsérant mieux, les gens peuvent s'en sortir.

Bien évidemment, nous ne pouvons pas acquiescer sur ces arguments. Monsieur le Président, tout de même, c'est une question que nous avons déjà traitée lors du précédent mandat. La question de la réinsertion demeure fondamentale si l'on veut pouvoir s'en sortir collectivement et faire république ensemble demain.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame CUKIERMAN.

Une intervenante.- (*Intervention hors micro*).

M. LE PRÉSIDENT.- Honnêtement, c'étaient plutôt les tonalités de Victor HUGO, sans faire de compliments excessifs à Madame CUKIERMAN.

Je mets au vote cet amendement avec un avis défavorable.

- *L'amendement est rejeté.*

- **n°51 : Liste Parti socialiste et Cap écologie**

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur GEMMANI.

M. GEMMANI.- Merci Monsieur le Président.

Comme le disait Benjamin PARKER (Oncle Ben), pour celles et ceux qui sont plus intimes : « *Un grand pouvoir implique de grandes responsabilités.* »

Si la Région entend continuer à prendre sa part sur cette question, elle doit également prendre toute sa part, pour ce qui est de la garantie des droits et des libertés fondamentales.

Nous vous proposons qu'un collège soit créé et chargé de veiller, au-delà du respect des obligations législatives et réglementaires, à ce que le système de vidéosurveillance, mis en place ou subventionné par la Région, ne porte pas atteinte aux libertés publiques et privées fondamentales, en informant les citoyens sur les conditions de développement et de fonctionnement de vidéosurveillance, en recevant leurs doléances, en formulant des recommandations au Président de Région ainsi qu'aux maires en veillant au respect d'application des charges éthiques.

Le collège pourrait élaborer chaque année un rapport d'activité et également formuler toutes recommandations sur les conditions de fonctionnement, de développement et de l'impact du système.

Il pourrait à cet effet demander à faire procéder à des études par des organismes ou bureaux d'études indépendants.

La Région dédiera un budget permettant à ce collège de pouvoir procéder à ces études par des organismes ou bureaux d'études indépendants en toute liberté.

Nous vous demandons d'ajouter un paragraphe 1.9, rédigé comme suit : « *Au titre de l'évaluation et du contrôle : a) installer un groupe ad hoc d'évaluation et de contrôle chargé d'évaluer l'impact des politiques de sécurité de manière transversale et de veiller à l'application des chartes d'éthique.* » Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur GEMMANI.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD.- Merci Monsieur le Président.

Venant de la Gauche, on sait que cet amendement vise à l'instauration d'un énième « comité Théodule » pour discuter des politiques menées alors que les actions à engager sont parfaitement claires.

Il s'agira donc de neutraliser les différentes actions à mener en faveur de la réduction de la délinquance.

Il est vrai que le contrôle des politiques nouvelles en matière de sécurité doit être accru, notamment sur la question de la reconnaissance faciale, pour éviter la mise en place d'une société calquée sur le modèle chinois, sous prétexte de sécurité mais venant de nos camarades de Gauche, il s'agira d'entrave aux politiques sécuritaires et non de contrôle. C'est pourquoi nous voterons contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Monsieur BERNARD.

Honnêtement, Monsieur GEMMANI, déjà me faire passer de Victor HUGO à Spider-Man, la pilule est un peu rude. En plus, commettre la forfaiture de ne pas prendre le bon prénom de ce super héros a quasiment fait faire un arrêt cardiaque à Stéphanie PERNOD. Vous avez dit Benjamin PARKER, ce qui nous a tous mis dans un abîme de perplexité. On s'est dit que ce n'était pas Benjamin PARKER, mais Peter PARKER, Monsieur GEMMANI !

Quand on cite Spider-Man, au moins il faut bien le citer. Quand même !

Pour le reste, vous connaissez ma passion pour les commissions *ad hoc*. Je crains que même sous Benjamin ou Peter, cela ne passe pas.

Je mets au vote avec un avis défavorable.

- *L'amendement est rejeté.*

- **n°52 : Liste Rassemblement national**

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur LECAILLON.

M. LECAILLON.- Etant donné, Monsieur le Président, que vous considérez vous-même l'importance de la problématique sécuritaire, puisque vous avez jugé bon de convoquer sur ce thème une commission *ad hoc* le lundi 13 juillet et que dans le présent rapport de 9 pages présenté vous annoncez une enveloppe conséquente de 300 M€.

Etant donné également que, si ce rapport décline les grands axes de votre politique de lutte contre l'insécurité endémique qui continue à « pourrir » la vie des Français, de nombreux points restent flous et que les mesures concrètes que vous comptez mettre en œuvre manquent, c'est le moins que l'on puisse dire, de précision.

Qu'ensuite aucune évaluation ne semble prévue pour mesurer les résultats et l'efficacité de vos politiques en matière de sécurité déjà de votre précédent mandat.

Et que pour terminer vous voulez engager la Région dans un aventureux développement de la technologie de la reconnaissance faciale, sans en préciser les contours et les limites.

Il est évident alors que le groupe RN ne peut accepter de donner délégation à la CP pour la mise en œuvre de votre plan sécuritaire car c'est bien à l'Assemblée plénière que revient ce travail de fond.

En conséquence de quoi, nous vous demandons d'amender la partie en gras et de supprimer les trois lignes du titre II pour les remplacer par : « *Que soit délibérée par le Conseil régional en Assemblée plénière la mise en œuvre de ces axes, ainsi que les précisions concernant les mesures et leurs éventuelles évolutions.* »

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Monsieur LECAILLON. Monsieur PFEFFER.

M. PFEFFER.- La méthode choisie a été déclinée dès la première Assemblée plénière. Ce qui n'empêchera pas des débats dans cette Assemblée, voire même de mettre à l'ordre du jour de cette Assemblée toute modification aux dispositions du présent rapport. Derrière, nous allons décliner en commission et

en CP avec la volonté d'être le plus efficace possible et le plus rapidement possible.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Je le sou mets au vote avec un avis négatif.

• *L'amendement est rejeté.*

Nous passons maintenant aux explications de vote.

- Explications éventuelles de vote

Si vous pouvez vous inscrire.

On commence par Madame CUKIERMAN.

Mme CUKIERMAN.- Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Je l'ai déjà dit et nous le redirons autant de fois que de besoin : oui, la question de la sécurité est une réalité. Le vrai débat est à qui incombe cette façon de la traiter.

Je veux rappeler à nouveau ici, que cela plaise ou non d'ailleurs, que les problématiques d'insécurité, d'incivilité et de délinquance du quotidien touchent en tout premier lieu les classes populaires. Nous y avons donc un attachement viscéral parce qu'il s'agit d'assurer le bien vivre à chacune et à chacun.

Cependant, Monsieur le Président, vous affichez un plan, certes, d'un peu plus de 300 M€, mais oserais-je dire, finalement ce n'est pas grand-chose au vu de l'enjeu du budget régional et de ce qu'est la première priorité des Auvergnats et des Rhônalpins. Ce n'est pas grand-chose parce que finalement la collectivité régionale qui est la nôtre ne peut pas tant que cela dans ce domaine-là et surtout ne doit pas tant que cela, car il y a besoin de garantir cette mission de la sécurité laissée à l'État et à la puissance régalienn e si l'on veut qu'il y ait réellement une égalité sociale et territoriale sur cet enjeu de la sécurité.

Alors, Monsieur le Président, vous faites le choix de la technologie plutôt que de l'humain, de remettre en cause y compris une partie du rôle de la police judiciaire avec des caméras à reconnaissance faciale, dont certains juristes, mais moi je fais de la politique et pas du juridique, auront certainement à nous dire demain l'encadrement de celle-ci.

Je crois que finalement on répond beaucoup, dans une volonté de jouer aux *cow-boys* à la question criminelle mais assez peu, à cet enjeu de la délinquance et de l'incivilité du quotidien, qui mériterait un meilleur

accompagnement mais certainement pas de jouer du théâtre, mais en développant le travail associatif de remettre du vivre ensemble dans nos quartiers et dans nos villages.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame CUKIERMAN.

Madame VALLAUD-BELKACEM.

Mme VALLAUD-BELKACEM.- Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

Monsieur le Président, il aura été beaucoup question de sécurité pendant votre campagne.

Dans une période de campagne plus classique avec sans doute plus de débats contradictoires vous auriez été amené à préciser vos intentions, peut-être à reconnaître les limites de votre bilan en la matière.

Cela ne fut pas le cas et il aura fallu attendre cette séance pour que les Auvergnats Rhônalpins y voient plus clair sur tout cela.

Un mot en incise, si vous me le permettez, je crois pouvoir dire qu'ici chaque conseiller régional est conscient de la nécessité pour les pouvoirs publics d'être aux côtés de nos concitoyens insécurisés dans leur vie quotidienne.

J'aimerais beaucoup dans cet esprit constructif que vous ne cessiez d'appeler de vos vœux, Monsieur le Président, que l'on s'évite les uns les autres des procès d'intention.

Le groupe que je représente ici est d'autant plus sensible à ce sujet qu'il sait pertinemment qu'en effet les premières victimes de ces insécurités du quotidien sont généralement nos concitoyens les plus vulnérables.

Mais parce que nous abordons, nous, cette question avec beaucoup de sérieux, nous préférons toujours l'efficacité des politiques menées aux effets d'annonce.

Alors reprenons votre dispositif et analysons-le à cette seule aune : l'efficacité.

D'abord, pas un mot, jamais, sur les questions de prévention. Qui doute que l'on ait besoin de prévention pour lutter contre la délinquance et les incivilités ?

Vos économies de fonctionnement sur la convention TER ont indéniablement généré une hausse des actes de délinquance.

Donc si nous voterons évidemment l'augmentation des effectifs de la SUGE, nous redisons qu'elle doit être accompagnée d'une remise à niveau des effectifs de la SNCF contractualisée.

Sur certains sujets vous révisiez vos dogmes : finis vos portiques de sécurité inefficaces. Enfin de la présence humaine autour des lycées.

Sur d'autres, les actions territoriales, toujours cette politique de guichet, destinée à subventionner de la vidéosurveillance, faisant de notre Région un équipementier plutôt qu'un partenaire des collectivités.

Enfin, sur tous les sujets, qui ont fait l'objet de beaucoup de discussions : reconnaissance faciale, fin des aides régionales, vous savez bien que les textes légaux ne vous autorisent pas à grand-chose au-delà de toutes les décisions que nous avons ici.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame VALLAUD-BELKACEM. Madame BATARAY.

Mme BATARAY.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président de Région, vous avez dit : *« J'ai été élu pour appliquer un programme et je vais le faire. »*

Nous voilà immédiatement en train de parler de sécurité au sein d'un hémicycle régional. Sur ce point, vous savez, nous n'avons pas la même appréciation. Pour nous l'urgence est avant tout climatique, sociale. Nous parlons de sécurité humaine et alimentaire.

Au-delà de nos divergences, peut-être pouvons-nous tous ici nous mettre d'accord sur le fait que la plus importante des sécurités est démocratique et juridique parce que sans elle n'importe qui pourrait se saisir de la force publique et faire n'importe quoi.

Le problème Monsieur le Président de Région est que votre programme était présidentiel. C'est là où le bât blesse, car, sauf erreur de notre part, vous n'êtes pas Président de la République et votre programme présidentiel n'est pas transposable à l'échelon régional.

Alors vous pouvez tordre les règles de droit dans tous les sens et invoquer à souhait les CPER et les lettres de cadrage ministériel, en réalité, notre arsenal juridique ne nous permet pas, nous, Conseil régional, de nous doter de pouvoirs de police administrative et judiciaire, contrairement aux maires

que vous montrez en exemple et ce quel que soit le champ d'intervention de la Région, tout au plus pourrions-nous désigner des gardes champêtres.

Alors Monsieur le Président de la Région faisons-nous plaisir et rêvons quelques instants avec vous de votre côté présidentiable.

Vous seriez Président de la République ces mêmes mesures qui ont trait à nos droits et libertés fondamentales, à des principes constitutionnels, qui nous enlissent de plus en plus dans une société de surveillance, eh bien nous aurions d'innombrables garde-fous à commencer par le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État et nos Assemblées parlementaires.

En l'occurrence, vous vous dispensez de ces garde-fous parce que vous êtes hors cadre légal. Alors nous allons être ces garde-fous. Nous allons utiliser les leviers démocratiques.

Dans un premier temps, nous allons voter contre votre texte et dans un second temps nous allons soulever le dernier levier démocratique qu'il nous reste ...

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur LECAILLON.

M. LECAILLON.- Monsieur le Président, vous nous présentez dans ce rapport votre ambition à combattre l'insécurité. Hélas ! Si l'intention est bonne, les mesures que vous énoncez nous semblent bien décalées parfois par rapport à la réalité de la situation.

En effet, si le renforcement de la police ferroviaire, de systèmes d'alerte pour les commerçants, la création des logements d'urgence en faveur des femmes violentées ou encore le renforcement de la sécurité des entreprises contre les cyberattaques, la fin des aides pour les délinquants sont de bonnes mesures, raisonnablement réalisables, que dire en revanche de votre brigade régionale de sécurité dans les lycées, sinon que sa mise en place sera juste illusoire et ne consiste qu'en un effet d'annonce électorale.

Pire, concernant les dispositifs de vidéosurveillance à partir de la reconnaissance faciale ou des technologies biométriques, ceux-ci sont, pour le coup, inacceptables. Nous l'avons expliqué. Je ne reviendrai pas dessus.

Point important : les entreprises qui dominent ce marché sont soit américaines, soit chinoises. Si vous avez trouvé des entreprises françaises, ce ne sont que des filiales des entreprises américaines.

Pour quelqu'un qui prétend soutenir l'économie nationale et ne pas être un thuriféraire de la mondialisation, votre démarche nous laisse pour le moins sceptiques.

Enfin, sur le fond et là j'en connais qui vont hurler, vous oubliez l'essentiel. La politique est fondée sur l'opposition entre amis et ennemis. Or, vous refusez de voir le lien étroit entre insécurité, délinquance, violence et immigration, c'est-à-dire que vous refusez de désigner les fondements du mal insécuritaire qui « pourrissent » la vie des Français.

En effet, tant que persistera une immigration légale de masse, tant que l'immigration illégale ne sera pas combattue fermement, tant que vous et votre famille politique n'aurez pas renoncé à intégrer les valeurs de la Gauche sur ce sujet, jamais vous ne pourrez lutter efficacement contre l'insécurité et la violence.

Nous demandons donc un vote par division.

Nous voterons contre le point 2 et nous voterons contre le « b » du sous-titre 1.1 et 1.5. Merci.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Monsieur LACROIX.

M. LACROIX.- Merci Monsieur le Président, chers collègues. Effectivement, ce type de débat donne toujours lieu à des postures et des caricatures. Je crois que nous sommes sur un sujet extrêmement sensible vis-à-vis de nos concitoyens. Cela a été dit par mes prédécesseurs dans leurs interventions.

La sécurité est l'affaire de tous et c'est ce que nous devons toutes et tous à la République et à nos concitoyens. C'est ce que la République nous doit, c'est-à-dire aussi une forme d'égalité et de fermeté dans l'approche de l'insécurité.

Je veux dire ici un regret majeur dans cette délibération. Elle ne semble pas viser toutes les insécurités. On le sait bien. Vous parlez ici des principales délinquances plus ou moins liées aux compétences de la Région. Vous ne parlez pas évidemment de la délinquance financière, qui est une autre forme d'insécurité dans notre pays. Je signale que celle-ci n'est pas forcément liée à l'immigration et les prétoires sont pleins d'élus du Rassemblement national qui peuvent en témoigner.

Concernant les questions de sécurité, je veux dire aussi que lorsque l'on s'attaque à la délinquance, il faut avoir le même ton martial pour la voiture qui brûle que pour la préfecture qui brûle et que globalement aujourd'hui ce sont toutes les formes d'insécurité que nous devons combattre.

Alors c'est l'affaire de tous, Monsieur le Président, et donc nous entendons chez les Radicaux, parce que c'est notre histoire, affronter le réel avec vous tout en vous disant que nous avons de vrais regrets, sur la question des caricatures dans les propositions, notamment de suspension des aides. Il ne s'agit pas de dire qu'aujourd'hui la Région devrait subventionner des gens qui agissent mal, mais juste de ne pas faire croire ce que l'on ne peut pas faire.

Si on doit avoir véritablement aujourd'hui un regard ferme vis-à-vis de la délinquance, c'est aussi en tenant parole par rapport à ce que nous pouvons faire et en disant aussi ce que nous ne pouvons pas faire.

Dire enfin qu'il ne faut pas opposer sécurité et prévention, sinon on court toujours après la chaîne qui s'emballe. Nous sommes incapables d'agir aux deux niveaux. C'est ce qui manque cruellement dans votre rapport, sur lequel nous nous abstiendrons, considérant qu'aujourd'hui c'est l'évaluation et le bilan qui parleront d'eux-mêmes.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Monsieur LACROIX. Monsieur AURIAS.

M. AURIAS.- Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous débutons ce mandat par une proposition phare de notre programme. Il est donc normal que dès notre première Assemblée plénière nous proposons une délibération sur la sécurité.

La force de chaque élu, toutes tendances politiques confondues, est d'entendre les préoccupations, d'être conscient des demandes et des attentes de ses concitoyens et d'y apporter des réponses qui s'imposent.

Le rapport présenté aujourd'hui s'inscrit donc dans la continuité du rapport que nous avons adopté lors du mandat précédent.

Ce dernier a notamment contribué à l'équipement des cars, des lycées, des TER et caméras de vidéoprotection, au doublement des agents de la police ferroviaire ou encore à la mise en place d'un dispositif d'aides régionales pour les communes ou EPCI désireux de s'équiper en matière de vidéoprotection.

Bref, un rapport transversal qui a contribué à renforcer les moyens humains et matériels au service de la sécurité de nos concitoyens et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Aujourd'hui, il nous est donc proposé de poursuivre la démarche entreprise. Nous allons sur ce mandat mobiliser 300 M€. La sécurité des Rhônalpins n'a pas de prix, comme l'a dit Renaud, notre Vice-Président.

Nous ne pouvons qu'être satisfaits de toutes les nouvelles mesures qui vont être adoptées durant ce mandat : les aides aux commerçants victimes de braquages, les aides aux entreprises pour la lutte contre la cyberattaque, encore plus d'aides pour les femmes victimes de violence, le renforcement de la police ferroviaire, accompagner les initiatives des communes, notamment celles qui mettent en œuvre la procédure de rappel à l'ordre ou de leurs groupements, qui souhaitent s'équiper en vidéoprotection intelligente ou qui envisagent de lancer une expérimentation sur tout système innovant en matière de sécurité, reconnaissance faciale par exemple.

Sur ce sujet, il nous semblerait intéressant que cette expérimentation intègre un comité d'éthique qui s'attacherait à suivre particulièrement les enjeux du respect de la vie privée.

Qui dit expérimentation dit évaluation. Cette évaluation devrait bien évidemment porter sur la valeur ajoutée éventuelle de tels dispositifs...

M. LE PRÉSIDENT.- Excusez-moi, Monsieur AURIAS, je n'ai pas été vigilant. Heureusement que vous avez d'autres collègues sympathiques qui l'ont été pour moi.

Monsieur BREAUD, vous avez la parole pour deux minutes.

M. BREAUD.- Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

Dès le lendemain de l'élection, vous l'avez rappelé, vous avez voulu une Région au travail.

Ce rapport présenté nous permet immédiatement d'intensifier et de continuer à déployer l'action de la Région en matière de sécurité.

En nous faisant confiance de nouveau d'une façon claire et nette, les Auvergnats et les Rhônalpins nous ont clairement envoyé le signal qu'ils souhaitent que nous poursuivions nos efforts pour les protéger.

Bien que la responsabilité soit d'abord nationale, l'heure n'est plus à se demander si la sécurité est de notre compétence ou pas. En clair, nous refuserons toujours de nous cacher derrière cette excuse pour ne pas agir.

Lors du dernier mandat, le budget sécurité est passé de 0 € à 160 M€. Lors du dernier mandat, la Région s'est clairement installée comme le partenaire privilégié des collectivités, notamment des municipalités.

Je l'ai bien vu à Bron, ville dont je suis le Maire où en moins d'un an j'ai pu bénéficier des aides régionales pour doubler le nombre de caméras, rénover le centre de supervision urbain et mieux équiper la police municipale.

Sans ce soutien, comme beaucoup d'autres maires, je ne me serais jamais lancé dans la conquête des territoires perdus. Au bout d'un an, les premiers effets positifs sont déjà visibles grâce à la Région.

Quand il y a une volonté politique à combattre l'insécurité, la Maire sait pouvoir compter sur le soutien de la Région.

Monsieur le Vice-Président, cher Renaud, vous nous proposez aujourd'hui de partager avec vous un plan ambitieux de 300 M€ avec des mesures fortes. Ce plan va évidemment dans le bon sens et vient renforcer ce qui a déjà été fait lors du mandat précédent.

Nous tenons ici à vous apporter tout notre soutien pour ce nouveau mandat et aussi remercier Philippe MEUNIER, votre prédécesseur, pour la qualité du travail effectué.

Pour finir, deux points qui nous paraissent importants.

Premièrement, si la Région peut investir aussi massivement dans la lutte contre l'insécurité c'est qu'elle est bien gérée et qu'elle a su dégager de nouvelles marges de manœuvre, le budget sécurité n'ayant pas pris sur d'autres lignes budgétaires.

Deuxièmement, nous n'oublions pas non plus que ce plan ambitieux ne fait pas tout. Il est de la responsabilité des élus locaux sur un territoire de promouvoir une politique elle aussi ambitieuse en matière de prévention, d'éducation ou de parentalité. Merci. Nous voterons pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci à vous Monsieur BREAUD.

(Applaudissements).

Merci surtout pour votre action courageuse.

Je voulais d'abord remercier le Vice-Président, Renaud PFEFFER, car le travail a été fait très rapidement par lui-même et en lien avec les services auxquels je vais également associer mes remerciements.

Je veux tous vous remercier aussi parce qu'il n'était pas habituel que nous puissions dès la première session opérationnelle travailler sur le fond.

Cela m'a semblé extrêmement important. Cela va surtout nous permettre de gagner du temps en pouvant mettre en place nos actions dès maintenant.

Pour moi, ce rapport permet des choses qui sont concrètes dans la vie quotidienne de nos habitants. C'est toujours ce que nous devons garder en ligne de mire.

Il est tellement facile de céder à des postures des uns et des autres que le plus important est de regarder concrètement ce que l'on change.

La première chose que l'on change : il y aura 30 % d'effectifs, c'est-à-dire de personnes sur le terrain, de police ferroviaire supplémentaire dans notre Région, plus de trains protégés, plus de gares protégées, plus d'horaires où aujourd'hui il n'y a pas de présence policière qui pourront ainsi être sécurisés.

La deuxième chose, j'y suis très attaché et pour les familles c'est important : nos transports scolaires vont également progressivement être sécurisés, avec une vraie volonté de faire reculer tout ce qui est trafic de drogue, harcèlement et racket. Pour moi, c'est quelque chose de très important.

Troisième chose : en lien avec les Maires qui le souhaitent nous allons proposer de pouvoir travailler avec des commerces pour pouvoir les équiper de dispositifs de protection, là où sur les tabacs, les buralistes, un certain nombre de commerces, vous avez aujourd'hui des situations d'insécurité qui sont préoccupantes. Les dispositifs innovants que nous allons tester vont nous permettre d'avancer.

Quatrième chose : on se dote de moyens qui nous permettront de répondre dès maintenant aux sollicitations très fortes que nous avons eues, à la fois d'associations mais aussi de communes pour pouvoir renforcer notre action dans la protection contre les violences conjugales.

Je suis toujours abasourdi par ce chiffre qui n'a cessé d'augmenter avec le confinement et c'est sans doute à mes yeux un des principaux drames sociétaux à côté du confinement : l'explosion des violences conjugales qui est une réalité qui doit tous nous interpeller. 125 000 femmes sont victimes chaque année de violences dans leur propre domicile. C'est un sujet majeur.

La Région travaille dessus depuis longtemps. D'ailleurs, nous avons pu faire évoluer la politique du ministère de l'Intérieur en la matière, mais on doit être sur ce sujet avec vigueur et la plus grande détermination.

Enfin, oui, se doter de plus de sévérité et de vigilance à la fois en supprimant les aides pour des personnes qui ne respectent pas les règles de la République ou encore en se dotant d'outils qui nous permettront de mieux trouver et détecter les criminels. Je pense notamment aux outils et aux logiciels de reconnaissance faciale.

Au-delà, cette délibération a pour nous une grande importance. Quand j'écoutais les uns et les autres, je me souvenais des débats que nous avons eus il y a cinq ans sur la sécurisation des lycées et où plusieurs avaient pris la parole en disant : « *Au secours, vous allez transformer les lycées en prison. C'est une honte. Il ne faut pas s'occuper de sécurité. Ce n'est pas ce dont on a besoin sur les lycées.* »

Aujourd'hui, je pense que dans cet hémicycle personne n'oserait prendre la parole en disant qu'il ne faut pas sécuriser un lycée. Après les faits que l'on a pu avoir à Annemasse, des situations parfois de violence et d'affrontements même entre bandes à l'intérieur de nos lycées, même des professeurs qui parfois pouvaient être syndicalisés à Gauche nous ont eux-mêmes demandé de pouvoir intervenir pour sécuriser des lycées, reconnaissant tout simplement une évolution qui ne nous réjouit pas mais qui suppose de réagir.

Je me dis que nous avons exactement le même débat à nouveau avec des postures de certains qui disent : « *Il ne faut pas. Non ce n'est pas ce qu'il faut faire. Au secours, on empiète les libertés.* », oubliant, et je le répète, que ce principe fondateur de tous les philosophes qui ont travaillé sur les libertés, Rousseau au premier plan, est que la sécurité est la première garantie de nos libertés. C'est pourquoi on crée le contrat social. C'est d'abord pour assurer la sécurité, qui permet ensuite de vivre ensemble.

De ce point de vue, il y a pour moi des valeurs politiques fortes qui s'attachent à cette délibération. D'abord, on tient parole. Il n'y a pas un discours avant l'élection et une pratique après. Nous avons dit que la sécurité serait notre priorité. C'est notre première délibération. Et nous agissons en la matière.

La deuxième, et Jérémie nous l'a rappelé et je l'en remercie, il n'y a pas de fatalité. Cela n'existe pas en politique. Depuis trop longtemps dans notre pays, nous nous sommes résignés à considérer que l'on ne pouvait rien faire et à baisser les bras sur la relocalisation, sur les sujets de sécurité, sur la

méritocratie, sur la place qui est faite aux classes moyennes. Nous nous sommes résignés à ce que les choses ne bougent pas.

Une des chances inouïes que nous avons est que nous sommes dans une collectivité où nous n'avons pas d'ordre qui vient de l'extérieur. Nous pouvons décider et agir. C'est une chance inouïe dans la responsabilité qui nous est confiée et c'est aussi un grand devoir, Monsieur GEMMANI, vous avez raison de le dire, qui suppose de montrer que nous pouvons agir et faire évoluer les choses.

Nous n'allons pas tout métamorphoser. Nous n'avons pas de baguette magique.

Nous n'avons pas la possibilité de changer la loi, mais nous avons la possibilité de montrer qu'avec quelques dispositifs de bon sens et de pragmatique on peut inverser les tendances.

On peut citer bien des communes de l'Est lyonnais qui ont agi en la matière. Je pourrais citer celle de Décines, celle de Meyzieu. Une me vient à l'esprit, notamment le travail qui a été fait à Saint-Priest, où à l'issue d'un mandat comme Laurence également l'a fait, il y a eu un taux d'élucidations qui a considérablement augmenté sur cette commune avec une amélioration importante de la sécurité qui a été faite. Claude COHEN a également mené la même chose sur sa commune. C'est donc possible si on agit.

La dernière chose que je déteste en politique c'est l'art de la défausse : *« Ce n'est pas nous, ce sont les autres. C'est au Gouvernement de faire. C'est ça qui doit bouger, nous on ne peut rien faire. »* La démocratie meurt de cela. Chacun à notre place nous avons la possibilité de faire bouger les choses.

Les dispositifs que nous adoptons sont très concrets. Quand demain vous serez dans une gare et que vous verrez plus de police ferroviaire, c'est concret.

Dans des communes de toutes tailles, si on a des dispositifs de vidéo protection qui permettent de déceler les incivilités ou des agressions qui ont lieu, c'est concret.

Si demain les familles qui nous confient leurs enfants dans un transport et qu'ils sont protégés, c'est concret. C'est ce qui m'intéresse.

Que de l'autre côté, certains groupes politiques prennent comme posture de ne pas prendre part au vote, que leur premier acte politique soit de

faire un recours en justice, comme s'ils n'avaient rien compris de tout ce qui s'est passé et où leurs recours qui ont échoué ou ont été déboutés ne leur ont rien appris ou quand le verdict des urnes ne leur a rien appris, ce qui est attendu de nous ici ce n'est pas un travail d'obstruction, mais de construction.

J'ai beaucoup de respect pour ceux qui se sont exprimés en plaidant pour plus de prévention, pour des actions différentes, pour des formes de travail qui ne sont pas nécessairement les nôtres.

En revanche, ceux qui se réfugient derrière en ne prenant pas part aux votes, ceux qui vont aller chercher en justice ce que la démocratie a déjà traité et qui, malheureusement, auront une énième fois une réponse n'ont rien compris à ce qui est attendu de nous.

Ce que je veux c'est que notre Région agisse sur la sécurité à sa place, mais toute sa place et que l'on œuvre pour offrir la meilleure sécurité pour nos habitants.

C'est pour cela qu'ils ont voté et c'est à ce niveau d'exigence que nous devons nous placer. Merci à tous.

(Applaudissements).

- Vote du rapport

Nous passons au vote avec un avis favorable. Après mon intervention, il n'y en a plus. Nous passons au vote et après si vous souhaitez réagir avant l'interruption de séance, ce sera avec plaisir. Une fois le vote déclenché, je ne peux plus l'interrompre.

Le règlement intérieur est appliqué et il n'y a pas de vote par division.

Merci.

- *Le rapport est adopté.*

Je passe la parole à Madame VALLAUD-BELKACEM si elle souhaite faire un rappel au règlement.

Mme VALLAUD-BELKACEM.- Ce n'est pas un rappel au règlement, mais simplement un souhait de voter par division.

À mon avis, cela aurait été plus constructif pour notre Assemblée, car il y a des points sur lesquels nous étions prêts à soutenir les efforts que

vous vous apprêtez à faire et d'autres points avec lesquels nous étions en désaccord.

Mais puisque vous indiquez que le règlement intérieur interdit cette possibilité qui, à mon avis, enrichissait la démocratie dans cette Assemblée, je le regrette.

Donc nous sommes amenés à voter contre, mais je veux que chacun sache qu'il y a des points sur lesquels nous étions prêts à faire des avancées.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous en remercie.

Nous avons donc une interruption de séance.

Il faut que vous constituiez vos groupes et que j'aie une déclaration signée des membres souhaitant constituer leur groupe, ce qui nous permet de le faire. Sauf erreur de ma part, elles ont toutes été données. Merci à tous. Nous avons une petite heure de suspension.

La séance est suspendue à 14h30 et reprise à 15h42.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DU JURY DE MAÎTRISE D'ŒUVRE, DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC, DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET D'UN COMITE ARTISTIQUE

Rapport n°5701

- Intervention de l'exécutif

Mme PERNOD.- Il s'agit d'un rapport formel que nous avons à chaque début de mandature et qui constitue la Commission d'appel d'offres, le jury de maîtrise d'œuvre, la Commission de délégation de service public, la Commission consultative des services publics locaux et un Comité artistique.

Nous vous demandons de vous positionner et nous avons besoin d'un vote de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Nous passons à l'amendement 53 de Monsieur AMARD.

- Examen et vote des amendements

n°53 : Liste PCF-LFI

M. AMARD.- Merci Monsieur le Président, chers collègues. Cet amendement porte uniquement sur le Comité consultatif des services publics

locaux. Les Commissions consultatives des services publics locaux ne sont pas pour notre niveau de collectivité des suppléments obligatoires prévus par la loi mais de véritables outils pour mieux comprendre le périmètre et les interventions des opérateurs, qu'ils soient publics ou privés dans des domaines de compétence où la Région est autorité organisatrice.

Les rapports annuels qui nous sont fournis ne sont pas toujours, voire peu de fois, suffisants à bien comprendre si les cahiers des charges et les contrats sont respectés.

Vous nous invitez au travail tout au long de la mandature. Je plaide pour que cette commission soit en fait composée de la même manière, pour ce qui est de la représentation de l'Assemblée régionale, qu'une commission organique, afin que nous puissions directement échanger avec les opérateurs, mieux comprendre les chiffres qu'ils déclarent, les activités sur lesquelles ils nous rendent compte.

Les fins de mois commençant de plus en plus tôt chaque mois pour nombre de nos concitoyens, qui sont, vous aimez le rappeler, des contribuables, il est important de faire une claire transparence sur le respect de ces cahiers des charges, sur les sommes qui sont ponctionnées sur les usagers des politiques régionales au travers notamment des affermages et des concessions que nous déléguons à des opérateurs privés.

Voilà pourquoi je vous demande de bien vouloir donner un avis favorable et, mes chers collègues, adopter cet amendement qui viserait à ce qu'il y ait 26 représentants pour l'Assemblée régionale, contre 25 initialement puisque le règlement intérieur a été ainsi rédigé, afin de pouvoir travailler dans de bonnes conditions et aller au plus près des réalités de travail des opérateurs publics et privés. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur AMARD.

Madame PERNOD.

Mme PERNOD.- Merci Monsieur AMARD.

Effectivement, dans cette commission l'idée a été de prendre une représentation à la proportionnelle parce que dans le Code général des collectivités territoriales, auquel on s'attache strictement, comme tout à l'heure, il est prévu que les membres de l'Assemblée qui sont délibérants soient désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle. Si on fixe à cinq

les personnes qui font partie de ces commissions se comptent après à la proportionnelle des groupes.

Je comprends votre proposition qui serait en fait d'augmenter le nombre. En fait, nous souhaitons rester sur l'écriture de la loi. Décidément, je suis désolée. Nous allons rester sur l'écriture que nous avons proposée et donner un avis défavorable à votre amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Monsieur KOTARAC, je vous passe la parole sur les explications de vote ou sur cet amendement ? Sur cet amendement. Allez-y Monsieur KOTARAC.

M. KOTARAC.- Monsieur le Président, chers collègues, nous soutiendrons cet amendement.

Nous pensons justement à la transparence, mais aussi au fait que chaque partie soit représentée dans cette commission très importante et même fondamentale.

Nous soutiendrons cet amendement. J'ajoute un dernier point : l'opposition, Monsieur le Président, contrairement à ce que vous essayez de faire croire ou ce dont vous pensez vraiment, ce n'est pas simplement faire le malin ou faire le cirque lorsqu'il y a les médias et ne rien faire derrière.

Lors de la précédente mandature, c'est grâce notamment à une élue du Rassemblement national qui était membre de la Commission d'appel d'offres et aussi à une élue socialiste, que justement le quorum avait pu être atteint et que la collectivité avait pu travailler dans de bonnes conditions. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets cet amendement au vote avec un avis défavorable.

- *L'amendement est rejeté.*

- Explications éventuelles de vote du rapport

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des explications de vote pour le rapport ? Non.

- Vote du rapport

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets le rapport au vote avec un avis favorable.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DES ORGANISMES EXTÉRIEURS ET DES STRUCTURES INTERNES

Rapport n°5702

- Intervention de l'exécutif

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que deux désignations sont reportées à une séance ultérieure parce qu'il y a eu des erreurs sur le CREFOP et la Régie des Transports. Ils ont confondu le nombre de membres titulaires. Il y en avait plus que ce qui était prévu. Nous le rectifierons au prochain. Ce sera plus simple.

- Explications éventuelles de vote des groupes

Sur ce sujet-là y a-t-il des explications de vote des groupes ou pas ?

Madame GREBERT.

Mme GREBERT.- Les organismes extérieurs sont les instances publiques associatives institutionnelles dans lesquelles la Région est partie prenante : lycées, Auvergne Rhône-Alpes entreprises, AURA 2E, OSER à travers laquelle la région finance la rénovation énergétique des bâtiments. Seulement voilà vous avez dans le règlement intérieur resserré les règles de nomination dans ces organismes de manière à ce que ces postes reviennent aux représentants de la majorité. C'est au mépris des 779 000 électeurs qui n'ont pas voté pour vous et qui voudraient voir leur opinion représentée dans ces instances.

C'est au mépris des 3 600 000 habitants qui ne se sont même pas déplacés aux urnes, mais qui ne vous donnent pas pour autant blanc-seing pour faire ce que vous voulez de l'argent public.

Alors oui vous allez bloquer la représentation de la minorité dans la grande majorité de cette instance, mais pour quel résultat ? 650 lycées dans lesquels les Conseils d'administration constateront trop souvent la chaise vide. 3 250 représentations en tout trop nombreuses pour que vous puissiez participer à toutes.

Alors nous avons une proposition de méthode : s'il y a quatre places dans un organisme il faudrait un représentant de la minorité. S'il y en a six, on proposerait deux places pour la minorité. Une vice-présidence, dans les lycées une place sur deux. De manière générale, des désignations pourraient être faites en discutant avec tous les groupes et être consensuelles.

Ces pratiques ont été mises en place par la Ville de Lyon et la Métropole. Toutes les listes des représentants ont été votées à l'unanimité.

Alors oui Les écologistes sont ouverts au débat, aux propositions qui améliorent le contenu de leurs propositions. Oui, Les écologistes sont les fervents défenseurs de la Démocratie et s'attachent à une représentation équitable de la diversité des opinions.

Oui, nous considérons que la démocratie est en danger et que vous en êtes le fossoyeur, vous qui avez refusé trois débats pendant la campagne des Régionales et nous considérons que nous avons beaucoup à écouter les uns des autres, à bonifier nos propositions publiques pour la pluralité d'opinion...

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Madame PERNOD.

Mme PERNOD.- Merci Madame GREBERT.

Nous allons évidemment conserver cette rédaction et peut-être vous assurer que nous ferons en sorte de ne pas nommer des gens de notre famille à la tête d'organismes publics comme cela a pu être le cas auparavant.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame PERNOD.

C'est sans doute la conception de l'exemplarité, y compris l'augmentation de 1 000 € des indemnités d'élus à peine installés.

- Vote du rapport

Je sou mets au vote le rapport avec un avis favorable.

INDEMNITE DE FONCTION DES CONSEILLERS REGIONAUX

Rapport n°5699

- Intervention de l'exécutif

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que là aussi il y a une rectification avec une erreur matérielle.

A-t-elle été corrigée ou non ? Elle a été corrigée.

Une petite erreur matérielle a été faite et je ne sais pas pourquoi alors que Monsieur FOURNIER est bien membre de la CP, ce qui n'était pas mis dans le tableau de présentation. Il bénéficiera bien de l'indemnité brute correspondante de 2 695 € et non de 2 650 €.

C'est corrigé sur l'annexe.

- Examen et vote des amendements

n°54 : Liste Rassemblement national

Mme SURPLY.- Monsieur le Président, vous constaterez que cet amendement est quand même purement symbolique mais je tenais à vous rappeler la promesse de campagne de 2015, que nous avons faite, portée par la voix de Christophe BOUDOT et son groupe. Nous avons proposé de baisser l'indemnité régionale de 20 %.

Vous aviez alors décidé de recouper la baisse de moitié. Dont acte.

Il est important pourtant pour tous ceux qui nous regardent de souligner que le barème légal fixe a pourtant légèrement augmenté depuis la dernière mandature.

Alors, loin des effets d'annonce, la Région tient à montrer à l'ensemble de ses habitants que la fonction de conseiller régional est avant tout un service et non un travail complémentaire et que l'effort collectif importe en ces temps troublés.

Je tiens également à ajouter que dans la mesure où vous réduisez les temps de parole, vous réduisez les moyens des fonctionnements de groupe au titre de la solidarité.

Je n'ai pas beaucoup d'espoir pour que vous approuviez cet amendement, mais je me dis que vous pourriez peut-être apporter une réponse.

Vous allez me dire : *« Madame SURPLY, vous ne pouvez pas demander plus de budget pour le fonctionnement de groupe et demander la baisse des indemnités d'élus. »* Eh bien sachez que si : j'ai le « culot » de vous le demander ! Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Madame GREBERT souhaitez-vous réagir à cet amendement ?

Mme GREBERT.- Oui, j'entends la tentation populiste du Rassemblement national mais je voudrais rappeler les indemnités d'un Conseiller régional : 1 500 € par mois. Ce ne sont pas les indemnités d'un parlementaire européen ou d'un ministre. C'est en dessous du salaire médian.

Si vous trouvez que c'est trop c'est probablement parce que dans l'ancien mandat vous avez brillé par votre absence dans les organismes extérieurs.

Si vous êtes soucieux des économies à réaliser, il aurait été bien que Monsieur KOTARAC, quand il a annoncé sa démission dans l'ancien mandat, ne mette pas six mois à l'exécuter avant d'avoir retrouvé un « maroquin » au Parlement européen pour subvenir à ses besoins. Il faut être exemplaire pour proposer des amendements de ce type et vous ne l'êtes pas !

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Madame GREBERT, si on pouvait éviter d'avoir des propos aussi excessifs et caricaturaux que ceux que vous tenez depuis un certain nombre d'interventions, je pense que ce serait à votre honneur.

Cet hémicycle n'est pas un jeu de balles de ping-pong entre extrêmes : vous d'un côté des extrêmes et de l'autre côté des extrêmes.

Je vous amène à avoir un peu plus de retenue et notamment à ne pas interpeller personnellement des élus comme vous venez de le faire, mais à vous situer sur un propos d'intérêt général et ne pas cibler les personnes, ce que vous n'avez pas fait.

En tant que responsable des débats, je vous amène à plus de respect et une plus grande correction dans la façon dont vous interpellez d'autres élus, ce qui est strictement interdit.

(Applaudissements).

Je sou mets au vote cet amendement avec un avis défavorable.

- *L'amendement est rejeté.*

- Explications éventuelles de vote des groupes

Y a-t-il des explications de vote ? Non.

- Vote du rapport

Je sou mets le rapport au vote avec un avis favorable en vous remerciant pour l'effort que vous faites.

Je rappelle que nous pourrions augmenter de 30 % les indemnités et que nous faisons donc le choix de rester sur l'effort, qui a été fait sur le précédent mandat.

- *Le rapport est adopté.*

RÉGIME INDEMNITAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL (CESER)

Rapport n°5700

- Intervention de l'exécutif

Mme PERNOD.- C'est un rapport dans la droite ligne des deux rapports que nous devons voter, qui fixe le régime indemnitaire des membres du Conseil Économique Social et Environnemental Régional, qui sont l'expression de la société civile au sein de cette Assemblée régionale, que nous consultons régulièrement sur les différents rapports qui sont les nôtres et ce rapport doit être voté évidemment dans la deuxième séance après l'installation du Conseil régional. C'est un rapport formel que nous devons entendre aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

J'aurais aimé que le Président QUADRINI soit là, d'autant qu'il était à l'heure et que je lui ai proposé de prendre un peu de temps puisque je pensais que cela prendrait plus de délai.

Par correction pour lui, je préférerais qu'il puisse être présent pour l'examen des amendements, notamment les amendements affectueux du RN, l'amendement n°55.

J'en profite pour vous signaler que le vote est ouvert à gauche et qu'il faut aller voter par petits groupes, ce qui vous permet de faire l'organisation des représentations dans les organismes extérieurs.

(Arrivée de Monsieur QUADRINI).

Monsieur QUADRINI, vous avez la parole. Je voulais que vous puissiez vous exprimer avant d'attaquer les amendements. J'ai dit que c'était de ma faute si vous n'étiez pas là. Nous sommes allés plus vite que je ne le pensais.

Le Président QUADRINI a la parole et je vous remercie de votre attention, sachant que le CESER a complètement métamorphosé son mode de fonctionnement et sa capacité de proposition et de diagnostic. Je lui suis très reconnaissant du travail qu'il apporte au fonctionnement de notre Assemblée régionale.

Président, vous avez la parole.

- Présentation du CESER par son Président, Monsieur Antoine QUADRINI

M. QUADRINI.- Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers et vous toutes et tous à vos grades et qualités, je suis tout d'abord très heureux d'être à vos côtés aujourd'hui dans un hémicycle que nous partageons entre nos deux Assemblées.

Permettez-moi de vous adresser tout d'abord toutes mes félicitations et celles des membres de mon Assemblée pour votre élection. J'ai bien évidemment une pensée toute particulière pour trois d'entre vous nouvellement élus, anciennes Conseillères et anciens Conseillers du CESER qui siègent désormais à vos côtés. Ils seront des ambassadrices et ambassadeurs de notre Assemblée au sein de la vôtre.

À un moment où les élus de la République sont trop souvent contestés, je souhaite réaffirmer ici que votre rôle d'élu est précieux. Votre responsabilité en tant qu'élu est aussi amplifiée dans un contexte électoral qui a été marqué par une crise majeure de la participation.

Indépendamment de la conjoncture politique, je suis persuadé, et cette analyse est partagée par d'autres, que les enjeux ne sont pas simples à saisir, ces élections étant perçues par beaucoup d'électeurs comme n'ayant pas ou peu d'impact sur leur vie quotidienne.

Il existe sans doute une vraie question de perception des régions et des départements, qui sont davantage appréhendés comme des relais administratifs que comme des lieux souverains de décisions.

Pour autant, et je prends pour exemple la crise sanitaire que nous traversons, les efforts déployés au niveau régional durant cette période ont été remarquables.

Le CESER l'a d'ailleurs identifié dans son travail sur les impacts de la crise Covid-19. Dans un pays très centralisé, et vous êtes bien placés pour le savoir, tel que le nôtre et en réponse à l'urgence et à la réalité des situations, les pouvoirs publics locaux, les organisations territoriales se sont mobilisés pour informer, agir, assurer la continuité des services dits essentiels.

En effet, durant cette crise, élus locaux et société civile ont avancé main dans la main, chacun tenant sa place, son rôle, mais poursuivant un objectif commun : garder le contact et améliorer la vie quotidienne des habitants de notre région. Chacun à sa place a su faire preuve d'efficacité, d'agilité, de souplesse, de créativité, dans les actions et moyens qui ont été déployés.

Chacun a su se mobiliser, se réinventer pour combler manques et lacunes et répondre présent en toutes circonstances. Vous l'avez prouvé également au niveau régional.

Cette réponse a prouvé que l'impulsion locale, la coordination et la subsidiarité ont été gage d'efficacité des mesures prises.

Cette crise, Mesdames et Messieurs, a aussi révélé et amplifié l'effritement de la confiance entre la parole politique et le citoyen. Retrouver la confiance est impératif pour la reconstruction et l'après crise.

Le CESER et les corps intermédiaires ont un rôle central à jouer pour cela, en particulier pour aider à renforcer la démocratie représentative dont vous faites partie.

Et si nous, en tant que membres du CESER, nous ne tenons pas notre légitimité de l'expression directe des citoyens, la société civile que nous incarnons en représente une grande partie. Elle permet ainsi, Mesdames et Messieurs, de dépasser l'illusion d'une démocratie directe qui serait matérialisée par le recours au tirage au sort. En effet, nos membres disposent d'une expérience professionnelle associative ou d'usage, qui nous permet de jouer un rôle précieux à vos côtés de conseil, d'alerte et de prospective.

Notre dimension apolitique, la construction collégiale de nos analyses et de nos avis, notre présence au cœur des territoires nous confère cette vocation à être des relais de confiance, y compris à certains moments en organisant des consultations citoyennes comme nous l'avons fait lors du premier confinement.

Vous l'avez remarqué, le CESER, qui est comme dans toutes les régions la deuxième Assemblée régionale, a beaucoup évolué ces dernières années, devenant une institution qui est visible, vivante, rayonnante. J'ai même entendu certains d'entre vous dire que le CESER s'était dépoussiéré, trouvant ainsi éclat et modernité.

D'abord, c'est bien évidemment le fruit d'une volonté, mais également du travail commun qui a été engagé, travail qui a consisté à s'ouvrir davantage vers l'extérieur. Ainsi, le CESER est aujourd'hui mieux connu car il est ancré au cœur des territoires.

Pour votre information, nous avons au sein de notre bureau 11 Vice-Présidents chargés chacun d'entre eux d'un territoire de notre Région. Notre volonté est que demain il soit encore mieux reconnu pour la pertinence de ses travaux et bien évidemment de ses analyses et propositions.

Ainsi, le CESER est acteur des politiques publiques. Il l'a prouvé tout au long de la mandature qui vient de s'achever. Or, le CESER est hors du jeu politique, mais il dispose d'une capacité à apporter une vision experte qui permet de prendre de la hauteur et du recul.

Notre volonté est que demain, fidèles à notre ADN, nous soyons une force de proposition permettant d'anticiper encore davantage, d'accompagner les mutations nécessaires, inévitables pour faire face aux défis économiques, sociaux, environnementaux et culturels de notre environnement.

Notre lien direct et permanent avec les citoyens des territoires est un atout. Vous en avez souvent parlé entre vous. Je l'ai également entendu ce matin lors de vos échanges. C'est un atout direct qui nous permet d'être pour vous des relais de confiance.

Ainsi, le CESER rassemble aussi, car la grande diversité représentative de ses membres est une bonne illustration. Demain, c'est cette connaissance très pointue des problématiques, ce maillage territorial très fin, cette richesse et cette diversité, qui nous permettront de jouer ce rôle de conseil, d'alerte, de prospective pour toujours mieux vous accompagner, vous, en tant que conseillères et conseillers régionaux.

Finalement, forts de notre expérience commune, Monsieur le Président, qui mieux que vous pourrait parler du CESER ? Le Conseil régional nous saisit régulièrement sur de nombreux sujets.

Vous l'avez fait à plusieurs reprises au cours de la dernière mandature et nos analyses, travaux et préconisations, me semble-t-il, ont inspiré nombre de vos politiques publiques.

À titre d'exemple, le dernier en date est celui du plan « Un jeune, une solution », qui a donné lieu, comme vous l'avez fait, en reprenant une de nos préconisations et une saisine quasi-instantanée à l'occasion d'une Assemblée plénière, pour nous demander d'évaluer ce plan, ce qui est chose faite depuis la semaine dernière.

Autre exemple : nos approches convergentes sur les nécessités d'une bonne articulation du réseau ferroviaire, chose essentielle sur les questions de mobilité. Articulation aux différentes échelles, notamment européennes, avec la Transalpine ou le Nœud ferroviaire lyonnais.

Le travail sur le Plan régional de prévention et de gestion des déchets a également été un autre exemple sur lequel nos deux institutions ont travaillé main dans la main avec un résultat très concret.

Autre exemple : l'écho entre nos préconisations et les moyens déployés par le Conseil régional, notamment sur le volet enseignement supérieur du CPER, ce qui n'est pas une mince affaire.

Nos préconisations pour plus d'équité territoriale en matière d'orientation. L'orientation, vous le pensez bien, Madame la 1ère Vice-Présidente qui est un sujet majeur pour aller vers tous les publics au cœur de tous les territoires les plus éloignés grâce au déploiement en particulier du bus de l'orientation qui a été une grande réussite.

Nos préconisations encore pour accompagner la simplification de l'action Fonds européens pour les petits porteurs de projets, pour qui les procédures sont extrêmement lourdes. N'oublions pas que chaque entreprise n'a pas un bureau administratif derrière elle pour assurer ce travail-là.

Nos recommandations pour proposer la gratuité des manuels scolaires pour tous les lycéens d'Auvergne Rhône-Alpes.

Nos propositions pour renforcer le potentiel de la Région en matière de production d'hydrogène, bien évidemment décarboné.

Et puis, j'en terminerai sur les exemples, car je pourrais en donner bien d'autres : l'aide aux petites et moyennes entreprises qui ont été nécessaires pendant le Covid. Vous êtes bien évidemment allés au-delà des propositions que nous avons pu faire.

La liste pourrait bien évidemment être complétée et tout cela pour vous dire qu'élus et corps intermédiaires, je le dis de manière tout à fait solennelle, ne sont pas en concurrence. Nous sommes complémentaires.

Je crois pouvoir dire et je le dis sans forfanterie, que c'est une chance pour des élus, les élus que vous êtes, d'avoir à leur côté une Assemblée consultative telle que la nôtre.

En principe à ce moment-là il y a des applaudissements...

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Il faudrait que je pense aussi à les demander. C'est bien.

M. QUADRINI.- Nous poursuivons le même objectif : représenter les intérêts des habitants d'Auvergne Rhône-Alpes et dans la poursuite de cet objectif central, le CESER, qui est en lien direct et permanent avec les citoyens, est un atout précieux pour relier efficacement les instances décisionnelles aux acteurs de terrain.

Si vous me permettez la métaphore sportive : chacun sait qu'il est plus facile de gagner en jouant collectif.

Alors, dans cette mandature qui s'ouvre à nous, l'ambition du CESER est de poursuivre ce partenariat dans l'écoute, le dialogue et l'indépendance.

Nous tenons beaucoup à cette notion et j'en profite pour vous remercier, Monsieur le Président WAUQUIEZ, pour le respect de cette indépendance. Je sais que vous y êtes également très attaché.

Alors, le CESER est utilisé au bon sens du terme, si j'ose dire. Continuez à vous inspirer de nos travaux, de nos préconisations et de nos analyses pour construire, élaborer, améliorer vos politiques publiques.

Si nos avis sont utiles à vos prises de décisions, alors faisons en sorte de pérenniser voire même d'optimiser ce fonctionnement.

Pour cela, de notre côté nous nous engageons à venir vous présenter nos travaux régulièrement, à assurer un suivi de nos préconisations, à instaurer avec les Vice-Présidents, qui sont tous présents ou presque, un point de situation régulier.

En ce qui vous concerne, si vous en êtes d'accord, dans les prochains mois, chaque Vice-Président et chaque Vice-Présidente est attendu(e) au CESER et ce sera une occasion de présenter à nos Conseillères et à nos Conseillers votre feuille de route et vos budgets.

Ma porte est bien évidemment ouverte à chacune et chacun d'entre vous, même aux esprits les plus chagrins, qui méconnaissant notre institution, son rôle et son fonctionnement, cherchent à la remettre en question.

Je ne rentrerai pas bien sûr dans le détail des griefs qui nous sont opposés. Je les laisse à la critique de l'épaisseur et du grammage du papier.

Sur cette question, pourtant importante, aujourd'hui la démocratie souffre des idées reçues et finalement du mépris parfois opposé au corps intermédiaire que nous incarnons.

Notre rôle, pourtant, est d'apporter de la nuance, de la hauteur et de l'expertise, ce qui nous permet d'aborder toute la complexité des problématiques. Ces problématiques qui sont trop souvent relayées de manière simpliste.

Le CESER est une institution indépendante placée aux côtés du Conseil régional. Je dis « aux côtés », ce qui ne veut pas dire à l'intérieur, ni dans l'arène politique.

Le CESER n'a donc pas à subir d'outrances, comme ce fut le cas vendredi dernier. Sur ce point, croyez bien que ma main ne tremblera pas, sous

quelque forme que ce soit, pour défendre l'Assemblée que je préside, ses conseillers et ses agents.

Jamais le CESER ne sera utilisé, instrumentalisé, pour faire le jeu politique. Je me porte garant de son indépendance et de son exemplarité.

Ne pas connaître une institution, j'espère que vous serez d'accord avec moi, ne la rend pas pour autant inutile. À ce propos, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président, lorsque le moment sera venu, nous vous proposerons de réunir simultanément nos deux Assemblées, comme nous l'avions fait il y a deux ans, pour une réflexion collective, sous la forme de ce que l'on peut appeler un peu pompeusement un « congrès régional CESER ».

Il me semble que l'enjeu est d'importance et est très simple à résumer pour nous tous. Il s'agit dans les travaux communs de faire d'Auvergne Rhône-Alpes -je suis un peu chauvin- la plus belle région, la région où il fait bon vivre, sur tous nos territoires.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent mandat et j'aurai plaisir à vous retrouver à la rentrée. Mesdames et Messieurs, j'ai dit.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Je remercie le Président QUADRINI pour sa disponibilité. Il y a fait allusion, mais sur de très nombreux sujets, au cours des cinq ans qui viennent de s'écouler, il nous a énormément aidés. Il a vraiment impulsé un esprit de travail du CESER, qui est sorti des sentiers battus, y compris en étant souvent force de propositions et pas uniquement dans les cadres institutionnels où l'avis du CESER est sollicité.

Monsieur le Président, pour être très honnête, je pensais d'ailleurs à vous puisque nous avons eu un débat ce matin sur les questions de cyberharcèlement et de cybersécurité et je me suis dit que ce serait un bon thème de travail du CESER, qui mixe à la fois des enjeux éducatifs, de formation, d'entreprise et qui est typique de thèmes sur lesquels l'avis du CESER nous serait très précieux, car nous avons des échanges entre nous.

En tout cas, je veux vraiment vous remercier. Vous savez que je suis très attaché à l'indépendance de vos avis. Je ne suis jamais intervenu au cours des cinq ans en quoi que ce soit sur le fond de quelles que soient vos interventions.

J'apprécie l'esprit qui est créé. Je crois qu'une société ne tient debout que s'il y a des organismes représentatifs qui permettent d'être les relais

et d'organiser les choses. C'est cette conciliation qui permet de le faire. Nous avons souvent échangé tous les deux sur le CESER. Il a cette caractéristique très originale d'être à la fois un outil d'ouverture de la démocratie, mais en même temps dans un cadre et un processus organisés. Je pense que c'est la conjonction des deux qui donne la bonne réponse aux interrogations que nous pouvons être amenées à nous poser.

En tout cas, un grand merci pour votre intervention.

Je vais maintenant passer la parole à Madame SURPLY, qui je n'en doute pas, va présenter son amendement dans la même tonalité.

- **n°55 : Liste Rassemblement national**

Mme SURPLY.- C'est terrible, car Monsieur QUADRINI est tellement sympathique. Monsieur QUADRINI je vous salue.

J'ai bien compris les références auxquelles vous avez accordé tant d'importance, mais c'est bien, cela veut dire que vous regardez ce que nous produisons.

Avant de présenter cet amendement, je m'étonne qu'en ces temps de « disette », permettez-moi ce terme, qu'à l'heure où il faut réduire la voilure, personne n'ait osé et j'ai l'impression d'avoir touché là au sacro-saint graal du CESER. J'ose demander la réduction des indemnités des 190 membres. Vous connaissez mon caractère, il en faut plus pour me faire peur. Alors je m'explique.

Le CESER, cet acronyme est méconnu de nos électeurs sur le territoire, sachez-le. Nous sommes ici entre nous, mais pour ceux qui nous regardent le CESER, cet acronyme, encore un acronyme, bien peu savent ce qu'il signifie.

C'est un organisme consultatif et vous avez parlé de deuxième Assemblée régionale et cela me dérange un peu, Monsieur QUADRINI, avec toute l'affection que j'ai pour vous.

C'est un organisme consultatif non délibérant, qui prend une part importante dans la vie du Conseil régional, et on le voit avec l'affection que vous porte Monsieur le Président WAUQUIEZ, mais n'applique pas de décision exécutive.

Les critiques que vous émettez chaque année pourraient très bien, et elles le sont déjà, émaner de l'ensemble des élus.

Dernièrement, vous avez pointé du doigt une carence dans la formation professionnelle. Madame GREBERT a pointé cette carence du doigt, ainsi que Madame VALLAUD-BELKACEM pendant les débats et nous de même. Nous sommes bien d'accord là-dessus.

Nous allons rentrer dans une crise socio-économique sans précédent qui succèdera à une période de maintien sous perfusion de bien des structures. Les dépenses doivent être non seulement revues à la baisse, mais en plus d'une manière significative et non symbolique.

D'aucun notera la dotation, et vous avez fait référence à la vidéo de Monsieur Stéphane BLANCHON que je salue ici car je ne sais pas si tout le monde le sait mais il a été le Secrétaire général de l'UNSA, le plus gros syndicat de santé de France.

Cette dotation, Monsieur QUADRINI, elle nous a gênée dans un temps où il va falloir réfléchir aux dépenses. Je ne pense pas avec tout l'honneur de votre fonction que des bonbons à la menthe puissent expliquer aux gens ce que vous faites au CESER.

Aussi, je maintiens cet amendement de baisser de manière significative de 20 % vos indemnités.

Recevez tout mon respect.

En attendant, je prends votre main tendue et je viendrai vous voir dans votre bureau pour que nous puissions échanger ensemble car j'ai l'impression que vous voulez être notre relais sur le territoire. Merci.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame BATTISTEL, vous m'avez demandé la parole, que j'ai plaisir à retrouver avec nos souvenirs communs de l'Association de la montagne qui est une association qui transcende les clivages politiques et qui nous avait amenée à travailler ensemble et à beaucoup apprécier Marie-Noëlle, malgré nos différences politiques profondes. Nous défendons la montagne ensemble.

Mme BATTISTEL.- Je suis vraiment désolée, Monsieur le Président, car j'aurais adoré intervenir, mais j'ai fait une erreur.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela me donne tellement de plaisir d'entendre votre voix...

Mme BATTISTEL.- Je n'avais pas d'intervention particulière, mais c'est avec plaisir que je me retrouve ici.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Marie-Noëlle.

Je voudrais me permettre un élément de réponse, Madame SURPLY, qu'Antoine ne pourra pas apporter.

Vous savez que l'indemnité des élus du CESER est liée aux indemnités des élus de la Région. Quand nous maintenons la politique d'effort qui est faite par les élus de la Région, nous demandons de la même manière aux élus du CESER de faire le même effort.

Nous n'avons pas revalorisé, par rapport à ce qui avait été décidé au précédent mandat, l'indemnité des élus du CESER qui reste sur le même train d'effort, c'est-à-dire que l'on se met en dessous de bien des Conseils Régionaux et donc de bien des CESER de France. L'effort est bien conjoint et commun.

Pour cette raison, je propose le vote contre votre amendement.

- Explications éventuelles de vote des groupes

Madame SURPLY, voulez-vous ajouter un mot à votre explication de vote ou est-ce bon ? Non, ce n'est pas bon. Allez-y.

Mme SURPLY.- Ce qui m'embête c'est que vous l'appeliez une deuxième Assemblée régionale. Ce n'en est pas une. Attention, c'est très important. Ils sont nommés et ne sont pas élus.

Je vois qu'on a fait 18 voix. Cela veut dire qu'il y en a un parmi vous, à moins que vous vous soyez trompés, qui est d'accord avec cette proposition de baisser les indemnités. Pardon, j'aurais mis 10, vous auriez dit non, Monsieur WAUQUIEZ. Je me trompe ?

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame SURPLY, y compris pour votre sens de l'humour en cette fin de session, auquel je suis sensible.

- Vote du rapport

Nous allons donc passer au vote du rapport, en remerciant encore chacun d'entre vous.

N'hésitez pas à solliciter le CESER et à consulter leurs travaux, c'est ce qui permet de l'enrichir.

Je suis très favorable à cette proposition d'un congrès commun, pour que les Vice-Présidents, notamment les nouveaux, puissent aller échanger avec le CESER. Ce sera profitable à tous.

Merci beaucoup.

Grâce à l'intervention de Madame SURPLY, vous avez considérablement amélioré votre score puisqu'il n'y a plus que 13 personnes qui sont contre. Madame SURPLY, il faut continuer à prendre la parole !

Merci à vous.

Merci Président de vous être déplacé.

Nous allons maintenant procéder aux vœux et questions orales.

Vœux et questions orales

Vœux

- **Vœux de l'Exécutif**

Il y a d'abord deux vœux de l'Exécutif, qui seront éventuellement repris ou donneront lieu à soutien de notre part.

Ces deux vœux concernent des sujets industriels de grande importance pour notre Région, malheureusement, avec une configuration qui est un peu la même à chaque fois, sur laquelle je souhaite qu'il puisse y avoir une intervention claire. J'en ai besoin notamment pour demain.

Le premier porte sur LUXFER, qui est une société que nous connaissons bien, pour laquelle nous sommes intervenus plusieurs fois et pour laquelle des élus de différentes sensibilités ont porté le sujet.

Nous avons affaire à un savoir-faire industriel. Ce groupe est possédé par des actionnaires britanniques, qui ont organisé la fermeture et l'assèchement de ce groupe. Il s'agit des fameux cylindres de métaux à haute résistance qui permettent à la fois de stocker de l'oxygène mais aussi les produits pour éteindre les incendies.

Cela signifie qu'aujourd'hui l'Europe n'a plus de souveraineté en la matière puisque les deux seuls producteurs qui sont sur la table sont d'une part l'Angleterre et d'autre part la Turquie.

Les savoir-faire industriels sont là. Il y a une équipe de salariés absolument remarquable et il y a un repreneur industriel qui a construit un projet.

Ce projet passe par un investissement qui est certes ambitieux, qui se compte en plusieurs dizaines de M€, mais le cabinet d'études a montré qu'il était rentable. C'est un vrai entrepreneur qui a repris plusieurs entreprises qui étaient en liquidation et qui a été amené à les retourner et à arriver à reconstruire un modèle de rentabilité.

Nous sommes sur le territoire auvergnat. Nous avons travaillé conjointement avec Clermont Communauté qui a pris la décision de pouvoir acheter le terrain éventuel sur lequel l'installation se ferait.

Aujourd'hui, je souhaite que nous prenions position à travers ce vœu pour qu'il y ait une position de principe de soutien de la Région au projet et un engagement sur une somme de 3 M€ qui est mise sur la table.

J'en ai besoin parce que le Gouvernement joue la montre. Non seulement ils n'ont pas fait le bras de fer avec l'actionnaire britannique. Ils n'ont pas forcé à revendre le site et l'actionnaire britannique a organisé l'asphyxie du site. Pire que cela, alors même qu'il y a le projet de reprise, nous n'arrivons pas à obtenir de réponse de Bercy sur le fait de répondre oui ou non.

En fait, ils sont en train de tuer le projet de fait. On ne peut pas l'accepter par respect à la fois pour ce repreneur qui est audacieux et qui prend des risques et pour les salariés qui sont à ses côtés. Nous avons une vraie solution de reprise qui est rentable. Elle permet de construire une souveraineté industrielle. Ce n'est pas acceptable.

Si j'ai souhaité que ce vœu puisse être adopté maintenant c'est que demain, à force de mettre la pression, et j'ai été amené à appeler deux fois les équipes de Matignon et celles de Bercy, il y aura demain une réunion de travail avec les services de l'État. Je veux que l'on puisse porter le fer avec un engagement très clair de la Région qui signifie que Clermont Communauté s'est engagée, que la Région s'engage et que les seuls dont on attend maintenant la parole c'est l'État. Il faut maintenant que cela cesse et que l'on ait un engagement. Il y a des salariés qui attendent. Ils sont au bout de leur période de couverture d'assurance-chômage. Le risque est que ces savoir-faire se perdent et se disséminent. Ce qui serait un crève-cœur.

Je souhaite vraiment que l'on puisse avoir cette prise de position. La plus large soit-elle, le plus elle nous donnera de force. Elle est destinée à la fois pour nous permettre l'accompagnement sur les machines et l'organisation des savoir-faire sachant que ce sont des gestes très techniques.

C'est un dossier comparable à celui que nous avons déjà porté ensemble sur les ACC, avec la grande satisfaction aujourd'hui que ce site qui avait été condamné à la fermeture vit toujours et est une incarnation du savoir-faire industriel de notre Région.

C'est le premier dossier.

Le deuxième sera FERROPEM.

Y a-t-il des demandes de réactions sur ce premier sujet ?

M. KOTARAC.- Monsieur le Président, sur le fond il n'y a pas de souci puisque que nous avons déjà été présents, avec le Rassemblement national, notamment en Savoie avec les salariés de FERROPEM, d'ECOPLAS, d'ALSTOM, de LUXFER, mais c'est juste pour savoir comment on travaille. Est-il possible d'avoir le vœu sous les yeux ? Est-il distribué ou cette pratique est-elle terminée ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis désolé. J'avais demandé que le vœu soit distribué. Il est sur l'écran, mais il n'y a pas de raison qu'il ne soit pas distribué. C'est parfaitement légitime.

Je le remets à l'écran et je vais vous le relire :

« Comme elle s'y était engagée, la Région sera aux côtés des partenaires publics pour soutenir la réalisation du projet de reprise de l'activité de LUXFER, soutenu par les ex-LUXFER.

Aussi, au regard du caractère exceptionnel de ce projet, de l'intérêt général régional qu'il représente et de la volonté de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de relocaliser des activités industrielles, les élus réunis en Assemblée plénière ce jour confirment leur soutien au projet de reprise de l'activité de LUXFER et décident :

- *Qu'une aide globale de 3 M€ sera proposée ;*
- *Que celle-ci prendra la forme d'un soutien à l'investissement productif et à la formation des ex-salariés LUXFER et des jeunes recrutés sur le bassin clermontois ;*
- *Que les modalités de mise en œuvre seront présentées lors d'une prochaine Commission permanente et déterminées au regard des possibilités offertes par la réglementation européenne. »*

Monsieur BOUCHET, allez-y.

M. BOUCHET.- Merci Monsieur le Président.

En effet, nous avons été plusieurs groupes à nous positionner sur ce sujet et à vous interpeller par le biais d'une question orale parce que LUXFER est un triple symbole :

Celui d'un capitalisme financier qui casse, qui détruit des emplois, des territoires, des savoir-faire, des productions utiles.

C'est également le symbole d'un État passif, incapable de jouer un rôle stratégique et producteur.

Enfin, le symbole de salariés qui ne se résignent pas et qui trouvent des solutions de reprise, de maintien, de création d'emplois et de productions nouvelles.

J'ai lu dans la presse et sur le site Internet que vous avez donné une conférence de presse tout à l'heure à 14 heures pour annoncer la réponse aux questions orales que nous posions. Nous en prenons acte. Ce vœu nous convient. Il y a eu un positionnement de Clermont Auvergne Métropole. Nous avons aujourd'hui un positionnement de la Région.

En effet, dans la question orale que je vous posais, je voulais avoir des détails sur la façon dont ce soutien se manifeste et que nous avons pris le 9 juillet 2020. Les salariés que j'ai rencontrés récemment attendaient et regardaient en direction de la Région la manifestation de ce soutien. Ils souhaitaient avoir une visibilité.

Ils ont pris acte aussi d'un engagement de l'État, pas encore formel, qui nécessite d'être formalisé. Je partage les méfiances qui sont les vôtres. Je ne sais pas si l'État joue la montre, mais en tout cas, par notre positionnement et par le vœu que vous nous proposez, nous allons dans ce sens de continuer le soutien à cette reprise.

Cela signifie qu'aujourd'hui autour de la table il n'y a plus que l'État qui doit transformer les engagements, comme nous nous apprêtons à le faire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Monsieur BOUCHET. Monsieur VERRIÈRE, allez-y.

M. VERRIÈRE.- Merci pour cette prise de parole.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a un emmêlement au niveau des compteurs. J'ai demandé aux services de séance de bien corriger. Nous sommes sur des délais de réponse sur les vœux d'une minute pour que chacun soit sur le même traitement. C'est parfait. Allez-y Monsieur VERRIÈRE.

M. VERRIÈRE.- Avec le groupe des Écologistes, nous avons préparé une question orale au sujet de LUXFER, mais également au sujet de FERROPEM pour savoir quel était le montant que la Région comptait mettre sur la table pour soutenir aussi FERROPEM, victime aussi des irrégularités du cours du silicium, qui a connu des heures difficiles avec la crise sanitaire.

En plus, FERROPEM pourrait devenir avec l'impulsion des pouvoirs publics et un travail étroit avec PHOTOWATT et l'Institut National du Solaire la pierre angulaire d'une puissante et dynamique filière de fabrication de panneaux photovoltaïques alors que la France est en retard sur ce type de production.

On voulait aussi connaître le montant de l'aide que la Région apportera à FERROPEM.

Nous demandons également une suspension de séance pour prendre connaissance en groupe des vœux que vous avez déposés et que nous n'avons pas eu sur les tables.

M. LE PRÉSIDENT.- Si on fait une suspension de séance cela prendra 15 minutes. Le vœu est très clair. Je le répète pour que vous l'ayez. Ce qui ne vous empêche pas de vous réunir.

Le vœu est une aide globale proposée de 3 M€, à la fois sur un soutien à l'investissement productif et à la formation des ex-salariés de LUXFER et des jeunes recrutés.

J'ai moi-même rencontré les salariés plusieurs fois. C'est un engagement que j'avais pris. Il est surtout destiné pour nous à faire pression sur l'État. Nous allons nous parler très clairement. Il y a un projet de reprise qui est sur la table.

De mémoire, le montant d'investissement est à 60 M€. En fait, l'État pense que notre projet est trop ambitieux et il nous demande de le refaire pour la troisième fois.

C'est la meilleure manière de tuer son chat. On veut maintenant sortir des postures, comme Monsieur BOUCHET l'a dit, tous les acteurs se sont positionnés sauf l'État.

Cela permet de mettre tout le monde face à ses responsabilités et d'avancer.

C'est le vœu que nous proposons.

M. VERRIÈRE.- Très bien.

C'est simplement pour en discuter en groupe, 5 ou 10 minutes, pas plus.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose de rester sur cette configuration : personne ne bouge. Vous vous réunissez tranquillement et cela vous permet de discuter pour savoir si cela vous convient ou pas. Pendant ce temps, on peut continuer à avancer... Pas à avancer, mais on s'arrête comme cela. Si je fais une suspension de séance, le temps que tout le monde parte et revienne, dans une demi-heure nous serons encore là. On fait une suspension de séance sur place. Voilà un terme technique adéquat.

M. VERRIÈRE.- Pouvez-vous présenter le second vœu ?

M. LE PRÉSIDENT.- Très bonne remarque.

Je vais présenter le second vœu, qui est sur une situation comparable, est celui de FERROPEM, dossier sur lequel nous sommes plusieurs à être intervenus.

Je veux ici remercier Fabrice PANNEKOUCKE, qui a plusieurs fois réagi sur le sujet, étant lui-même très concerné en tant que Maire de Moûtiers.

Le dossier FERROPEM est un groupe britannique et espagnol avec une situation de sous-investissement chronique plus des décisions stratégiques plus ou moins critiquables, qui ont abouti à déposséder notamment le site de Moûtiers, mais qui n'est pas le seul concerné, de son savoir-faire, notamment sur les produits à très haute valeur ajoutée.

Aujourd'hui, nous sommes sur un site avec une vraie incertitude sur son avenir, alors même que l'outil lui-même peut être réactivé très facilement, mais si les fourneaux s'arrêtent, on va se retrouver avec une vraie problématique sur l'avenir du site.

De la même manière, nous sommes exactement sur une situation très comparable. L'objectif est de faire pression sur le site de FERROGLOBE pour éviter qu'il joue la terre brûlée.

Là où en revanche nous sommes dans une situation un peu différente de LUXFER c'est que nous n'avons pas de projet de reprise et que nous ne savons pas exactement où nous en sommes. Je n'ai aucune intention d'afficher un montant d'aide de la Région qui serait donné à FERROGLOBE dont je n'ai aucune idée de savoir ce qu'ils vont en faire.

Si aujourd'hui on leur donne de l'argent et que tout cela va éponger leurs dettes en Espagne, on n'aura rien fait. Ce que nous voulons c'est un projet de reprise sur la table avec un vrai projet autour.

D'ailleurs, on avait travaillé sur la possibilité de pouvoir proposer des solutions et des produits décarbonés, ce qui sans doute sera une des solutions d'avenir et qui serait même une des solutions très originales en couplant avec le travail de la forêt.

Un travail est également mené par Fabrice pour pouvoir acheminer le gaz naturel jusqu'au site de Moûtiers, qui pourrait représenter un atout extrêmement important pour l'avenir du site industriel, mais aujourd'hui la principale priorité est de faire pression sur FERROGLOBE et de la même manière sur le Gouvernement pour obliger à une solution de cession et pas une solution de terre brûlée.

Le danger étant que ces groupes préfèrent liquider un site plutôt que d'avoir un concurrent à l'avenir. C'est catastrophique. Nous avons affaire à des salariés exemplaires. C'est un savoir-faire remarquable là aussi souvent avec des générations qui se sont succédées entre elles. C'est l'incarnation de ce qu'est la tradition industrielle de nos vallées alpines. Nous sommes sur un dossier qui est le pendant de celui de LUXFER.

L'objectif est ainsi :

- Premièrement, de forcer une solution de reprise pérenne et adaptée pour préserver le savoir-faire industriel.
- Deuxièmement, de faire pression sur le groupe FERROGLOBE.
- Troisièmement, la Région indique d'ores et déjà qu'avec un repreneur identifié elle accompagnera les projets de développement portés par ce repreneur, ce qui nous permet aussi d'envoyer un signal. S'il y a une reprise des sites, car on parle de plusieurs sites, la Région sera présente. On parle notamment du site de Château-Feuillet et de Clavaux.

Cette fois-ci, est-ce une vraie intervention, Marie-Noëlle ? Je vous passe la parole.

Mme BATTISTEL.- Oui Monsieur le Président, cette fois-ci c'est une vraie intervention concernant ce vœu que vous proposez et que l'on ne peut que saluer.

Je crois effectivement que la Région se doit d'être aux côtés à la fois des salariés et du secteur économique de ce territoire, puisque nous

sommes sur des difficultés qui sont à la fois structurelles et liées à la crise COVID, mais également conjoncturelles liées à la question notamment des coûts de l'électricité et de l'arrêt de l'article 8 de la loi de nationalisation, qui était liée à l'hydroélectricité de cette industrie.

Ce contrat s'arrêtant, ils vont devoir payer des coûts très importants. Le Gouvernement est en train de voir si on peut rétablir cet article 8, ce qui me paraît un peu compliqué, mais en attendant il est important d'accompagner les salariés, qui ont eu une attitude exemplaire. Ils ont un plan de licenciement sur la tête et ils continuent de travailler et de maintenir les fours. On ne peut qu'être à leurs côtés.

Il faut également peut-être soutenir la filière de bout en bout puisque nous avons de la fourniture de silicium. Il nous manque la cristallisation, la purification et ensuite au bout de la chaîne nous avons PHOTOWATT.

Il y a effectivement une opportunité de création d'une filière complète, à la fois dans le photovoltaïque, mais également dans le médical et dans les batteries électriques, dont nous avons fort besoin. Évidemment, nous voterons pour ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Monsieur KOTARAC.

M. KOTARAC.- Monsieur le Président, le Rassemblement national votera évidemment pour le soutien au maintien de ce savoir-faire sur ces deux sites de ces deux entreprises.

Nous sommes favorables évidemment à la réindustrialisation, à la relocalisation, au maintien du savoir-faire français, au maintien de nos emplois.

Évidemment, concernant FERROPEM c'est un savoir-faire qui date des années 20, un savoir-faire générationnel, une filière d'avenir, d'emplois non délocalisables dans le photovoltaïque, qui pourra aussi bénéficier aux agriculteurs, notamment dans l'électricité, qui vise à pomper l'eau et à maintenir leur autonomie énergétique.

Maintenant, je crois, Monsieur le Président, qu'il va falloir que l'on ait une vraie réflexion à l'échelle mondiale, notamment pour les entreprises.

Aujourd'hui, nous avons une flambée du prix des matières premières, qui a des conséquences sur FERROPEM et sur de nombreuses entreprises régionales qui travaillent le bois et qui ne peuvent plus y avoir accès.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Très juste sur la question du bois. Madame MARCHE.

Mme MARCHE.- Évidemment, nous voterons ce vœu, mais nous avons quelques interpellations. Il y a aussi un problème sur le fait de la loi Florange où il n'y a pas d'obligation de résultat.

On peut chercher un repreneur, mais il n'y a pas un objectif de résultat, ce qui pose problème. Comme pour LUXFER, comme vous l'avez rappelé, le problème est que nous sommes face à des actionnaires et des patrons qui veulent casser l'outil et ne pas vendre.

Comme vous l'avez dit pour LUXFER, il y a toujours la loi de l'état d'urgence de Bruno LE MAIRE où on peut nationaliser et réquisitionner temporairement, le temps de trouver un repreneur, ce qui permet aussi de construire le projet.

Au-delà, le silicium on le retrouve partout : dans les panneaux solaires, dans les ordinateurs qui nous ont été fournis. Par exemple, le fait que Bruno LE MAIRE dise qu'il veut un plan sur les puces électroniques et sur les nanotechnologies, il pourrait y avoir un lien, par exemple, entre le site des Clavaux sur le silicium et que cela fournisse par exemple STMicroelectronics, qui un des plus grands employeurs du bassin grenoblois pour faire une économie circulaire et que cela ne fasse pas quatre fois le tour du monde.

Pour finir, nous sommes aux Clavaux et à Château-Feuillet sur la dernière usine d'une vallée. Après, il n'y aura plus rien, plus de commerçants, et là aussi ce sont des territoires qui seront complètement oubliés. Il faut aussi s'en soucier, au-delà du fait que c'est totalement scandaleux que l'on ait encore des actionnaires qui s'enrichissent.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame MARCHE.

Je valide complètement ce que vous avez dit sur les limites de l'outil législatif. Il y a un autre point sur lequel je vais rebondir.

L'État français n'est pas totalement exempt de responsabilité. On a changé d'un coup et de façon assez brutale le tarif de l'électricité, ce qui montre aussi que la maîtrise de l'électricité est un outil très important pour notre souveraineté industrielle. Confère ceux qui voudraient démanteler notamment l'appareillage d'EDF en matière nucléaire. C'est un outil fondamental pour la maîtrise et la défense de notre souveraineté industrielle. Merci.

Je sou mets au vote le premier vœu sur LUXFER avec un avis favorable.

Merci beaucoup.

Je tiens à dire que c'est un travail commun puisque depuis le début et depuis longtemps nous avons travaillé tous en commun sur ce sujet avec différents groupes. J'y suis sensible.

Je sou mets au vote le second vœu sur FERROPEM avec un avis favorable.

Merci beaucoup.

- **n°56 : Liste PCF-LFI**

Madame MARCHE, vous avez la parole.

Mme MARCHE.- Merci, Monsieur le Président.

Ce vœu est à propos du CPF, trois lettres, qui signifient : Compte Professionnel de Formation, qui vient de la loi liberté de choisir son avenir professionnel de Muriel PÉNICAUD et qui transforme les DIF, le droit à la formation en un compte par points et non plus par nombre d'heures.

En fait, ces transformations ont été automatiques pour la Fonction publique, où ils ont vu leurs heures automatiquement transformées en crédit, mais pas pour les salariés du privé.

Il n'y a eu évidemment aucune communication faite. La crise sanitaire n'aidant pas car pendant les périodes de confinement beaucoup de salariés travaillaient à distance.

Au final, sur 17 millions de salariés environ 6,3 millions ont créé leur compte CPF. C'est donc 10 millions de salariés qui ont ainsi perdu leur droit à la formation. Sachant qu'un salarié pouvait convertir au total jusqu'à 120 heures, et donc 1 800 heures en moyenne.

En moyenne ce sont 1 279 heures de crédit à la formation qui sont perdues. Le manque à gagner est énorme, car il a été calculé par la Fédération de la formation professionnelle à 12 Md€. Ce seront autant de formations commandées en moins. Rappelons quand même que la Région a une grande compétence en matière de formation professionnelle et aussi des salariés qui ne pourront pas se former pour s'améliorer, pour changer de voie ou des salariés qui ont vécu des plans de licenciement, car la crise est passée par là.

Il faut ajouter à cela que ce n'était pas jusqu'au 30 juin, car il y a eu un décalage de quelques jours. Il y a eu un *bug* sur les derniers jours. Comme quoi les sites Internet du Gouvernement *buggent* pas mal.

C'était jusqu'au 7 juillet, mais le compte n'y est pas : 10 000 000 de salariés qui ne l'ont pas fait, c'est trop. Ce n'est pas de l'impôt, mais c'est quand même du droit et des heures qui ont été faites. C'est du salaire socialisé.

En conséquence, nous souhaitons interpeller la ministre du Travail, Élisabeth BORNE, afin que le Gouvernement accorde un nouveau délai de six mois supplémentaires aux salariés pour qu'ils puissent créer leur CPF, recouvrir leurs droits et aussi qu'une communication soit faite afin que les salariés qui sont actuellement au travail ou ceux qui sont privés d'emploi, puissent créer ce Compte Professionnel de Formation afin qu'ils ne perdent pas leurs droits et qu'ils puissent exercer leur droit à la formation, qui est un droit pour toutes et tous, acquis en 1936 par les salariés. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame MARCHE.

Madame PERNOD.

Mme PERNOD.- L'exécutif est favorable à votre vœu. Effectivement, ce n'est pas aux salariés de porter les difficultés de création d'un site Internet et les difficultés d'inscription du CPF.

Nous soutiendrons votre vœu.

M. LE PRÉSIDENT.- À une demande : dès lors que ce vœu est adopté, il devient un vœu global de notre hémicycle. Or, il me pose un problème, car il est en écriture inclusive. Si vous mettez « aux salariées et aux salariés », cela me va très bien.

Allez-y Madame MARCHE.

Mme MARCHE.- Je suis d'accord.

Peut-on aussi ajouter « Dans les entreprises et auprès des Pôles Emploi » (car certaines personnes sont privées d'emploi et sont au chômage) ?

Je me permets de sous-amender. Ainsi, nous sous-amendons tous les deux.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est parfait.

D'autres demandes de parole ? Monsieur BLANCHON.

M. BLANCHON.- Merci Monsieur le Président.

Le groupe Rassemblement national apportera son soutien à ce vœu puisque sur le fond, en effet, ce sont des millions de salariés qui n'ont pas pu, à

cause de la mise en forme d'une plate-forme par le Gouvernement, accéder à la transformation de leur droit individuel à la formation en compte personnel, donc à la monétisation de leurs droits à la formation.

Cependant, comme vous l'avez fait remarquer, effectivement, ce vœu doit être réécrit en écriture validée par l'Académie française et non pas en écriture faussement inclusive. D'ailleurs, nous trouvons déplorable que les salariés soient traités de cette façon-là pour quelque chose qui est collectif des gens essaient de faire passer leur petit agenda. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Monsieur BLANCHON. Je crois que c'était positif.

Nous allons prendre l'amendement d'abord avec un vote du sous-amendement, précisant : « aux salariées et aux salariés » et en rajoutant Pôle Emploi en référence : « au sein des entreprises, Pôle Emploi et auprès des médias et autres supports ».

Je fais d'abord le sous-amendement avec un avis favorable de la Vice-Présidente.

Merci.

Je mets ensuite au vote le vœu tel que sous-amendé avec un avis, là encore, favorable.

Merci.

Bravo Madame MARCHE. C'est un vœu très utile.

n°57 : Liste Rassemblement national

M. BLANCHON.- Chers collègues, après avoir démenti son arrivée, Emmanuel MACRON a annoncé la semaine dernière la création du passe sanitaire dès l'âge de 12 ans, provoquant de fait l'obligation vaccinale qu'il brandit comme une menace envers nos compatriotes.

À partir du mois d'août, le passe sanitaire s'appliquera dans les restaurants, les centres commerciaux, les cafés, les hôpitaux, les maisons de retraite, les établissements médico-sociaux, mais aussi dans les transports (avions, trains et cars). Seuls les détenteurs du passe pourront accéder à ces lieux, qu'ils soient clients ou salariés, obligeant ces derniers à se vacciner puisque personne n'acceptera un test PCR toutes les 72 heures pour aller simplement travailler.

Enfin, le Président de la République a affirmé que le personnel soignant cesserait d'être rémunéré dès le 15 septembre s'il n'acceptait pas la vaccination contre le Covid-19 et sera licencié au bout de deux mois.

Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, il faudra présenter une autorisation pour accomplir les gestes du quotidien et décliner son état sérologique ainsi que son identité à un employé transformé en sentinelle du Gouvernement.

Chacun d'entre nous sera tour à tour contrôleur quand il est serveur ou agent de la SNCF et contrôlé quand il va se rendre au cinéma ou dans un bar. Le tout sous la surveillance des forces de l'ordre, qui elles ne sont pas soumises à l'obligation vaccinale, du moins dans un premier temps.

Le Covid est une maladie dont l'âge médian des victimes depuis le début de l'épidémie est de 84 ans et l'âge moyen de 82 ans en France. Source : ce sont les données de l'INSERM, le CépiDc, qui ont été actualisées au 18 juillet 2021.

Au titre de la compétence de la Région en matière de santé le Rassemblement national soumet le vœu suivant à votre approbation :

La Région Auvergne Rhône-Alpes demande au Premier ministre :

- De bien vouloir expliquer aux Français la politique sanitaire actuelle s'il le peut, plutôt que de les contraindre ;
- De retirer le projet de loi prévu le 21 juillet, qui comprend la mise en œuvre du passe sanitaire et l'obligation vaccinale du personnel soignant.

Merci chers collègues.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Madame la Vice-Présidente.

Mme FAUTRA.- Merci Monsieur le Président.

Comme vous le savez, la Région n'a pas cette compétence. Nous entendons votre proposition de vœu mais nous sommes dans l'obligation de la rejeter.

Nous avons des compétences sanitaires. Nous sommes en appui auprès des collectivités dans l'installation d'investissements, mais pas au niveau de la loi. Il va falloir que vous adressiez tout cela au Gouvernement et peut-être qu'il vous entendra. En tout cas, nous ne pouvons pas agir à ce niveau-là. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Madame la Vice-Présidente.

D'ailleurs, dans la rédaction propre de votre vœu, on le voit très bien puisque vous faites référence à la loi.

Je propose un vote contre pour la raison que ce n'est pas de la compétence régionale.

Les vœux doivent être liés aux compétences régionales. Nous l'avons même inscrit dans le règlement intérieur.

Logiquement, j'aurais même pu le rendre non recevable. Merci à vous.

- Questions orales

- **n°58 : Liste Les écologistes**

Relocalisation et pérennisation des activités industrielles stratégiques en région Auvergne-Rhône-Alpes, cas de Luxfer et Ferropem

M. VERRIÈRE.- Vous avez répondu à la question avant que je la pose, mais je veux bien la poser.

Délocaliser notre industrie a été une faute majeure. C'est le constat cruel que posait Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie, tandis qu'au printemps 2020, la crise du coronavirus jetait la lumière sur les dépendances et fragilités de notre système économique.

Il aura suffi d'un agent pathogène, hautement contagieux, pour que 40 ans de politique industrielle française reviennent brutalement au cœur des débats.

Relocalisation, souveraineté, robustesse, résilience ces mots trustent désormais l'agenda économique et politique et c'est tant mieux, car nous pensons que réindustrialisation, emploi et transformations écologiques sont intrinsèquement liés.

En Auvergne Rhône-Alpes deux dossiers d'actualité s'inscrivent parfaitement dans la nécessité de soutenir la relocalisation et le maintien de l'activité industrielle. Les ex-salariés de l'entreprise LUXFER de Gerzat ont communiqué récemment autour du projet de création d'une nouvelle entreprise dans la Métropole de Clermont-Ferrand.

Si pour l'heure les métallos ne révèlent pas l'identité de l'industriel qui les accompagnera dans le projet ni le type de produit qu'ils fabriqueront dans cette future usine, ils espèrent créer 200 emplois.

Bien entendu, le projet leur permettra également de conserver un savoir-faire unique qu'ils détiennent et qui leur a permis pendant des années de fabriquer des bouteilles d'oxygène médical de très haute qualité.

Du côté des pouvoirs publics, l'État semble prêt à débloquer un fonds pour aider au lancement de la future entreprise. La Métropole de Clermont-Ferrand a révélé publiquement qu'elle soutiendrait l'usine en finançant le foncier et le bâtiment industriel.

Concernant FERROPEM, on en a parlé. Les sites de Clavaux en Isère (129 postes) et de Château-Feuillet en Savoie (221 postes) sont menacés de fermeture.

L'entreprise de fabrication de silicium est exposée à l'irrégularité du cours du silicium et a connu des heures difficiles avec la crise sanitaire. Elle pourrait devenir avec l'impulsion - et j'en ai parlé tout à l'heure - des pouvoirs publics et un travail étroit avec PHOTOWATT, l'Institut national du solaire, la pierre angulaire d'une puissante et dynamique filière de fabrication de panneaux photovoltaïques, alors que la France est en retard sur ce type de production.

Sur ce dossier et lors de votre venue en Savoie en avril, Monsieur le Président, vous avez dit vouloir lancer un bras de fer pour maintenir les emplois. C'est pourquoi, avec une grande positivité, je vous pose cette question, à laquelle vous avez déjà néanmoins répondu : vous qui faites de la relocalisation et je cite : de la préférence régionale, des enjeux importants de votre mandat, quelle sera la nature des soutiens et le montant des aides de la Région en faveur du projet des ex-LUXFER et de FERROPEM ? Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur VERRIÈRE.

(Applaudissements).

- **n°59 : Liste PCF-LFI**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes doit annoncer son engagement pour que l'activité des LUXFER puisse continuer sur notre territoire

M. BOUCHET.- Je ne vais pas vous poser une question à laquelle vous avez déjà répondu.

En revanche, demain, en préfecture de Clermont-Ferrand, il y a cette rencontre à laquelle Clermont-Auvergne-Métropole, la Région, l'État représenté par la préfecture participent.

Je vous demande de tenir au courant l'ensemble de l'Assemblée régionale, notamment du positionnement de l'État, car l'objectif est que le projet puisse démarrer au plus vite dès septembre. Les salariés y sont prêts. Les savoir-faire, l'intelligence ouvrière est au rendez-vous. Ils n'attendent plus que les pouvoirs publics. Nous avons répondu. Que les autres répondent.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est d'autant plus important Monsieur BOUCHET, comme vous le savez, qu'à partir du moment où cela commence il faut un temps pour l'accréditation. De mémoire, il faut entre un an et demi et deux ans pour que la production puisse être à nouveau vendue. C'est un sacré challenge, mais c'est jouable parce qu'il n'y a plus aucun concurrent.

Stéphanie, suite à la réunion où tu représentes la Région, si tu peux veiller à bien tenir informés les différents groupes de l'issue et des positions de l'État ce serait bien.

- **n°60 : Liste Les écologistes**

Désengagement de la Région du nouvel EP SYTRAL. Le Réseau Express Métropolitain est-il déjà abandonné ?

M. MARIN.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les transports du quotidien sont une des préoccupations majeures des habitantes et habitants de notre Région.

Avec près d'un tiers de notre budget consacré aux transports, notre Région se doit de jouer un rôle de chef de file des questions de modalités et d'intermodalité dans tout son territoire.

Discrètement, votre famille politique a proposé et voté un amendement afin que la Région quitte le nouvel établissement public SYTRAL. Cela alors même qu'elle y avait toute sa place.

Ce désengagement de la Région pose deux problèmes :

- Premièrement, un problème symbolique. Il est possible de lire dans ce désengagement un désintérêt et votre désengagement global des questions de transport en commun et surtout de l'intermodalité et de la coopération entre les collectivités.

- Deuxièmement, un problème de fond, car un gros dossier arrive : le Réseau Express Métropolitain, qui permettra d'améliorer le service, billetterie unique, TER SYTRAL, augmentation des fréquences, réouvertures, création de nouvelles gares, etc.

Je sais que vous vous êtes engagé et que plusieurs membres de votre liste se sont publiquement positionnés pour ce projet. D'où le fond de la question : compte tenu de la sortie de la Région du SYTRAL, comment comptez-vous collaborer avec les acteurs locaux pour la mise en place du Réseau Express Métropolitain, sur lequel vous vous êtes engagé ? Merci.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur MARIN.

Plusieurs choses. Premièrement, comme vous le savez, au SYTRAL la Région avait été amenée par le biais des transferts de compétences des transports sur un certain nombre de compétences périphériques. La réalité est que l'on était au SYTRAL, mais que l'on ne décidait de rien. On prenait la facture et en plus il y avait la menace que l'on nous transfère la dette.

J'avais été très clair avec le Président BERNARD.

Je lui avais dit que nous ne resterions pas dans ces conditions parce que soit la Région était compétente pour son domaine, c'est-à-dire les transports qui relevaient d'elle, et ensuite on discutait tous ensemble.

Soit si en étant au SYTRAL, on décidait pour nous et on était amené à payer la facture de ce qui a été décidé indépendamment de nous, et si en plus on nous transférait la dette du passé, il était hors de question que la Région reste dans ces conditions.

Pour nous, c'est la condition de fonctionnement, ce que l'on a dans d'autres domaines. Nous sommes parfaitement prêts à rester au SYTRAL, mais la condition est qu'il y ait des domaines de compétences qui soient scindés et que là où c'est la compétence de la Région et où on paye, on décide et là où c'est la compétence de la Métropole c'est la Métropole qui décide.

Les cartes sont entre les mains de la Métropole.

Soit elle souhaite faire bouger le système de gouvernance pour assurer cette garantie en restant avec plaisir, soit l'objectif est de piocher dans le tiroir-caisse de la Région pour financer des domaines qui ne sont pas de notre responsabilité et auquel cas cela n'a pas de sens.

Deuxièmement, s'agissant du réseau de RER, je rappelle que la compétence ferroviaire est notre compétence et pas celle de la Métropole. Il n'y a pas de RER métropolitains qui vont se mettre en place ni de billettique qui soit décidée par la Métropole. C'est la Région qui est amenée à décider sur ce domaine et je souhaite que nous puissions le faire en partenariat avec la Métropole. Je l'ai dit plusieurs fois. De la même manière que nous le faisons à Grenoble, sans d'ailleurs que nous soyons dans l'autorité d'organisation des transports de bus de Grenoble, mais nous travaillons en commun, dans un esprit qui avance bien où l'objectif est de travailler ensemble.

Ce que je vais proposer très clairement au Président de la Métropole et ce sera un point de rendez-vous : *« Voilà la liste des opérations ferroviaires que nous sommes prêts à mener. Elles ne sont réalisables qu'avec un cofinancement. »*

Sinon cela aboutira à une situation où en gros je vais épuiser mes dotations et je ne pourrai plus entretenir les autres lignes uniquement pour un territoire très riche comme la Métropole, ce qui n'est pas conforme à la volonté d'aménagement du territoire qui est la mienne.

J'ai toujours dit que j'étais prêt à avancer sur les RER métropolitains, mais qu'à chaque fois nous solliciterions en cofinancement les métropoles concernées : Annecy, Chambéry, Grenoble, Lyon en lien avec Saint-Étienne et Clermont-Ferrand.

Nous allons donc lister ensemble un certain nombre d'opérations et je proposerai à la Métropole de nous dire à quelle hauteur ils sont prêts à cofinancer et comment on organise ensemble ces opérations.

Si c'est le cas, on avancera ensemble très vite, car c'est mon souhait. La seule chose sur laquelle j'attire l'attention de tous, et je l'ai toujours dit dans mes interventions, c'est que quand on connaît le ferroviaire, on sait très bien que quand on appuie sur un bouton cela ne sort pas avant deux ans. Ce sont des décisions lourdes, des opérations structurelles et des infrastructures importantes. On sait que l'on a un délai, mais raison de plus pour commencer tout de suite.

Nous sommes tout à fait ouverts pour avancer et travailler ensemble. Maintenant, il va falloir sortir des postures. La période électorale est terminée et il faut maintenant que tout le monde avance constructivement.

Je ne donnerai évidemment pas la propriété des lignes. C'est la Région et sa responsabilité. En revanche, je vais proposer à la Métropole de cofinancer avec nous les travaux sur les infrastructures et ensuite d'être associée à nos côtés sur la bonne information et le bon lien entre les lignes qui seront de notre responsabilité et celles qui resteront de la responsabilité de la Métropole.

L'objectif est d'avancer clairement.

Le Contrat de Plan État-Région sera bien évidemment pour nous un point de rendez-vous, même si malheureusement l'État en a sorti les infrastructures, mais l'idée serait que l'on puisse avoir une signature de contrat parallèle, uniquement Région/Métropole à ce moment-là.

- **n°61 : Liste Rassemblement national - Communication**

M. LE PRÉSIDENT.- Madame SURPLY.

Mme SURPLY.- Eh oui, le meilleur pour la fin.

Merci Monsieur le Président.

Je vais vous faire une confidence...

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez raison, c'est comme Monsieur QUADRINI, c'est toujours mieux de se le dire soi-même. Au cas où je ne vous le dirais pas, il vaut mieux anticiper.

Allez-y Madame SURPLY.

Mme SURPLY.- Monsieur le Président, aujourd'hui j'ai 13 ans de mariage et je dois vous dire comment une relation dure. On ne tord pas la vérité. Si vous voulez que notre relation dure, Monsieur le Président, je dois rétablir deux vérités.

M. LE PRÉSIDENT.- Personnellement, je n'y suis pas totalement attaché, Madame SURPLY, pour être très sincère. Je ne tiens pas forcément à ce que notre relation soit éternelle !

Mme SURPLY.- Premièrement, sur vos deux vœux que vous avez ajoutés : je tiens à rétablir la vérité. Vous ne respectez en rien le règlement, car la Région saisit la Région. Nous les avons votés. Nous faisons fi et ce n'est pas grave de cette erreur administrative, mais je tenais à rétablir cela.

Deuxièmement, notre vœu sur le passe sanitaire était en règle puisque nous avons déjà demandé dans un vœu à ce que la Région saisisse une

autorité, sauf à ce que vous n'ayez pas une position confortable sur le passe sanitaire. Je vous envoie aux interventions de Monsieur ABAD.

La vérité rétablie j'en viens à ma question orale.

Votre collègue Valérie PÉCRESSE, Présidente de la Région Île-de-France affiche 7 325 000 € votés dans le BP 2021 sur la ligne Communication institutionnelle. Alors que nous à la Région, il nous est impossible de lire cette ligne dans le budget annuel régional d'Auvergne Rhône-Alpes.

En effet, vous ventilez la totalité des dépenses de communication dans tous les chapitres et catégories du budget et ce chaque année.

Une des promesses de campagne du Rassemblement national, liste emmenée par Andréa KOTARAC, était de diviser par deux les dépenses de communication institutionnelle pour affirmer plus de responsabilité.

Au moment où cette question orale est déposée, un courrier officiel à destination des services est en train de demander de nous communiquer en toute transparence le montant exact du budget régional de communication et ce sur les six dernières années et de bien vouloir dédier au budget annuel une ligne parfaitement claire et compréhensible de tous.

Je rajoute à cela que nous avons parlé du blason régional. Nous n'avons pas eu le montant ou je ne l'ai pas beaucoup vu sur les plaquettes ni à côté du CESER ou dans des stands. C'est bien dommage.

Monsieur le Président, quand disposerons-nous de cet élément précis ? Vous engagez-vous à diminuer de moitié le budget de communication institutionnelle, une fois que nous aurons ces éléments ? Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Vous aurez évidemment la réponse à tous les éléments de vos questions par courrier. J'attends d'en prendre connaissance et je vous répondrai avec plaisir, moi ou Madame PERNOD.

Merci beaucoup.

Notre Assemblée plénière est terminée.

Merci à tous.

Je vous souhaite un bon travail sur le terrain, peu de vacances et revenez malgré tout en forme !

Merci à tous.

La séance est levée à 17h12.

TABLEAU DES VOTES

RAPPORTS						AMENDEMENTS / VŒUX				
N° des rapports et titres	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT		POUR	ABSTENTION	CONTRE	RESULTAT
Rapport 5698 - REGLEMENT INTERIEUR										
Vote du rapport 5698	154	0	44	0	Adopté	Amendement n° 1 (Les écologistes) sous-amendé par l'exécutif				
UDC notamment			RN notamment				163	1	11	Adopté
UG entre pour et contre							UDC / UG		RN	
						Amendement n° 2 (Rassemblement national)				
							20	1	156	Rejeté
							RN		UDC / UG	
						Amendement n° 3 (Les écologistes)				
							51	13	131	Rejeté
							UG	RN	UDC	
						Amendement n° 4 (Rassemblement national)				
							17	0	142	Rejeté
							RN		UDC / UG	
						Amendement n° 5 (Rassemblement national)				
							17	0	151	Rejeté
							RN		UDC / UG	
						Amendement n° 6 (Les écologistes)				
							51	0	144	Rejeté
							UG		UDC / RN	
						Amendement n° 7 (Les écologistes)				
							65	1	131	Rejeté
							UG / RN		UDC	
						Amendement n° 8 (Les écologistes)				
							33	17	147	Rejeté
									UDC / RN	
						Amendement n° 9 (Rassemblement national)				
							17	0	151	Rejeté
							RN		UDC / UG	
						Amendement n° 10 (Les écologistes)				
							59	8	131	Rejeté
							UG / RN		UDC	
						Amendement n° 11 (Les écologistes)				
							65	0	133	Rejeté
							UG / RN		UDC	
						Amendement n° 12 (Les écologistes)				
							59	0	132	Rejeté
							UG / RN		UDC	
						Amendement n° 13 (Les écologistes)				
							64	0	131	Rejeté
							UG / RN		UDC	
						Amendement n° 14 (Les écologistes)				
							64	0	131	Rejeté

						UG / RN		UDC		
						Amendement n° 15 (PCF-LFI)				
						52	1	118	0	Rejeté
						UG / RN		UDC		
						Amendement n° 16 (Les écologistes)				
						65	0	131	0	Rejeté
						UG / RN		UDC		
						Amendement n° 17 (Les écologistes)				
						44	7	131	2	Rejeté
						UG / RN		UDC		
						Amendement n° 18 (Les écologistes)				
						26	30	129	0	Rejeté
						UG	RN	UDC		
						Amendement n° 19 (Les écologistes)				
						29	12	152	0	Rejeté
						UG		UDC / RN		
						Amendement n° 20 (Les écologistes)				
						52	13	131	0	Rejeté
						UG / RN		UDC		
						Amendement n° 21 (Les écologistes)				
						36	1	150	0	Rejeté
						UG		UDC / RN		
						Amendement n° 22				
										Retiré
						Amendement n° 23 (Parti socialiste, Parti radical de gauche, Cap écologie)				
						16	1	179	0	Rejeté
						UG		UDC / RN		
						Amendement n° 24 (Les écologistes)				
						49	18	130	0	Rejeté
						UG	RN	UDC		
						Amendement n° 25 (Les écologistes)				
						174	1	12	0	Adopté
						UDC / UG / RN				
						Amendements n° 26 et 27				
										Retirés
						Amendement n° 28 (Les écologistes)				
						52	2	128	0	Rejeté
						UG / RN		UDC		
						Amendement n° 29				
										Retiré
						Amendement n° 30 (Les écologistes)				
						37	2	143	0	Rejeté
						UG		UDC / RN		
						Amendement n° 31 (PCF-LFI)				
						61	0	132	0	Rejeté
						UG / RN		UDC		

						Amendement n° 32 (Les écologistes)					
							45	19	129	0	Rejeté
							UG	RN	UDC		
						Amendement n° 33 (Rassemblement national)					
							20	0	144	27	Rejeté
							RN		UDC / UG		
						Amendement n° 34 (Les écologistes)					
							56	0	135	4	Rejeté
							UG / RN		UDC		
						Sous-amendement Les écologistes à l'amendement de l'exécutif					
							24	6	166	0	Rejeté
							UG		UDC / RN		
						Amendement de l'exécutif					
							154	0	44	0	Adopté
							UG / UDC		RN		
Rapport n° 5703 - PRIORITE A LA SECURITE : INTENSIFIER ET DEPLOYER L'ACTION REGIONALE											
Vote du rapport 5703	126	4	32	17	Adopté	Amendement n° 35 (Parti socialiste et Cap écologie)					
	UDC	PRG	E / SED /	RN			28	5	136	22	Rejeté
							UG / RN		UDC		
						Amendement n° 36 (Parti socialiste et Cap écologie)					
							21	1	145	28	Rejeté
							RN		UDC / UG		
						Amendement n° 37 (Rassemblement national)					
							15	1	147	26	Rejeté
							RN		UDC / UG		
						Amendements n° 38 (PCF-LFI) et 39 (Parti socialiste et Cap écologie) : vote commun					
							39	1	130	27	Rejetés
							UG / RN		UDC		
						Amendement n° 40 (G. Lacroix, S. Boukaala, RJ Meallet, B. Chaverot)					
							28	0	134	26	Rejeté
							UG / RN		UDC		
						Amendement n° 41 (Rassemblement national)					
							13	0	150	28	Rejeté
							RN		UDC / UG		
						Amendement n° 42 (Parti socialiste, Parti radical de gauche, Cap écologie) sous-amendé par l'exécutif					
							147	0	16	27	Adopté
						Amendement n° 43 (G. Lacroix, S. Boukaala, RJ Meallet, B. Chaverot)					
							17	0	152	27	Rejeté
							UG		UDC / RN		
						Amendement n° 44 (Parti socialiste et Cap écologie)					
							22	0	126	23	Rejeté
							UG / RN		UDC		
						Amendement n° 45 (Parti socialiste et Cap écologie)					
							23	12	131	28	Rejeté
							UG	RN	UDC		

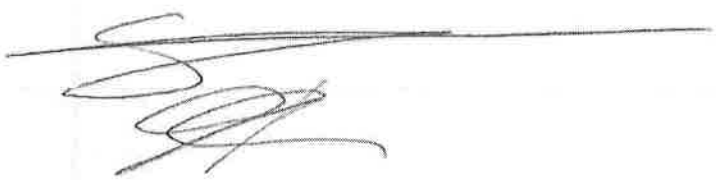
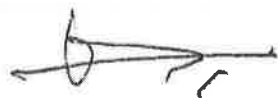
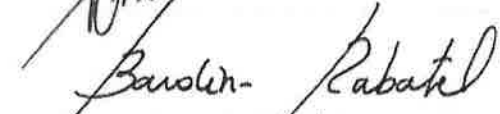
						Amendement n° 46 (Rassemblement national)					
							16	0	143	27	Rejeté
							RN		UDC / UG		
						Amendement n° 47					
						Amendement n° 48 (Rassemblement national)					
							17	0	132	25	Rejeté
							RN		UDC / UG		
						Amendement n° 49 (Rassemblement national)					
							18	0	153	27	Rejeté
							RN		UDC / UG		
						Amendement n° 50 (Parti socialiste et Cap écologie)					
							19	0	148	27	Rejeté
							LE		UDC / RN	SED / IC / PRG	
						Amendement n° 51 (Parti socialiste et Cap écologie)					
							22	1	141	26	Rejeté
							LE		UDC / RN	SED / IC / PRG	
						Amendement n° 52 (Rassemblement national)					
							17	0	153	28	Rejeté
							RN		UDC / SED / IC / PRG	LE	
Rapport 5701 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DU JURY DE MAITRISE D'ŒUVRE, DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC, DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET D'UN COMITE ARTISTIQUE											
Vote du rapport	154	5	16	0	adopté	Amendement n° 53 (PCF-LFI)					
	UDC / LE / SED	IC	RN		PRG non voté		64	0	125	0	Rejeté
							UG / RN		UDC		
Rapport 5702 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL REGIONAL DANS DES ORGANISMES EXTERIEURS ET DES STRUCTURES INTERNES											
Vote du rapport	141	13	18	3	adopté						
	UDC / SED / RN / IC		LE	PRG							
Rapport 5699 - INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS REGIONAUX											
Vote du rapport	151	0	10	1	adopté	Amendement n° 54 (Rassemblement national)					
	UDC / UG / RN						19	0	170	2	Rejeté
							RN		UDC / UG		
Rapport 5700 - REGIME INDEMNITAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL (CESER)											
Vote du rapport	105	0	13	0	adopté	Amendement n° 55 (Rassemblement national)					
	UG / UDC		RN				18	0	138	1	Rejeté
							RN		UDC / UG		
						VŒUX					
						Voeu Exécutif n° 1 - "Luxfer"					
							183	0	0	0	Adopté à l'unanimité
						Voeu Exécutif n° 2 - "Ferropem"					
							186	0	0	0	Adopté à l'unanimité
						Voeu n° 56 (PCF-LFI) sous-amendé par l'exécutif - "CPF"					
							162	0	0	0	Adopté à l'unanimité

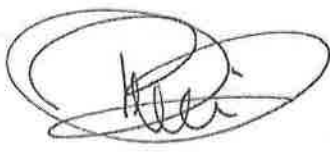
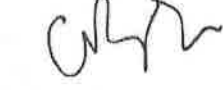
						Voeu n° 57 (Rassemblement national) - "Sanitaire"						
							18	0	120	11	Rejeté	
							RN		LR / UDI / SED / IC / PRG	LE		
				Légende	Elus (nombre)							
					Matin :							
				<u>LISTES (3, pour 204 élus)</u>								
UDC : Union de la droite et du centre					136							
				UG : Union de la gauche	51							
				RN : Rassemblement national	17							
					204							
					Après-midi :							
				<u>GROUPES (7, pour 204 élus)</u>								
LR-DVD-SC-A : Les Républicains, Divers droite et Société civile et apparentés					118	= UD						
				UDI-CA : UDI - Centristes et apparentés	18							
				PRG : Parti radical de gauche	4							
SED : Socialiste, écologiste et démocrate					13							
				LE : Les écologistes	28	= UG						
				IC : Insoumis et communistes	6							
				RN : Rassemblement national	17							
					204							

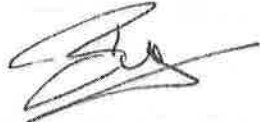
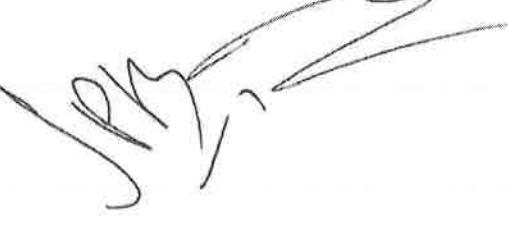
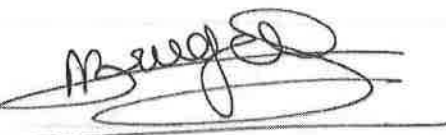
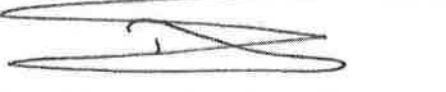
FICHES D'EMARGEMENT

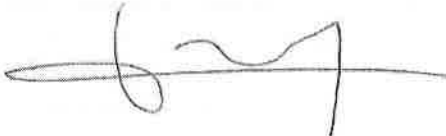
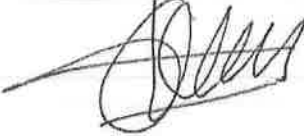
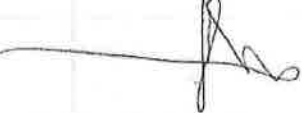
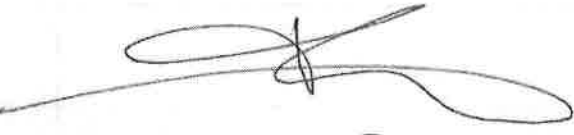
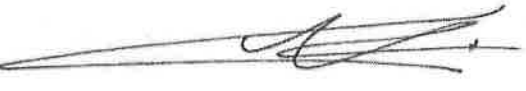
ASSEMBLEE PLENIERE FEUILLE D'EMARGEMENT

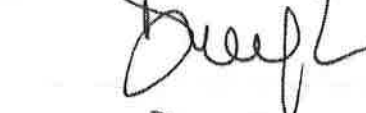
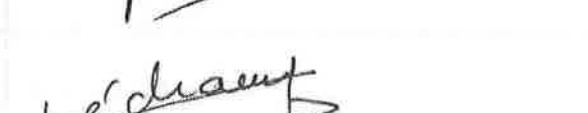
Séance du lundi 19 juillet 2021 : 11h00

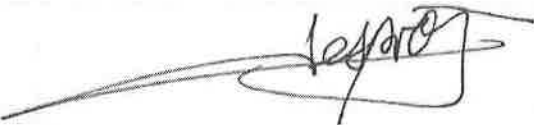
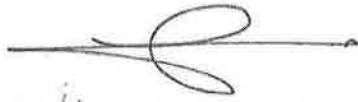
NOM ET PRENOM	SIGNATURE
AGUILERA Frédéric	
AMARD Gabriel	
AMRANE Olivier	
ANDRÉ Annabel	
ARNAUD Samuel	
AUBOIS Anna	
AUGUSTE Benoît	
AURIAS Claude	
BABIAN-LHERMET Anne	
BAILE Henri	
BANINO Jérôme	
BARDIN-RABATEL Géraldine	
BARILLET Carine	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
BARRE Caroline	
BATARAY Zerrin	
BATTISTEL Marie-Noëlle	
BAUD Jean-Baptiste	
BAYLE Damien	
BEGUIN Jean-Pierre	
BERANGER Nathalie	
BERNARD Brice	
BLACHERE Sophie	
BLANC Didier-Claude	
BLANCHET Jacques	
BLANCHON Stéphane	
BOLZE Catherine	
BONNICHON Frédéric	
BONNIEL-CHALIER Pascale	
BONNIER Eric	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
BONNIVARD Émilie	
BONY Catherine	
BONY Yannick	
BOSLAND Jean-Paul	
BOUCHET Boris	
BOUDALI-KHEDIM Souhila	
BOUDOT Christophe	
BOUKAALA Sarah	
BOUVIER Christophe	
BREAUD Jérémie	
BRENAS Jean-Pierre	
BRETON Xavier	
BRUGERON Angélique	
BRUNET Florent	
BRUN Fabrice	
BRUSSAT Elisabeth	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
BUISSON David	
BUISSON Jérôme	
BUSSIÈRE Laurence	
CARTOUX Stéphanie	
CEDRIN Michèle	
CERBAÏ Florence	
CESA Johann	
CHABERT Gilles	
CHAIX Sandrine	
CHAMPEL Romain	
CHAVEROT Bernard	
CHEMIN François	
CINIERI Dino	
CISTERNINO Corine	
COLIN Albane	
CORNILLET Julien	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
CROMBECQUE Yann	
CRUZ Sophie	
CUKIERMAN Cécile	
CUSEY Alexandra	
DABERT Marie-France	
DARAGON Nicolas	
DARLET Jean-Claude	
DARPHIN Colette	
DAUCHY Marie	
DAUMAS Renaud	
DEBAT Jean-François	
DE CASTRO ALVES Manuela	
DECHAMPS Véronique	
DELEUZE-DALZON Chloé	
DELSANTE Serge	
DENERIAZ Antoine	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
DESPRAT Léa	
DEZARNAUD Sylvie	
DI VINCENZO Caroline	
DUBESSY Florence	
DUBOURG Sébastien	
DUNAND Patrice	
DUPRE Christel	
DURIN Sylvain	
DUVAND Florence	
ETCHEBERRY Aude	
FANGET Michel	
FAURE Bruno	
FAUTRA Laurence	
FAYOLLE Sylvie	
FERRAND Emmanuel	
FERRAND Virginie	

NOM ET PRENOM

SIGNATURE

FOUGÈRE Myriam



FOURNIER Christophe



FOURNIER Éric



GEMMANI Stéphane



GEOURJON Christophe

GIACALONE Reynald



GIRARD Jean-Pierre



GISCARD D'ESTAING Louis



GOY-CHAVENT Sylvie



GRARD Maud



GREBERT Fabienne



GUELON Caroline



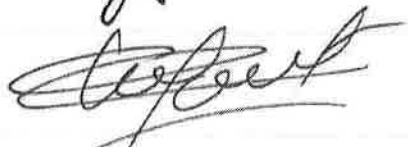
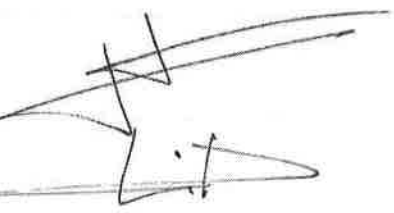
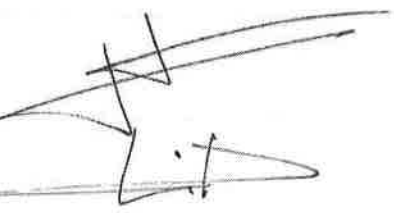
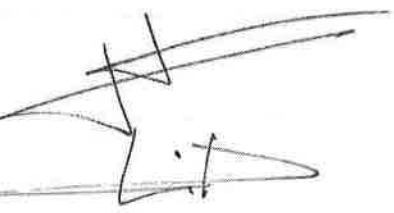
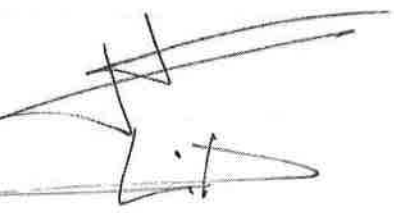
GUIBERT Martine

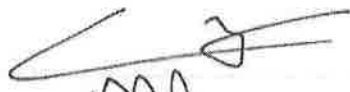
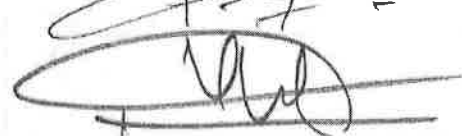
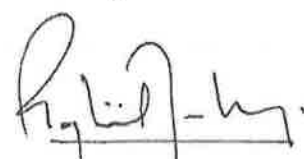
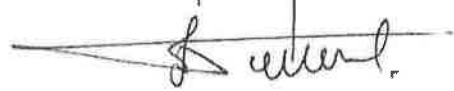
GUICHARD Ségolène

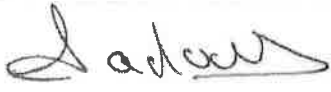
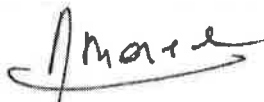
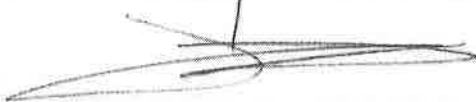
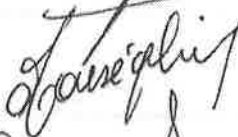
GUYADER Jean-Louis

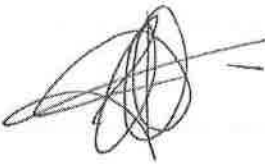
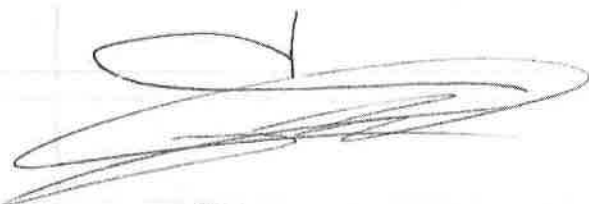
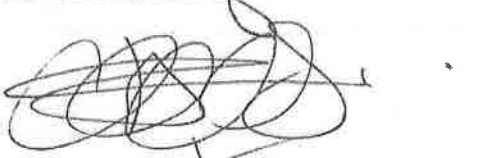
HORTEFEUX Brice

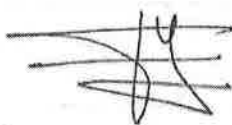
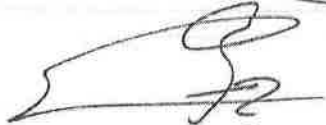
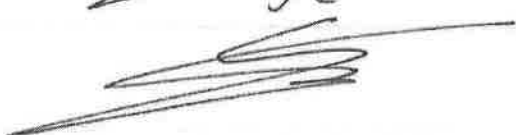
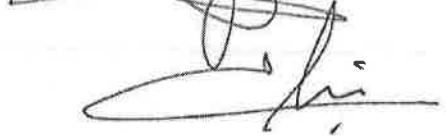


NOM ET PRENOM	SIGNATURE
HOURS Eric	
HUGON-HILAIRE Laetitia	
JANOT Pierre-Henri	
JOLLY Alexis	
JOYEUX Benjamin	
KEFI-JEROME Samy	
KELLER Myriam	
KOTARAC Andréa	
KOVACS Thierry	
LACROIX Guillaume	
LAFORET Catherine	
LAÏDOUNI-DENIS Myriam	
LARRIEU Pierre	
LASSALLE Valérie	
LECAILLON Vincent	
LINDRON Didier	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
LONGEON Olivier	
LUCAS Karine	
LUCAS Michel	
LUCOT Yannick	
MANDON Emmanuel	
MARCHE Émilie	
MARIN Axel	
MASSEBEUF Isabelle	
MATHIEU Marie-Hélène	
MEALLET Roger-Jean	
MEUNIER Philippe	
MEYER Maxime	
MICHEL Cécile	
MILLET Marylène	
MOCELLIN Raphaël	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
MOREL Michelle	
MOROGÉ Jérôme	
MOULIN-COMTE Alexandre	
MOURIER Marlène	
MOUSEGHIAN Aline	
MURACCIOLE Natacha	
NANCHI Alexandre	
NEUDER Yannick	
NOEL Sylviane	
NOYREY Jean-Yves	
OLIVER Pierre	
OUILLOU-PELLISSIER Elisabeth	
PACCAUD Mickaël	
PACORET Catherine	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
PANNEKOUCKE Fabrice	
PARRET Fatima	
PASIECZNIK Bénédicte	
PEIGNE Claire	
PEJU Nathalie	
PELLEVAT Cyril	
PERNOD Stéphanie	
PEROT Sylvie	
PERRUT Bernard	
PEYCELON Nicole	
PFEFFER Renaud	
PICARD Patricia	
PIROUX-GIANNOTTI Brigitte	
POLLET Lisette	
PORQUET Céline	
RAMET Isabelle	

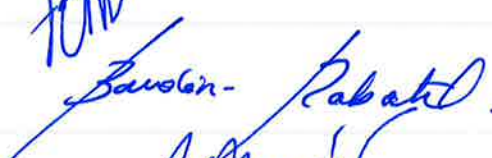
NOM ET PRENOM	SIGNATURE
REY Freddy	
ROMAGGI Magali	
ROTKOPF Sophie	
ROUPIOZ Sylvia	
ROYER Olivier	
SANDRAZ Eric	
SAUTAREL Stéphane	
SERRANO Katia	
STARON Catherine	
SURPLY Isabelle	
TAITE Jean-Pierre	
TERNOY-LEGER Claudie	
THIEN Jérémy	
THORAVAL Marie-Hélène	
TIRREAU Andrée	
TURNAR Alexandra	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
VACHELARD Jean-Luc	
VALLAUD-BELKACEM Najat	V. Belkacem
VENTURINI Martine	
VERMOREL Véronique	
VERRIERE Grégoire	
VIAL Cédric	
VIAL Raymond	
VIBERT Séverine	
VIDAL Carine	
VIDAL Paul	
VIGIER Jean-Pierre	
VUILLEMARD Julien	
WAUQUIEZ Laurent	
WIDIEZ Anaïs	AW
ZAPPA Catherine	

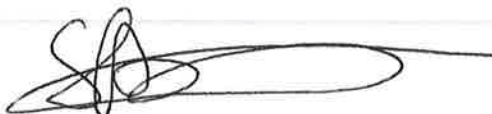
ASSEMBLEE PLENIERE

FEUILLE D'EMARGEMENT

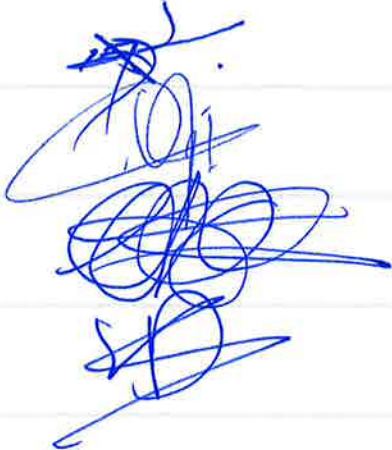
Séance du lundi 19 juillet 2021 : 15H30

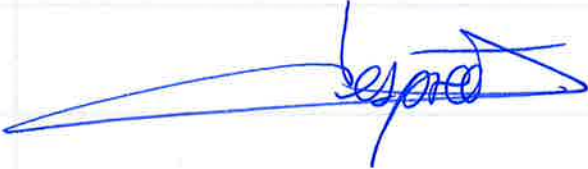
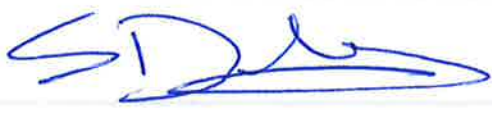
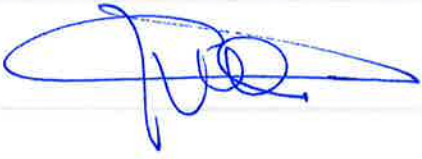
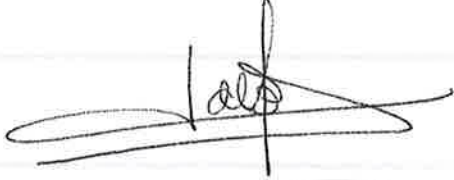
NOM ET PRENOM	SIGNATURE
AGUILERA Frédéric	
AMARD Gabriel	
AMRANE Olivier	
ANDRÉ Annabel	
ARNAUD Samuel	
AUBOIS Anna	
AUGUSTE Benoît	
AURIAS Claude	
BABIAN-LHERMET Anne	
BAILE Henri	
BANINO Jérôme	
BARDIN-RABATEL Géraldine	
BARILLET Carine	

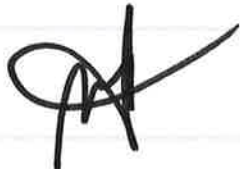
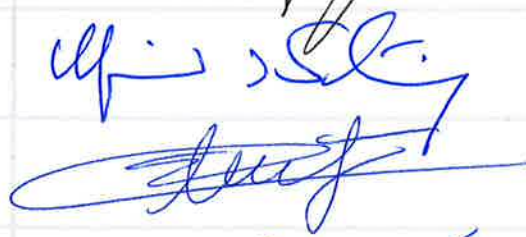
NOM ET PRENOM	SIGNATURE
BARRE Caroline	
BATARAY Zerrin	
BATTISTEL Marie-Noëlle	
BAUD Jean-Baptiste	
BAYLE Damien	
BEGUIN Jean-Pierre	
BERANGER Nathalie	
BERNARD Brice	
BLACHERE Sophie	
BLANC Didier-Claude	
BLANCHET Jacques	
BLANCHON Stéphane	
BOLZE Catherine	
BONNICHON Frédéric	
BONNIEL-CHALIER Pascale	
BONNIER Eric	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
BONNIVARD Émilie	
BONY Catherine	
BONY Yannick	
BOSLAND Jean-Paul	
BOUCHET Boris	
BOUDALI-KHEDIM Souhila	
BOUDOT Christophe	
BOUKAALA Sarah	
BOUVIER Christophe	
BREAUD Jérémie	
BRENAS Jean-Pierre	
BRETON Xavier	
BRUGERON Angélique	
BRUNET Florent	
BRUN Fabrice	
BRUSSAT Elisabeth	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
BUISSON David	
BUISSON Jérôme	
BUSSIÈRE Laurence	
CARTOUX Stéphanie	
CEDRIN Michèle	
CERBAÏ Florence	
CESA Johann	
CHABERT Gilles	
CHAIX Sandrine	
CHAMPEL Romain	
CHAVEROT Bernard	
CHEMIN François	
CINIERI Dino	
CISTERNINO Corine	
COLIN Albane	
CORNILLET Julien	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
CROMBECQUE Yann	
CRUZ Sophie	
CUKIERMAN Cécile	
CUSEY Alexandra	
DABERT Marie-France	
DARAGON Nicolas	
DARLET Jean-Claude	
DARPHIN Colette	
DAUCHY Marie	
DAUMAS Renaud	
DEBAT Jean-François	
DE CASTRO ALVES Manuela	
DECHAMPS Véronique	
DELEUZE-DALZON Chloé	
DELSANTE Serge	
DENERIAZ Antoine	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
DESPRAT Léa	
DEZARNAUD Sylvie	
DI VINCENZO Caroline	
DUBESSY Florence	
DUBOURG Sébastien	
DUNAND Patrice	
DUPRE Christel	
DURIN Sylvain	
DUVAND Florence	
ETCHEBERRY Aude	
FANGET Michel	
FAURE Bruno	
FAUTRA Laurence	
FAYOLLE Sylvie	
FERRAND Emmanuel	
FERRAND Virginie	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
FOUGÈRE Myriam	
FOURNIER Christophe	
FOURNIER Éric	
GEMMANI Stéphane	
GEOURJON Christophe	
GIACALONE Reynald	
GIRARD Jean-Pierre	
GISCARD D'ESTAING Louis	
GOY-CHAVENT Sylvie	
GRARD Maud	
GREBERT Fabienne	
GUELON Caroline	
GUIBERT Martine	
GUICHARD Ségolène	
GUYADER Jean-Louis	
HORTEFEUX Brice	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
HOURS Eric	
HUGON-HILAIRE Laetitia	
JANOT Pierre-Henri	
JOLLY Alexis	
JOYEUX Benjamin	
KEFI-JEROME Samy	
KELLER Myriam	
KOTARAC Andréa	
KOVACS Thierry	
LACROIX Guillaume	
LAFORET Catherine	
LAÏDOUNI-DENIS Myriam	
LARRIEU Pierre	
LASSALLE Valérie	
LECAILLON Vincent	
LINDRON Didier	

[Handwritten signature of JOLLY Alexis]

[Handwritten signature of JOYEUX Benjamin]

[Handwritten signature of KELLER Myriam]

[Handwritten signature of KOTARAC Andréa]

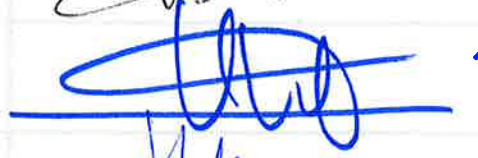
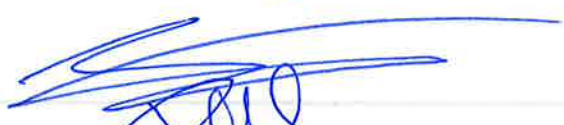
[Handwritten signature of LACROIX Guillaume]

[Handwritten signature of LAFORET Catherine]

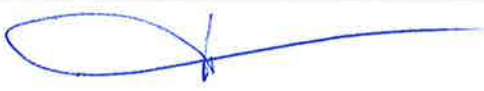
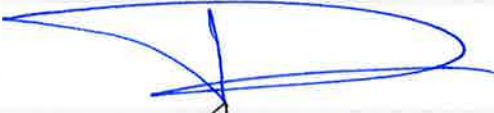
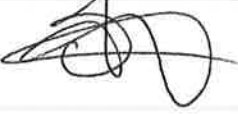
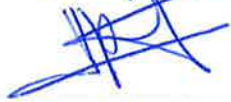
[Handwritten signature of LAÏDOUNI-DENIS Myriam]

[Handwritten signature of LARRIEU Pierre]

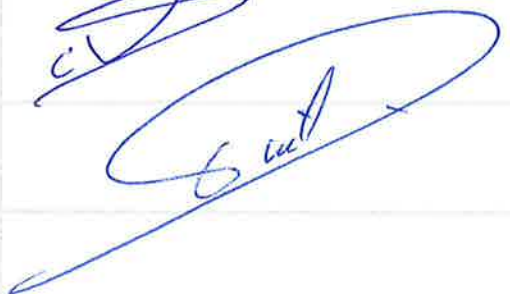
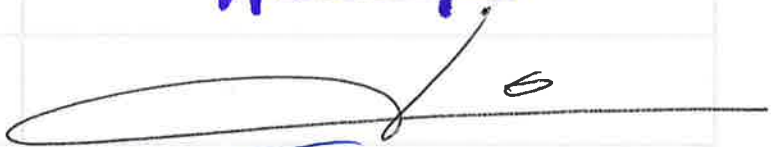
[Handwritten signature of LECAILLON Vincent]

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
LONGEON Olivier	
LUCAS Karine	
LUCAS Michel	
LUCOT Yannick	
MANDON Emmanuel	
MARCHE Émilie	
MARIN Axel	
MASSEBEUF Isabelle	
MATHIEU Marie-Hélène	
MEALLET Roger-Jean	
MEUNIER Philippe	
MEYER Maxime	
MICHEL Cécile	
MILLET Marylène	
MOCELLIN Raphaël	
MONNET Yannick	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
MOREL Michelle	
MOROGÉ Jérôme	
MOULIN-COMTE Alexandre	
MOURIER Marlène	
MOUSEGHIAN Aline	
MURACCIOLE Natacha	
NANCHI Alexandre	
NEUDER Yannick	
NOEL Sylviane	
NOYREY Jean-Yves	
ODO Xavier	
OLIVER Pierre	
OUIILLON-PELLISSIER Elisabeth	
PACCAUD Mickaël	
PACORET Catherine	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
PANNEKOUCKE Fabrice	
PARRET Fatima	
PASIECZNIK Bénédicte	
PEIGNE Claire	
PEJU Nathalie	
PELLEVAT Cyril	
PERNOD Stéphanie	
PEROT Sylvie	
PERRUT Bernard	
PEYCELON Nicole	
PFEFFER Renaud	
PICARD Patricia	
PIROUX-GIANNOTTI Brigitte	
POLLET Lisette	
PORQUET Céline	
RAMET Isabelle	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
REY Freddy	
ROMAGGI Magali	
ROTKOPF Sophie	
ROUPIOZ Sylvia	
ROYER Olivier	
SANDRAZ Eric	
SAUTAREL Stéphane	
SERRANO Katia	
STARON Catherine	
SURPLY Isabelle	
TAITE Jean-Pierre	
TERNOY-LEGER Claudie	
THIEN Jérémie	
THORAVAL Marie-Hélène	
TIRREAU Andrée	
TURNAR Alexandra	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
VACHELARD Jean-Luc	
VALLAUD-BELKACEM Najat	
VENTURINI Martine	
VERMOREL Véronique	
VERRIERE Grégoire	
VIAL Cédric	
VIAL Raymond	
VIBERT Séverine	
VIDAL Carine	
VIDAL Paul	
VIGIER Jean-Pierre	
VUILLEMARD Julien	
WAUQUIEZ Laurent	
WIDIEZ Anaïs	
ZAPPA Catherine	

100

100

100

Procès verbal validé le 14 et 15 octobre 2021

Le Président du Conseil régional

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Laurent Wauquiez', with a stylized, flowing script.

Laurent WAUQUIEZ